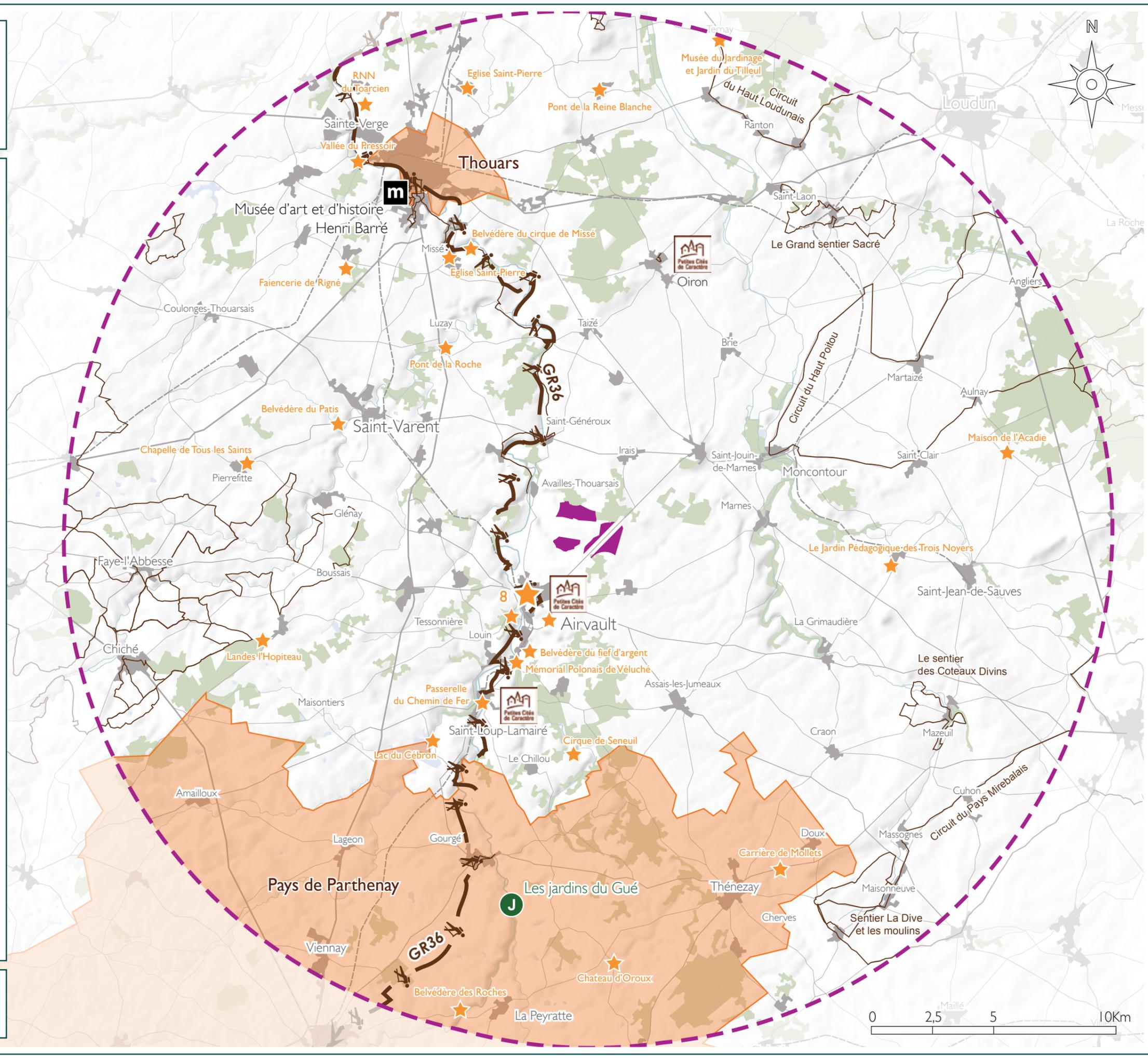
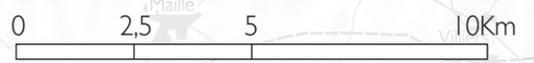


Patrimoine culturel et touristique

-  Zone potentielle
-  Périmètre d'étude (20 km)
-  Villes et Pays d'Art et d'Histoire
-  Petite Cité de Caractère (en cours d'homologation)
-  Musée de France
-  Jardin remarquable
-  Autre richesse touristique
-  Chemin de grande randonnée
-  Sentiers de promenade et de randonnée



Sources : CG 86, www.vpah.culture.fr,
<http://petitescitesdecaractere.com>,
 IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.



AUTRES RICHESSES TOURISTIQUES DU TERRITOIRE D'ÉTUDE

Plusieurs labels s'ajoutent aux richesses patrimoniales précédemment décrites. Ils mettent en avant certains lieux, notamment présentés par les organismes de tourisme.

• Villes et/ou Pays d'Art et d'Histoire : Thouars, Parthenay

La ville de Thouars a déjà été évoquée dans les pages précédentes et fera l'objet d'une étude de visibilité depuis sa sortie sud.

Le Pays d'Art et d'Histoire de Parthenay est vaste et couvre une partie de l'aire d'étude éloignée. Il est mis en avant pour son paysage bocager et la vallée du Thouet. Les différentes sensibilités de ce secteur ont été évoquées dans le chapitre I.2.

• Petites Cités de Caractère : Saint-Loup-Lamairé, Airvault, Oiron

Déjà évoquées pour leurs nombreux monuments historiques, ces 3 villes sont reconnues Petites Cités de Caractère.

Saint-Loup-Lamairé est situé le long de la vallée du Thouet. Les vues sur le projet ne seront pas possibles du fait de l'encaissement de la vallée. La ville d'Oiron est située dans la plaine, le paysage est plus propice à des visibilités sur le projet. Celles-ci seront étudiées en même temps que la covisibilité entre le projet et les monuments d'Oiron (château et église).

De par sa proximité avec le projet et comme évoqué dans les pages précédentes, la ville d'Airvault représente une sensibilité forte vis-à-vis du projet. La visibilité de celui-ci sera étudiée notamment depuis les sorties de la ville.

• Musée de France : Thouars

Au cœur de la zone d'étude, un musée à Thouars a reçu le label « Musée de France ». Situé en zone urbaine, il ne présente pas de vue dégagée vers le projet.

• Jardin remarquable : Les jardins du Gué à Lhoumois

Les jardins du Gué se situent au sein de la vallée du Thouet. Il est composé d'un parc floral de 4ha, constitué de 7 jardins thématiques. Le site accueille les visites tous les jours, d'avril à octobre.



Fig. 78 : Le Thouet à l'entrée du jardin; Vue du jardin depuis l'entrée

La densité de végétation autour des jardins du Gué et le relief de la vallée du Thouet ne permettent pas de vue dégagée sur le projet

• Chemins de grande randonnée

Le chemin de grande randonnée n° 36 traverse le territoire d'étude du nord au sud. Il permet notamment de relier Thouars et Parthenay en suivant la vallée du Thouet.

Situé en fond de vallée, ce chemin ne présentera pas de vue sur le projet du fait de l'encaissement de la vallée. Une attention particulière sera apportée aux portions les plus proches de la zone potentielle, au niveau d'Availles-Thouarsais et Airvault notamment.

• Autres richesses touristiques

En plus des richesses patrimoniales et touristiques déjà évoquées, on notera quelques richesses touristiques conseillées aux visiteurs par les offices de tourisme.

Le territoire d'étude présente notamment plusieurs carrières et cimenteries ayant aménagé des points de vue pour les visiteurs (dans le cadre du projet « l'homme et la pierre ») : la réserve naturelle nationale du Thouarsais, le belvédère du Pâtis, le belvédère de la vallée de la Neuze, le belvédère du Fief d'Argent et le géosite de Mollets.

Seuls les belvédères du Pâtis et du Fief d'Argent, ainsi que le géosite de Mollets présentent des risques de visibilité du projet qui devront être étudiés. Les autres vues sont orientées à l'opposé du projet ou hors ZIV. Depuis le belvédère du Pâtis, les risques de visibilité sont néanmoins faibles et le parc d'Availles-Thouarsais Irais n'est pas visible.

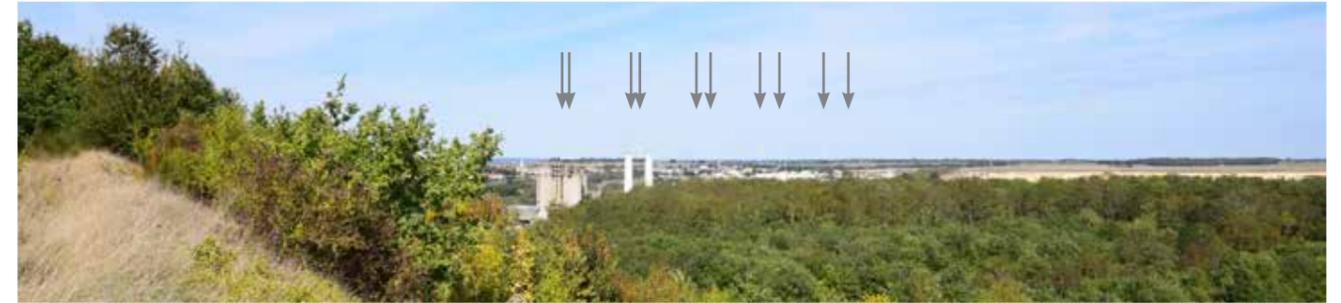


Fig. 79 : Vue depuis le terril du Fief d'Argent sur le parc d'Availles-Thouarsais Irais et la cimenterie



Fig. 80 : Parcs éoliens de Glénay et Maisontiers-Tessonnière depuis le belvédère du Pâtis



Fig. 81 : Carrière de Mollets : zoom sur le parc d'Availles-Thouarsais Irais depuis l'entrée de la carrière



Fig. 82 : Panorama depuis le sentier du pied de Doux proposé par le site de la carrière de Mollets

Parmi les autres richesses touristiques, certains sont susceptibles de présenter une vue sur le projet (situé dans un secteur en ZIV) et ont fait l'objet d'une attention particulière :

- Sites mis en avant par le conseil général de la Vienne :
 - Le Jardin pédagogique des Trois Noyers à Fontenay-sur-Dive. Le jardin est situé à l'ouest du village et présente une belle vue dégagée et plongeante en direction du projet. Le parc d'Availles-Thouarsais Irais est visible. L'impact du projet d'extension est donc à mesurer depuis ce point.
- Sites mis en avant par le conseil général des Deux-Sèvres :
 - Le lac du Cébron : au sud-ouest de la zone potentielle, ce lac d'une taille importante attire de nombreux visiteurs toute l'année. De nombreux espaces thématiques sont à la disposition des visiteurs avec notamment une base de loisir à l'est du lac. Les vues sont fermées depuis ce site, le parc éolien d'Availles-Thouarsais Irais n'est pas visible. L'impact du projet d'extension devrait être nul.
 - La chapelle de Tous les Saints : au nord-ouest de la zone potentielle, elle est située en milieu urbain et ne présente donc pas de vue vers le projet.
- Sites mis en avant par les offices de tourisme locaux :
 - La chapelle du château de Soulièvres à Airvault. Elle est située au sein du domaine de Soulièvres sur le coteau ouest du Thouet, face à la zone potentielle. Ce domaine constitue un parc de loisir et abrite une salle des fêtes. Depuis la chapelle, les vues sont fermées par la végétation. À proximité, les pales du parc d'Availles-Thouarsais Irais sont visibles au-dessus du coteau. L'impact de l'extension sera à mesurer depuis ce point.
 - Le château de Vernay à Airvault. Le château n'est pas accessible ni visible dans le paysage alentour. Les vues depuis le château semblent fermées par la végétation. L'impact du projet sera nul sur cet édifice.
 - Le cirque de Seneuil à Le Chillou. L'ancien méandre du ruisseau des Échasses a formé un site pittoresque de 30 m de dénivelé. Les vues depuis le site sont orientées vers l'est. Les vues vers le nord et la zone potentielle sont fermées par la végétation. L'impact du projet sera nul depuis ce site.

Les autres points touristiques indiqués sur la carte précédente présentant une sensibilité particulière vis-à-vis du projet ont déjà été abordés.



Fig.88 : Cirque de Seneuil

• Les sentiers de promenade et de randonnées

Praticables à pied, à cheval ou en vélo, les conseils généraux de la Vienne et des Deux-Sèvres ont mis en place de nombreux sentiers de randonnée et de promenade dont certains font partie de l'aire d'étude. Souvent associés à des richesses touristiques ou des éléments patrimoniaux, les vues depuis ces sentiers seront étudiées depuis les éléments d'ores et déjà identifiés.



Fig.83 : Jardin pédagogique des Trois Noyers



Fig.84 : Vue depuis le jardin pédagogique des Trois Noyers



Fig.85 : Lac du Cébron



Fig.86 : Chapelle de Tous les Saints

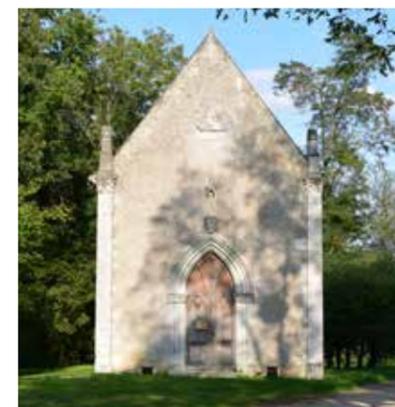


Fig.87 : Chapelle de Soulièvres et vue sur les pales du parc d'Availles-Thouarsais-Irais.

PETIT PATRIMOINE PROCHE DE LA ZONE POTENTIELLE

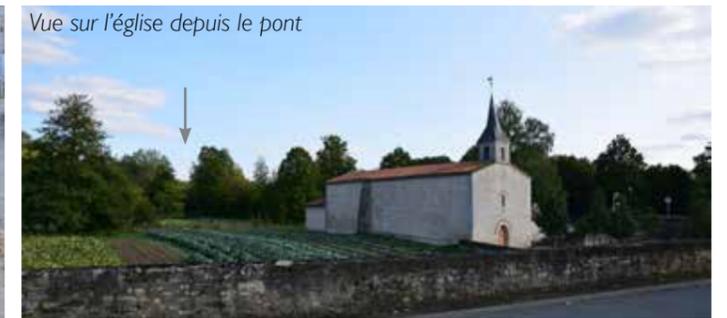
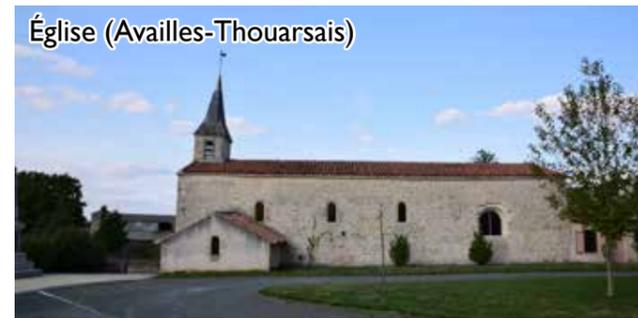
La visite fine du territoire d'étude notamment dans un périmètre à moins de 2 km de la zone potentielle a mis en lumière quelques éléments de petit patrimoine. Proche de la zone, il convient de les étudier pour définir leur sensibilité vis-à-vis du projet. Seuls les éléments n'ayant pas été abordés dans les pages précédentes sont évoqués ici.



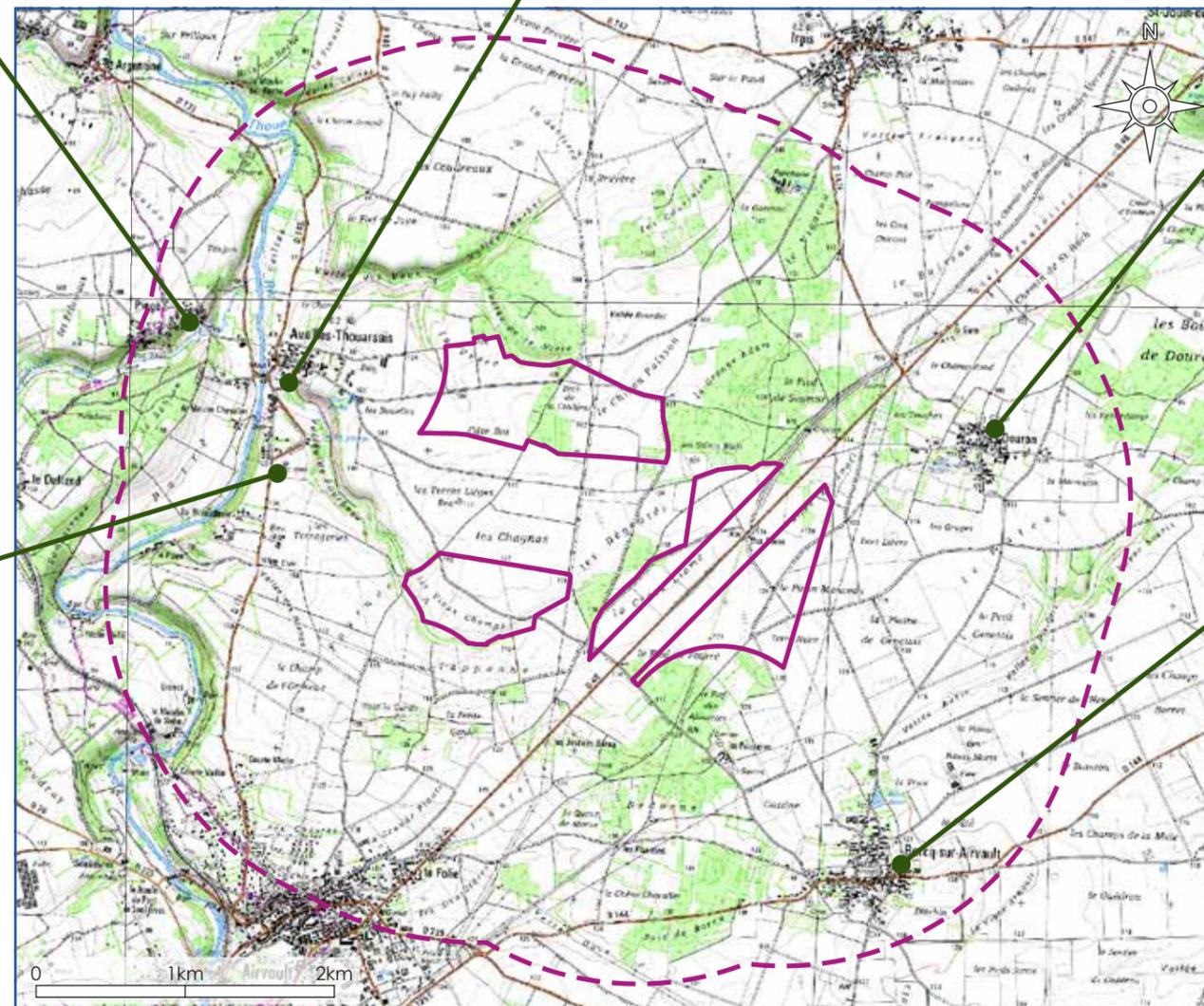
Le lavoir de Piogé est original avec ces bassins en enfilade. Le parc d'Availles-Thouarsais est visible depuis cet édifice. L'impact du projet d'extension devra être mesuré depuis ce point.



Cet ancien moulin se situe au sud de la commune. Il est bien visible depuis la D121, en situation de covisibilité directe avec le parc d'Availles-Thouarsais Irais. L'impact du projet sera à mesurer depuis ce point.



L'église et le lavoir sont distants de quelques mètres, au centre du village. Une éolienne du parc d'Availles-Thouarsais Irais est visible à proximité du lavoir et depuis le pont de la vallée de Fourbeau. L'impact du projet sera mesuré depuis le pont qui offre une belle vue sur l'église.



La chapelle se situe au nord-est du village de Douron. Les vues depuis l'édifice sont orientées vers le nord et le nord-est, dans l'axe opposé au projet. L'impact du projet sera nul depuis cet édifice.



L'église de Borcq-sur-Airvault se situe au centre du village. Les vues en direction du projet sont fermées depuis l'édifice, le parc d'Availles-Thouarsais Irais n'est pas visible. Depuis le sud du village, les éoliennes du parc construit sont légèrement visibles. L'impact du projet d'extension est à mesurer depuis ce point.



SYNTHÈSE DE L'ANALYSE PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE

Le territoire d'étude du projet est riche en éléments patrimoniaux et touristiques. De nombreux éléments ont été recensés. Chaque élément patrimonial et/ou touristique a été étudié afin de déterminer son importance et sa sensibilité vis-à-vis du projet. Grâce à ce recensement et à l'analyse des vues possibles depuis chaque monument, ainsi que de sa visibilité dans le paysage, les impacts probables suivants ont été déterminés :

Commune	Nom	Impact probable en visibilité à étudier	Impact probable en covisibilité à étudier
Availles-Thouarsais	Château de Piogé (MH), GR 36 Ancien moulin, église et lavoir (petit patrimoine) Lavoir de Piogé (petit patrimoine)	x x x	x
Airvault	Ancienne abbaye Saint-Pierre (MH) Logis de Barroux (MH) Site patrimonial remarquable, Petite cité de caractère GR 36 Chapelle du château de Soulièvres (tourisme) Belvédère du Fief d'Argent (tourisme) Église de Borcq-sur-Airvault (petit patrimoine)	x (depuis les sorties de la ville) x x (à proximité) x	x x x x
Saint-Jouin-de-Marnes	Église Saint-Jouin (MH), La Motte (Site classé)		x
Oiron	Dolmen (MH) Église Saint-Martin de Noizé (MH) Église Saint-Maurice (MH) Château d'Oiron (MH) Site patrimonial remarquable, Petite cité de caractère	x (à proximité) x x x x	x x x x
Marnes	Château de Retournay (MH)	x	
Moncontour	Château et église Notre-Dame (MH) Ferme des Tiveaux (MH)	x	x x
Assais-les-Jumeaux	Église Saint-Martin (MH) Tumulus (MH)	x	x
Taizé	Dolmen E 134 (MH), Butte de Moncoué (Site classé)	x	x x
Saint-Jean-de-Sauves	Le Jardin Pédagogique des Trois Noyers (Tourisme)	x	
Gourgé	Château d'Orfeuille (MH) Église Saint-Hilaire (MH)	x	x
Craon	Église Saint-Michel (MH)		x
Sainte-Gemme	Chapelle Saint-Guillaume (MH)	x	
Saint-Laon	Dolmen dit La Grande Pierre Levée (MH), Dolmen dit La Petite Pierre Levée (MH),	x x (à proximité)	
Arçay	Dolmen dit Briande II (MH), Dolmen de Briande I (MH)	x (à proximité)	
Saint-Léger-de-Montbrun	Deux menhirs (MH)	x	
Cherves	Château de Cherves (MH)	x	
Curçay-sur-Dive	Pont gallo-romain dit Pont de la Reine-Blanche (MH) Restes de l'église Saint-Pierre (MH) Le village (Site inscrit)	x (à proximité) x (à proximité) x	
Thouars	Site patrimonial remarquable et Ville d'Art et d'Histoire	x (depuis le sortie sud de la ville)	
Saint-Varent	Belvédère du Pâtis (Tourisme)	x	
Doux	Géosite de Mollets (Tourisme)	x	

Dans le chapitre III, les photomontages réalisés permettront de vérifier si les impacts probables présentés ci-dessus sont avérés. Ces photomontages seront réalisés après le choix de points de vue pertinents en fonction de la zone d'influence visuelle (ZIV) du projet.

Synthèse des sensibilités du territoire

-  Zone potentielle
-  Périmètre d'étude (20 km)
-  Eolienne construite
-  Eolienne - Permis autorisé
-  Eolienne - Permis en cours d'instruction

Sensibilités paysagères :

-  Parc à prendre en compte pour l'étude des impacts cumulés
-  Portion de route à étudier du fait de sa fréquentation ou de sa proximité avec le projet
-  Portion de route orientée dans l'axe de la zone potentielle
-  Vues suprlombantes à étudier
-  Visibilités importantes sur le projet
-  Visibilités plus réduites sur le projet
-  Visibilités très réduites sur le projet

Sensibilités patrimoniales :

-  Impact à étudier en visibilité
-  Impact à étudier en covisibilité
-  Impact à étudier en visibilité et covisibilité

Sources : IGN BdAlti®,
les contributeurs d'OSM.

N



0 2,5 5 10Km

1.4. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS DU TERRITOIRE D'ÉTUDE

Ce premier chapitre a pour objectif de déterminer si le paysage du territoire d'étude est capable d'accueillir un projet éolien, de mettre en évidence les qualités paysagères de ce territoire d'étude et de recenser les sensibilités paysagères et patrimoniales vis-à-vis de l'éolien.

Composé de 4 ambiances paysagères différentes (plaine, vallée, bocage, zones urbaines), le territoire d'étude à 20 km du projet d'extension du parc éolien d'Availles-Thouarsais Irais présente à la fois des vues ouvertes depuis la plaine et des vues fermées au cœur des vallées et du bocage. Il est également riche d'éléments patrimoniaux et touristiques, dont certains sont remarquables.

• Enjeux paysagers :

Le parc éolien d'Availles-Thouarsais Irais s'inscrit dans un paysage adapté à l'éolien : des plaines larges et dégagées aux vues lointaines où un parc composé de deux lignes parallèles est bien lisible. L'implantation de nouvelles éoliennes en extension permet une densification de ce parc éolien tout en limitant la création de nouveaux impacts. L'implantation choisie doit néanmoins être cohérente avec le parc existant afin de s'intégrer de manière harmonieuse et être lisible comme un ensemble unique.

Dans le chapitre 2, nous déterminerons la meilleure variante d'implantation permettant notamment d'assurer la lisibilité du futur parc. Une étude de l'augmentation de l'emprise du parc éolien existant sera menée.

En termes de visibilité dans le paysage, le parc sera visible essentiellement depuis les plaines à l'est du territoire. Ce secteur présente en effet de beaux panoramas dégagés ainsi que quelques vues en promontoire.

Les contreforts de la Gâtine pourront présenter des vues sur le projet, lorsque le réseau de haies est moins dense. Les vues éloignées sont peu nombreuses du fait des écrans bocagers en place.

De manière générale, les vues depuis les unités paysagères de vallée ne seront pas impactées par le projet. Une vigilance est néanmoins à apporter aux secteurs les plus proches du parc qui peuvent montrer des vues sur le projet, même depuis les fonds de vallées.

Enfin les unités bocagères au sud aux ambiances plus intimistes et refermées, ne présenteront que peu de vue sur le projet. En effet, les haies, les bosquets et les boisements couplés à la distance au parc de plus de 10 kilomètres forment des masques visuels importants en direction du projet.

Le chapitre 3, par le biais de photomontages, permettra d'évaluer l'impact du projet, notamment sur le paysage du quotidien (habitat proche, routes dans l'axe du projet, sorties de bourg).

Il permettra également d'évaluer les phénomènes de covisibilité entre le projet et les parcs éoliens construits, accordés et en instruction.

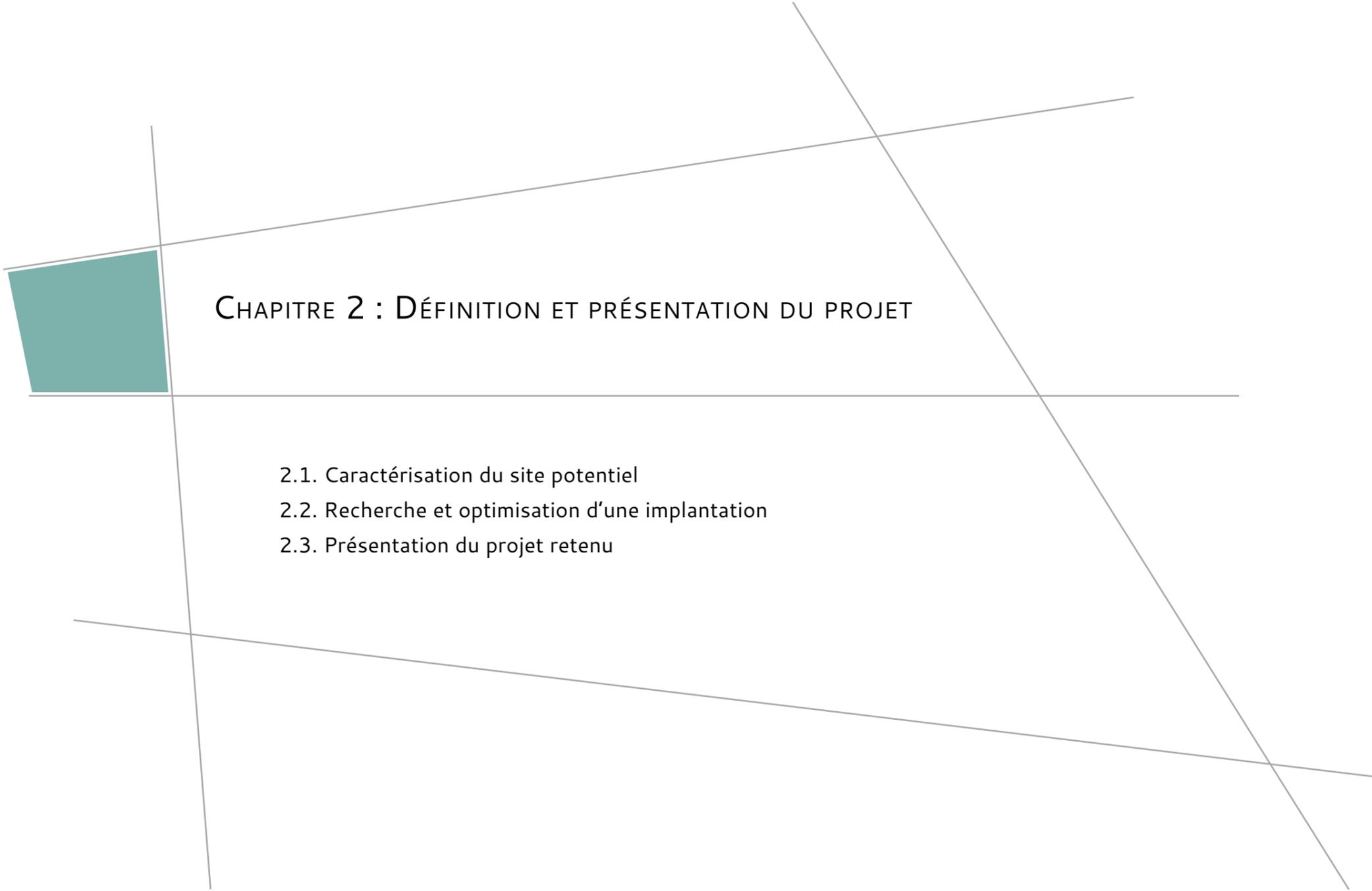
• Enjeux patrimoniaux :

L'étude a permis de déterminer les sensibilités majeures du territoire vis-à-vis du projet :

Commune	Nom
Availles-Thouarsais	Château de Piogé, GR 36, Ancien moulin, église et lavoir, Lavoir de Piogé
Airvault	Ancienne abbaye Saint-Pierre, Logis de Barroux, Site patrimonial remarquable, Petite cité de caractère, GR 36, Chapelle du château de Soulièvres, Belvédère du Fief d'Argent, Église de Borcq-sur-Airvault
Saint-Jouin-de-Marnes	Église Saint-Jouin, La Motte
Oiron	Dolmen, Église Saint-Martin de Noizé, Église Saint-Maurice, Château d'Oiron, Site patrimonial remarquable, Petite cité de caractère
Marnes	Château de Retournay
Moncontour	Château et église Notre-Dame, Ferme des Tiveaux
Assais-les-Jumeaux	Église Saint-Martin, Tumulus
Taizé	Dolmen E 134, Butte de Moncoué
Saint-Jean-de-Sauves	Le Jardin Pédagogique des Trois Noyers
Gourgé	Château d'Orfeuille, Église Saint-Hilaire
Craon	Église Saint-Michel
Sainte-Gemme	Chapelle Saint-Guillaume
Saint-Laon	Dolmen dit La Grande Pierre Levée, Dolmen dit La Petite Pierre Levée
Arçay	Dolmen dit Briande II, Dolmen de Briande I
Saint-Léger-de-Montbrun	Deux menhirs
Cherves	Château de Cherves
Curçay-sur-Dive	Pont gallo-romain dit Pont de la Reine-Blanche, Restes de l'église Saint-Pierre, Le village
Thouars	Site patrimonial remarquable et Ville d'Art et d'Histoire
Saint-Varent	Belvédère du Pâtis
Doux	Géosite de Mollets

Il est important de vérifier que le futur parc n'entrera pas en confrontation visuelle avec ces éléments sensibles du territoire et que les vues depuis les éléments ne seront pas modifiées.

L'évaluation des visibilités du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques sensibles ainsi que des co-visibilités entre le projet et ceux-ci sera effectuée par le biais de photomontage dans le chapitre 3. Le choix des points de vue utilisés sera fait en fonction des sensibilités déterminées et de la zone d'influence visuelle du projet calculée et cartographiée (ZIV).



CHAPITRE 2 : DÉFINITION ET PRÉSENTATION DU PROJET

- 2.1. Caractérisation du site potentiel
- 2.2. Recherche et optimisation d'une implantation
- 2.3. Présentation du projet retenu

2.1. CARACTÉRISATION DU SITE POTENTIEL

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE COMPOSITION PAYSAGÈRE DES PARCS ÉOLIENS

L'état initial dans le chapitre 1 a permis de déterminer que le secteur d'implantation du projet est propice à l'implantation d'éoliennes. Il convient désormais de l'implantation la plus propice à ce secteur montrant à la fois une bonne lisibilité du parc et cohérente avec les structures paysagères locales. Pour cela, quelques principes généraux sont à respecter :

• Appuyer le projet éolien sur des lignes de force du paysage

Afin d'assurer une cohérence du projet avec le paysage local, l'implantation doit s'appuyer sur les lignes de force présentes à proximité de la zone potentielle.

Ces lignes de force définissent l'orientation du futur parc éolien qui vient ainsi les renforcer.

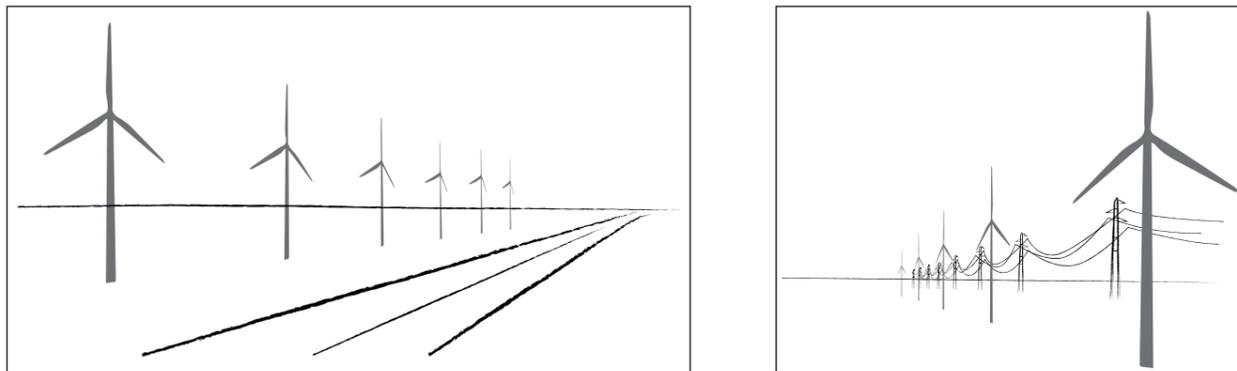


Fig.89 : Les routes et les lignes électriques peuvent être des points d'appui du projet

• Privilégier une implantation régulière

L'implantation d'éoliennes en ligne, présentant une interdistance régulière entre les machines est souhaitable pour garantir la bonne lisibilité du futur parc éolien.

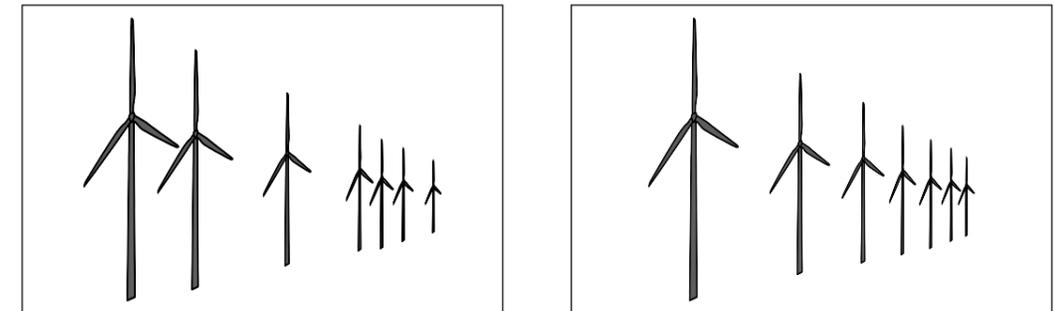


Fig. 90 : Une interdistance régulière permet de construire un parc plus harmonieux

• Les recommandations du Schéma Régional Éolien (SRE) :

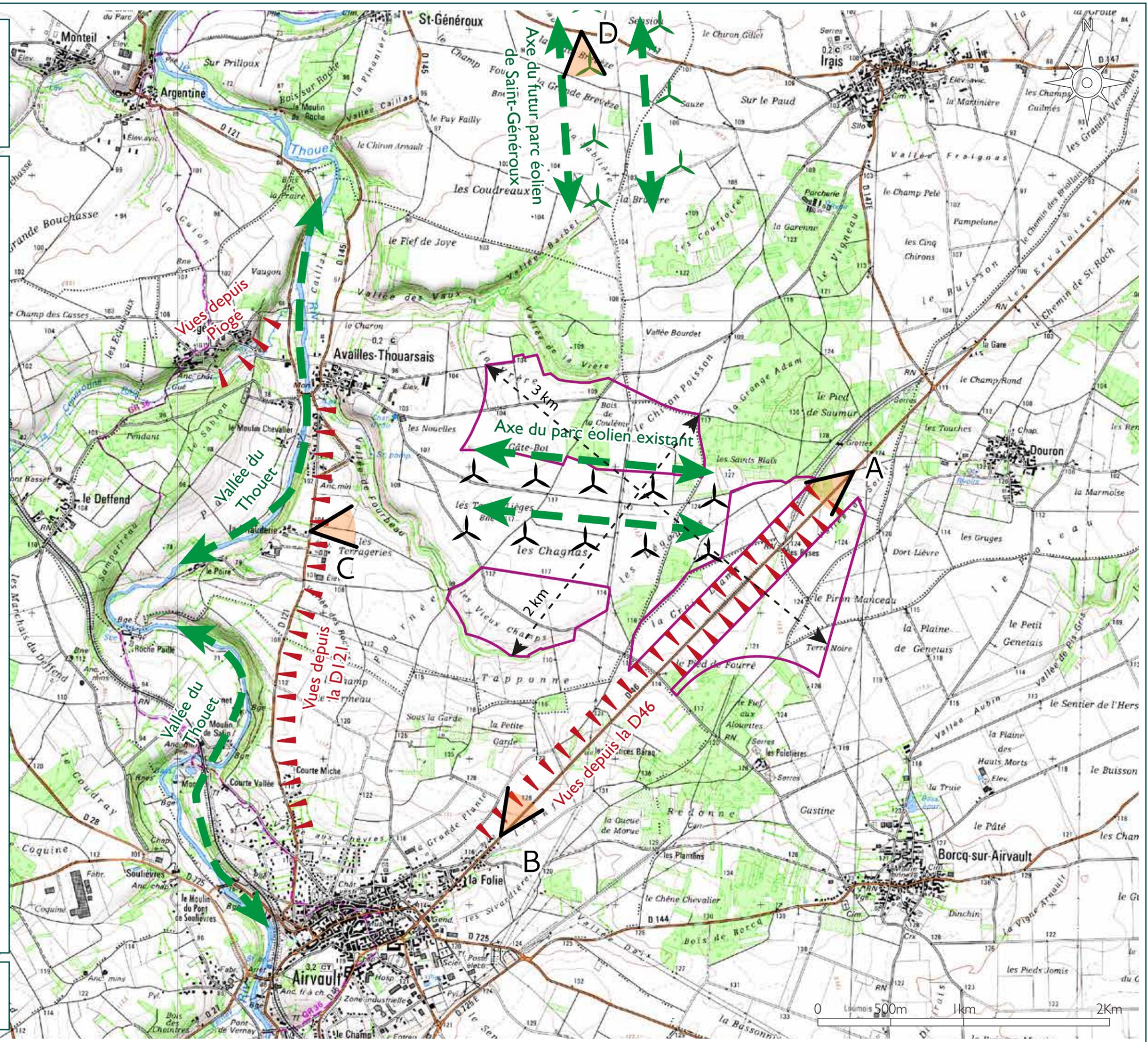
Le SRE donne quelques recommandations pour la bonne intégration paysagère des projets éoliens :

- composer le projet avec une ligne de force du paysage naturelle ou anthropique,
- veiller à une composition homogène entre les différents parcs éoliens afin d'éviter le brouillage de la lecture paysagère,
- maintenir des respirations paysagères afin d'éviter la saturation du paysage.

Le SRE a été annulé en avril 2017 et sera remplacé par le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

Zone potentielle

-  Zone potentielle
-  Ligne de force paysagère
-  Perceptions majeures sur le projet



Source : IGN SCAN 25®



PRÉSENTATION DE LA ZONE POTENTIELLE

Située sur le territoire des communes d'Availles-Thouarsais, Irais, Airvault et Saint-Jouin-de-Marnes, la zone potentielle du projet présente un espace dépourvu de contraintes techniques dans lequel des éoliennes peuvent être implantées.

Le secteur s'étend sur 3 km dans l'axe nord-ouest sud-est, 2 km dans l'axe sud-ouest nord-est. Il entoure la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais. Le projet d'Availles-Thouarsais, Irais et Airvault se veut être une extension de ce parc. Pour cela, une implantation en ligne s'appuyant sur les lignes du parc existant sera privilégiée. Un maximum de 9 éoliennes a été défini pour ce projet.

LA STRUCTURE DU PAYSAGE DU PÉRIMÈTRE PROCHE

La zone potentielle est constituée d'un plateau agricole à l'est de la vallée du Thouet. La zone est entourée au nord, nord-est et sud par des masses boisées importantes constituant des masques visuels limitant les vues proches sur le parc existant et donc sur le projet. Dans ces axes, les vues proches sont donc plus limitées.

La D146 traverse le secteur d'implantation, il est donc un axe majeur de perception du projet. La D121 à l'ouest présente des vues très dégagées en direction de la zone potentielle. Les deux lignes d'éoliennes existantes constituent des lignes de force fortes dans le paysage actuel.

À l'ouest, la vallée du Thouet est une ligne de force importante. Elle contient les bourgs les plus proches du projet : Availles-Thouarsais, Airvault. La zone potentielle et le parc existant sont exposés depuis le coteau ouest, notamment depuis le bourg de Piogé.



Fig. 91 : La zone potentielle depuis l'est, D146. Les boisements masquent les pieds des éoliennes existantes.



Fig. 92 : La zone potentielle depuis le sud, D146. Les masques visuels sont moins nombreux.



Fig. 93 : La zone potentielle depuis l'ouest, D121. La vue est dégagée en direction du projet.



Fig. 94 : La zone potentielle depuis le nord au sein du futur parc éolien de Saint-Généroux.

2.2. RECHERCHE ET OPTIMISATION D'UNE IMPLANTATION

RECHERCHE D'UN SCÉNARIO D'IMPLANTATION COHÉRENT : VARIANTE 1

L'élaboration d'une implantation cohérente avec le paysage existant et la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais a été réalisée sur une base d'implantation qui a évolué suivant les contraintes et les impacts décelés.

Le projet d'Availles-Thouarsais, Irais et Airvault sera nommé « Ferme éolienne des Terres Lièges ». Il a été réfléchi comme une extension du parc éolien existant. 2 lignes de part et d'autre du parc éolien existant sont donc proposées. Une première implantation comprenant 9 éoliennes a été définie.

Les éoliennes prévues pour ce projet sont des VESTAS V126 :

- Diamètre du rotor : 126 mètres.
- Hauteur du mât : 117 mètres.
- Hauteur totale : 180 mètres.

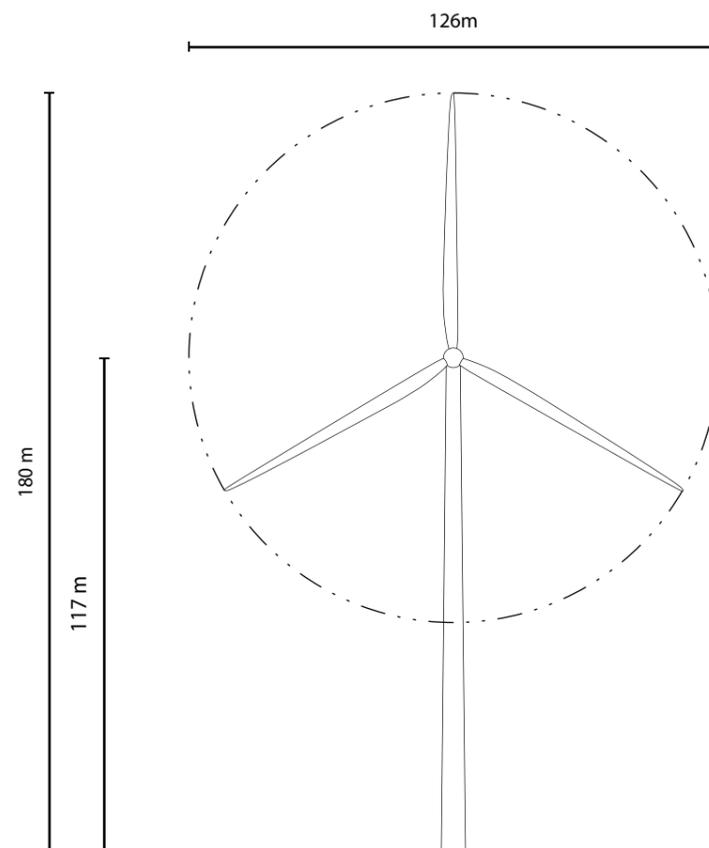


Fig.95 : VESTAS V126

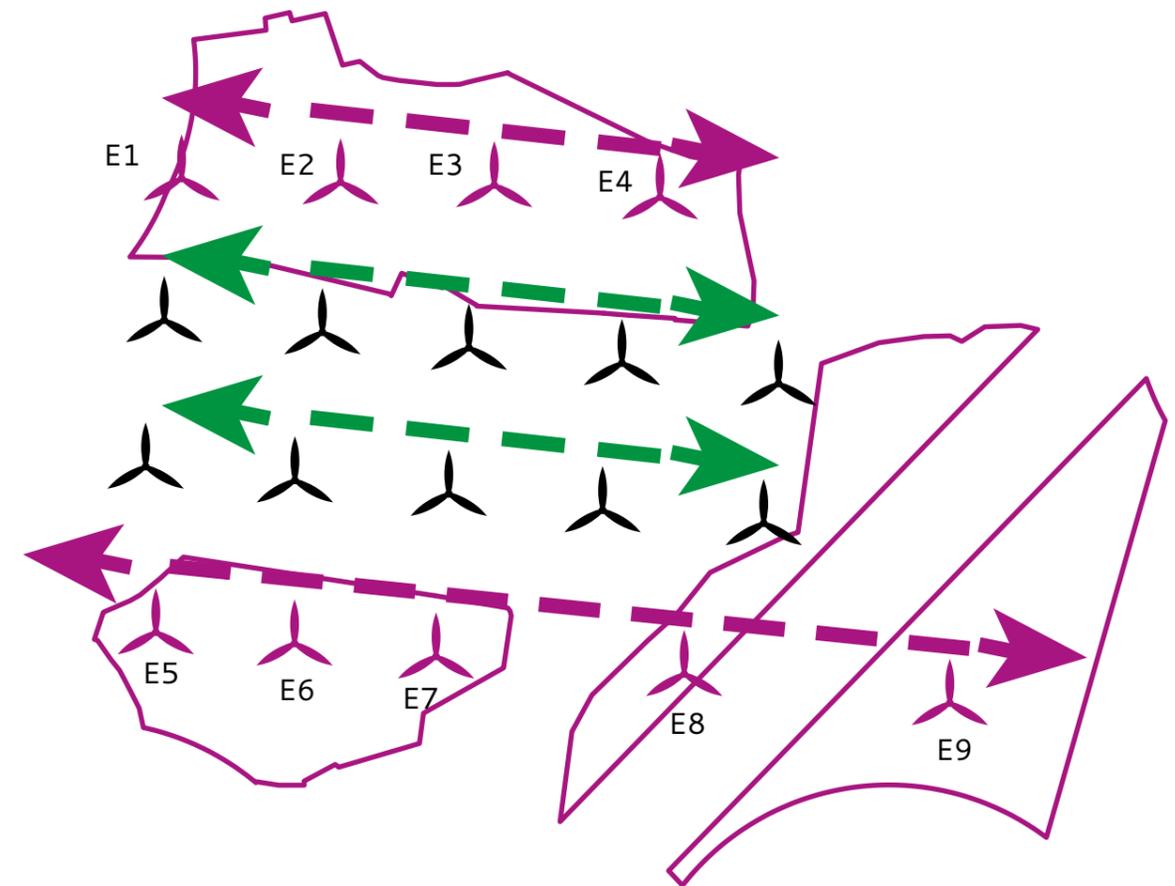


Fig. 96 : Première variante d'implantation définie

Cette première variante d'implantation maximale a été définie pour suivre l'axe des lignes d'éoliennes existantes. 2 lignes d'éoliennes sont ainsi créées : une ligne de 4 éoliennes au nord et une ligne de 5 éoliennes au sud.

La distance entre les nouvelles lignes de machines et les lignes existantes est cohérente.

L'emplacement des éoliennes est défini suivant de nombreuses contraintes techniques, notamment un éloignement aux haies et aux bois et une distance minimale à la route départementale D46.

Les pages suivantes présenteront l'étude de cohérence du projet dans cette variante (variante 1) avec le parc éolien et le paysage existant.

COHÉRENCE DE LA VARIANTE 1 AVEC LE PARC ÉOLIEN EXISTANT

Constituée de 2 lignes d'éoliennes de part et d'autre du parc éolien existant, le projet dans sa variante 1 présente une organisation cohérente et qui s'intègre tout à fait avec la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais.

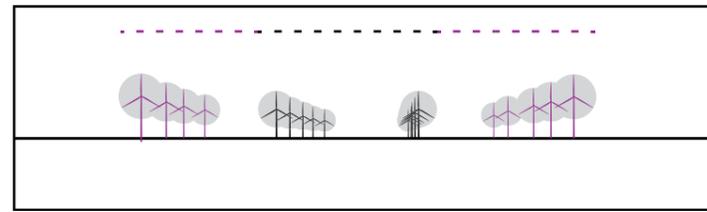


Fig. 97 : Vue virtuelle depuis l'ouest

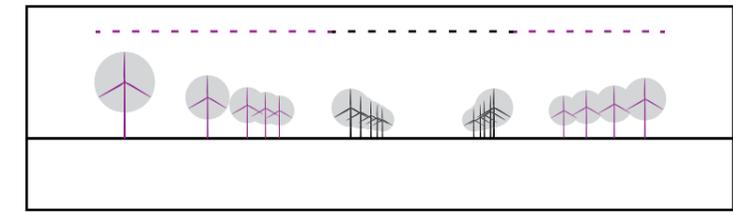


Fig. 98 : Vue virtuelle depuis l'est

Dans les axes est et ouest les lignes supplémentaires sont bien lisibles et s'accordent bien avec la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais. Les deux lignes renforcent l'effet de perspective du parc existant dans ces deux axes. L'augmentation de l'emprise est maximale, à droite et à gauche de la vue.

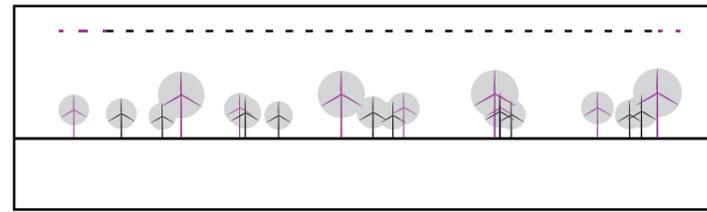


Fig. 99 : Vue virtuelle depuis le nord

Depuis le nord, les 4 lignes d'éoliennes se superposent et deviennent beaucoup moins lisibles. L'emprise avant projet est peu modifiée par l'implantation. Les nouvelles éoliennes s'insèrent entre les machines existantes (sauf les deux éoliennes aux extrémités droites et gauches) venant densifier le parc existant.

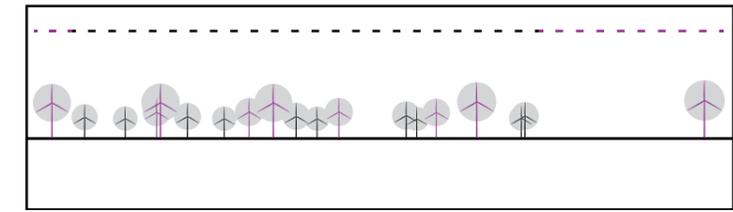


Fig. 100 : Vue virtuelle depuis le sud

Depuis le sud, les 8 éoliennes à l'ouest de la D146 s'insèrent entre les éoliennes du parc existant (à l'exception de l'éolienne la plus à gauche). L'éolienne E9 à l'est de la D146 apparaît isolée à droite. Elle augmente fortement l'emprise du parc.

ÉTUDE DE L'AUGMENTATION DU PARC EXISTANT AVEC LA VARIANTE 1

L'étude de l'organisation du parc après implantation du projet montre que l'emprise du parc résultant augmente. Les emprises du parc éolien existant et du parc éolien existant avec le projet ont donc été calculées. La différence entre ces emprises, c'est-à-dire l'augmentation d'emprise du parc existant avec le projet, est présentée ci-contre.

Le projet dans sa variante 1 augmente l'emprise du parc éolien d'Availles-Thouarsais-Irais est-ouest du fait de l'ajout de 2 lignes supplémentaires, mais aussi dans les vues depuis le nord-est et le sud. Cette augmentation d'emprise est due à l'éolienne E9 située à l'est de la route départementale.

À plus de 500 mètres des éoliennes du parc, l'emprise augmente de 91° au maximum. Les habitations les plus proches voient l'emprise du parc augmenter :

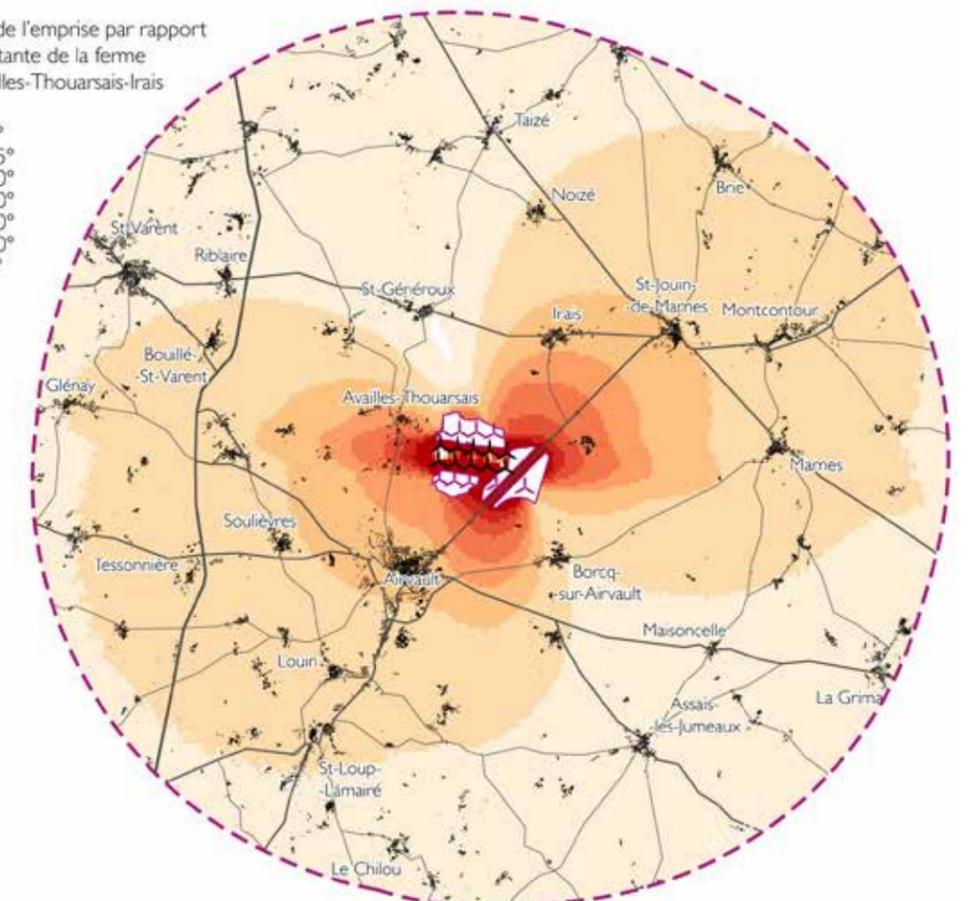
- de 21 à 33° pour le hameau de Douron
- de 15 à 32° pour le hameau des Terrageries
- de 14 à 43° pour les habitations d'Availles-Thouarsais

L'emprise du parc depuis l'entrée nord-est d'Airvault augmente au maximum de 17°, depuis le reste de la ville l'emprise augmente de 10 à 15° comme pour les bourgs d'Irais et de Saint-Jouin-de-Marnes.

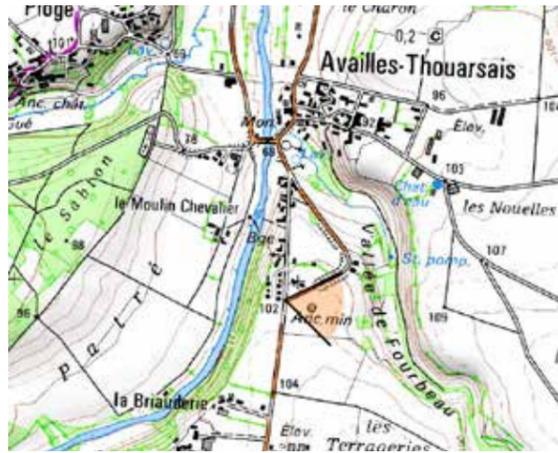
L'implantation du projet selon la variante 1 a donc une conséquence forte sur l'emprise de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais, notamment du fait d'une éolienne isolée à l'est du projet.

Augmentation de l'emprise par rapport à l'emprise existante de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais

- de 0 à 5°
- de 5° à 10°
- de 10° à 15°
- de 15° à 20°
- de 20° à 30°
- de 30° à 40°
- de 40° à 50°
- plus de 50°



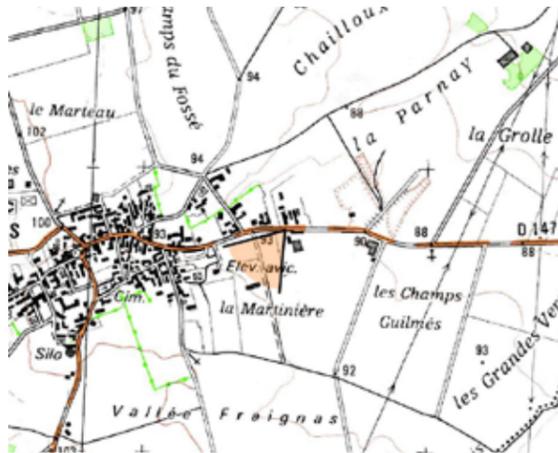
IMPACTS VISUELS DE LA VARIANTE 1 EN VUE PROCHE ET DEPUIS LE NORD-EST



ENTRÉE SUD D'AVAILLES-THOUARSAIS

Depuis l'entrée sud du bourg d'Availles-Thouarsais, la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais et ces deux lignes d'éoliennes est bien visible.

L'implantation du projet selon la variante 1 crée un ensemble cohérent de 4 lignes d'éoliennes. L'interdistance entre les lignes est régulière ce qui rend l'ensemble bien lisible.



ENTRÉE EST D'IRAIS

Depuis l'est d'Irais, le parc éolien existant d'Availles-Thouarsais-Irais est visible. Les éoliennes dépassent légèrement au-dessus de l'horizon boisé.

Le projet implanté selon la variante 1 augmente beaucoup l'emprise du parc existant, du fait d'une éolienne apparaissant isolée à gauche. Elle n'est pas rattachée au reste du parc éolien.

La taille des machines est bien supérieure à celle des machines existantes, elles sont beaucoup plus impactantes dans le paysage.



CONCLUSION SUR LA VARIANTE 1 ET ÉLABORATION DE LA VARIANTE 2

L'organisation du projet en 2 lignes de part et d'autre de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais est bien cohérente avec le paysage en place et permet de lire l'ensemble des éoliennes comme un tout. Elle s'appuie sur le parc éolien existant et vient le compléter.

L'implantation présente néanmoins l'inconvénient d'augmenter fortement l'emprise du parc éolien existant, notamment du fait d'une ligne d'éolienne au sud plus longue que les lignes d'éoliennes existantes.

Cette éolienne apparaît isolée du reste du parc dans les vues d'axe nord-est et sud-ouest. Elle risque d'être mal comprise dans le paysage.

L'éolienne E9 a donc été supprimée.

Parallèlement, les éoliennes E3 et E5 ont été écartées car elles montraient des enjeux environnementaux importants (se référer à l'étude environnementale réalisée par Calidris).

Seules 2 lignes de 3 éoliennes subsistent donc.

La suppression des éoliennes a néanmoins entraîné des interdistances entre machines plus irrégulières. Les implantations des 6 éoliennes restantes ont donc été finement retravaillées afin d'optimiser les interdistances. Ces modifications ont été limitées à la fois par des contraintes environnementales, foncières et techniques.

L'ensemble de ces modifications aboutit à la variante 2 ci-contre.

ORGANISATION VISUELLE DE LA VARIANTE 2

Comme pour la variante 1, l'organisation visuelle du projet selon la variante 2 est étudiée dans 4 axes. Les deux lignes d'éoliennes complétant le parc existant sont toujours bien lisibles dans les axes est et ouest. Elles présentent une légère irrégularité d'interdistance, mais ce n'est pas gênant pour la lecture du parc. Dans les axes nord et sud, les éoliennes sont comprises au sein du parc existant et n'augmentent donc pas l'emprise de ce dernier. Les éoliennes étant plus grandes que les éoliennes existantes, les machines du projet en arrière-plan sont plus grandes que les machines existantes ce qui pourrait poser un souci de cohérence globale du parc.

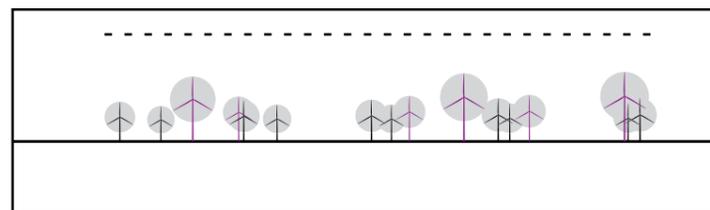


Fig. 103 : Vue virtuelle depuis le nord

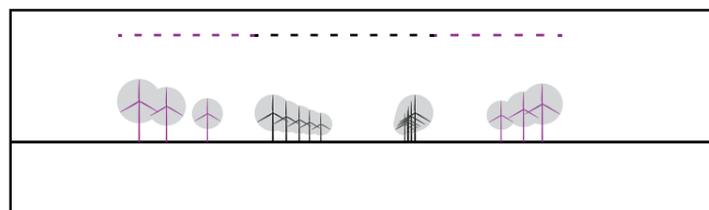


Fig. 104 : Vue virtuelle depuis l'ouest

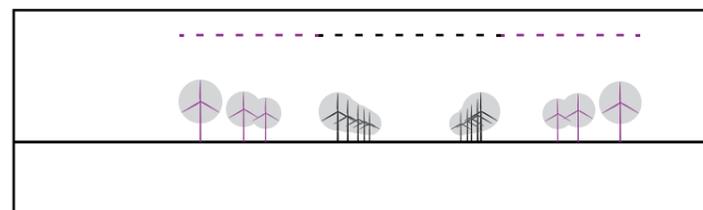


Fig. 105 : Vue virtuelle depuis l'est

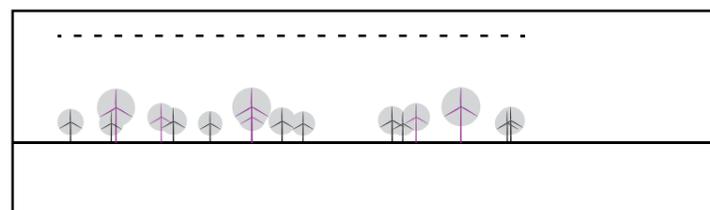


Fig. 106 : Vue virtuelle depuis le sud

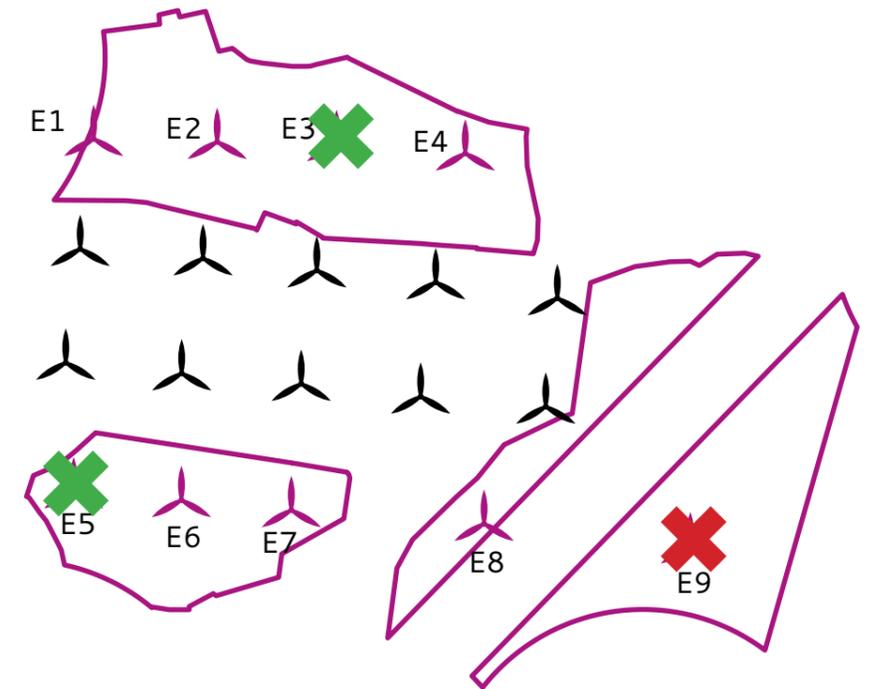


Fig. 101 : Modifications de la variante 1

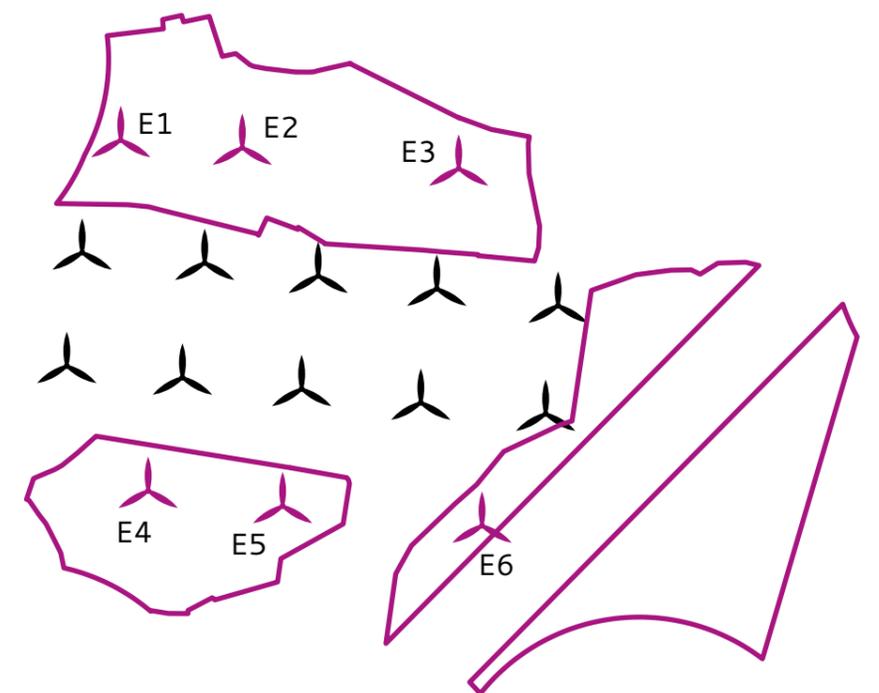


Fig. 102 : Variante 2

ÉTUDE DE L'AUGMENTATION DU PARC EXISTANT AVEC LA VARIANTE 2

L'évolution de l'emprise du parc a été recalculée pour la variante 2. La légende a été volontairement laissée identique afin de permettre une comparaison rapide de l'impact de cette nouvelle variante.

L'augmentation de l'emprise du parc éolien d'Availles-Thouarsais-Irais avec le projet des Terres Lièges est nulle dans l'axe nord-sud. Dans toutes les parties blanches de la carte, le projet sera donc compris dans l'emprise du parc existant. Les augmentations d'emprise les plus importantes se feront dans l'axe est-ouest.

L'augmentation maximum à plus de 500 mètres est de 39° (contre 91° pour la variante 1). Les habitations les plus proches voient l'emprise du parc augmenter :

- de 12 à 16° pour le hameau de Douron
- de 14 à 26° pour le hameau des Terrageries
- de 7 à 32° pour les habitations d'Availles-Thouarsais

Les autres bourgs proches voient l'emprise du parc augmenter entre 5 et 10° pour Marnes et Soulièvres. À proximité du projet, la majeure partie d'Airvault voit l'emprise du parc augmenter au maximum de 5°, seules les habitations au nord-ouest présentent une augmentation légèrement plus importante (jusqu'à 10°).

La modification de la variante 1 a donc permis de réduire l'impact du projet en terme de modification de l'emprise de l'éolien dans le paysage existant.

CHOIX DU TYPE D'ÉOLIENNE POUR LE PROJET

L'implantation définie suivant la variante 2 est en accord avec le parc éolien existant d'Availles-Thouarsais-Irais. La question de la taille des éoliennes a alors été posée et deux types de machines ont été envisagées :

- des éoliennes VESTAS modèle V126 de 180 mètres (rotor de 126 mètres de diamètre) - variante 2.1
- des éoliennes VESTAS modèle V117 de 150 mètres (rotor de 117 mètres de diamètre) - variante 2.2

Le choix de machines différentes entre le parc initial et l'extension a été motivé par les évolutions technologiques des machines et la possibilité d'une meilleure production, permettant de répondre aux engagements de la France en matière d'énergie renouvelable. Le choix de machine plus grandes que celles du parc existant est rendu possible par la levée de la contrainte RTBA imposée par l'aviation : la hauteur des éoliennes n'est donc plus limitée.

Les éoliennes de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais ont une hauteur de 130 mètres (rotor de 100 mètres de diamètre). Il est donc nécessaire d'étudier la cohérence d'éoliennes plus grandes en extension de ce parc.

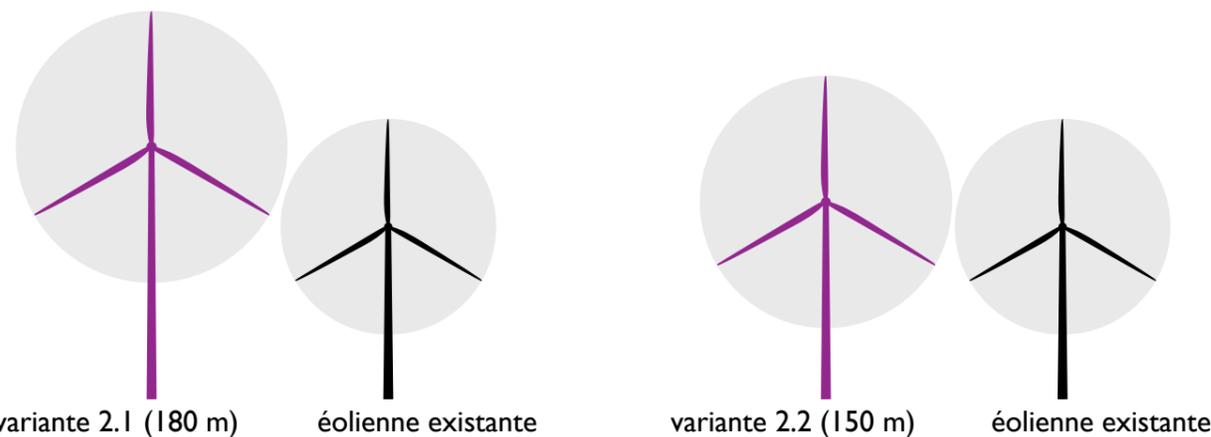


Fig. 107 : Différence de perception entre les éoliennes du projet et les éoliennes existantes à même distance

À équidistance, la hauteur perçue des éoliennes de la variante 2.1 (180 mètres) est très supérieure à celle des éoliennes du parc existant. Des éoliennes de 150 mètres (variante 2.2) à équidistance paraissent plus hautes, mais la différence est relativement faible.

Augmentation de l'emprise par rapport à l'emprise existante de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais

- de 0 à 5°
- de 5° à 10°
- de 10° à 15°
- de 15° à 20°
- de 20° à 30°
- de 30° à 40°
- de 40° à 50°
- plus de 50°

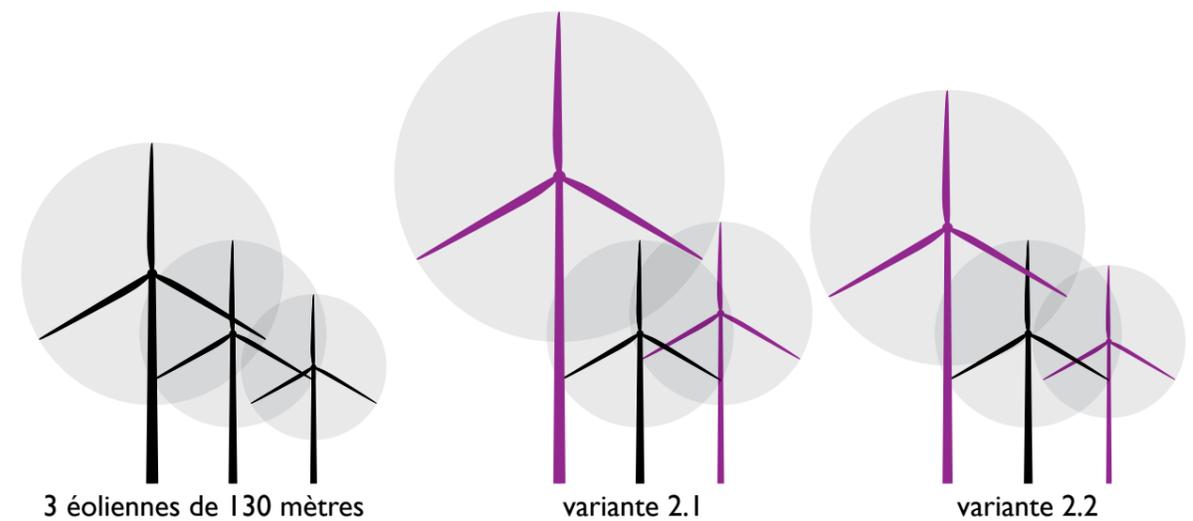
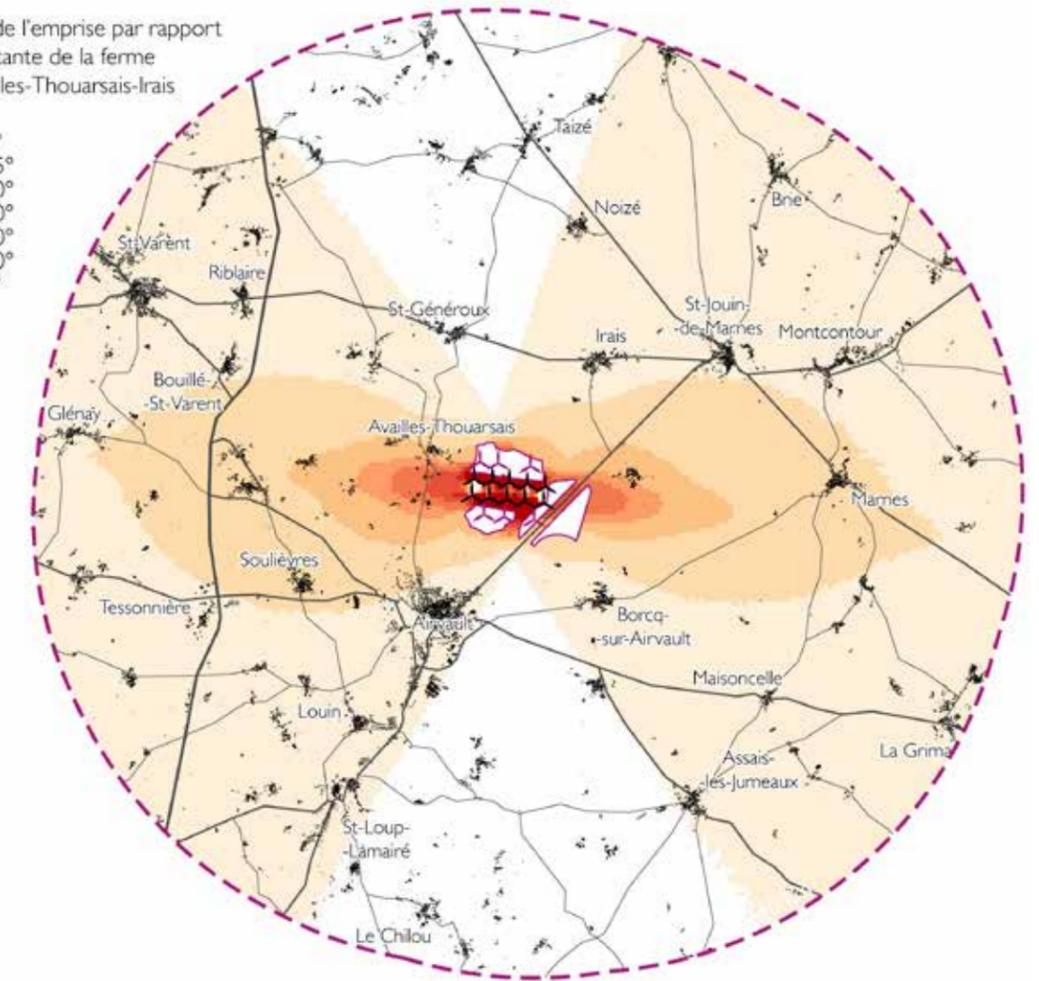
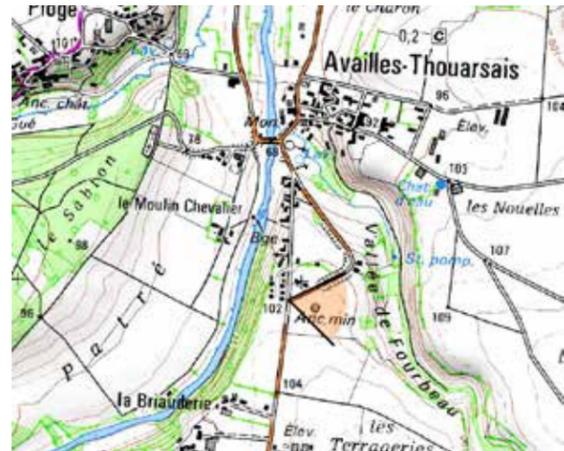


Fig. 108 : Différence de perception à un kilomètre entre les éoliennes du projet et les éoliennes du parc existante avec une éolienne du projet en premier plan et une éolienne du projet en arrière-plan (400 mètres de distance entre les machines)

Lorsque les éoliennes sont vues à des distances différentes, leurs tailles perçues évoluent. On constate que pour la variante 2.1, à un kilomètre du parc, une éolienne en arrière-plan du parc initial apparaîtra plus grande que l'éolienne existante.

Les rapports de taille sont mieux respectés pour la variante 2.2, avec l'éolienne en arrière-plan apparaissant plus petite.

COMPARAISON DE L'IMPACT DU PROJET SUIVANT LE TYPE D'ÉOLIENNE CHOISI



ENTRÉE SUD D'AVAILLES-THOUARSAIS

Depuis ce point de vue, les éoliennes du projet en premier plan sont plus éloignées que les éoliennes du parc existant.

Avec des éoliennes de 180 mètres, elles apparaissent néanmoins plus grandes. Les éoliennes de 150 mètres sont plus cohérentes avec le parc existant, les éoliennes plus éloignées apparaissant plus petites.

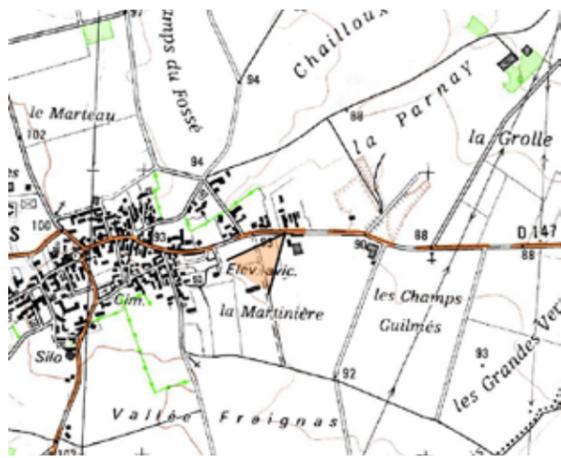


SUD DE DOURON

Depuis ce point de vue, le phénomène est le même que pour le point de vue précédent : les éoliennes aux extrémités gauche et droite sont plus hautes que les éoliennes en premier plan du parc existant alors qu'elles sont plus éloignées.

Les rotors de 2 machines disparaissent derrière le relief et la végétation avec la variante 2.2.





ENTRÉE EST D'IRAIS

Les éoliennes les plus proches de la variante 2.1 surplombent les boisements sur l'horizon (leur taille perçue est supérieure à celle des arbres).

Les éoliennes de 150 mètres de la variante 2.2 respectent mieux l'échelle du paysage initial. Elles sont également plus cohérentes avec la taille des éoliennes du parc éolien d'Availles-Thouarsais-Irais.



DEPUIS AIRVAULT, VUE SUR L'ABBATIALE

Depuis l'entrée d'Airvault, 4 éoliennes du parc existant d'Availles-Thouarsais-Irais sont visibles en covisibilité directe avec le clocher de l'abbatiale Saint-Pierre. Le projet d'extension ajoute 3 machines visibles.

Dans le cas d'éoliennes de 180 mètres (variante 2.1) les trois éoliennes sont visibles au niveau de la nacelle. Le rotor de l'éolienne la plus à droite est presque entièrement visible.

La variante 2.2 est moins impactante depuis ce point de vue, les nacelles de 2 machines sur 3 visibles étant alors masquées.



2.3. PRÉSENTATION DU PROJET RETENU

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

L'extension du parc éolien d'Availles-Thouarsais-Irais sera donc composée de 2 lignes de 3 éoliennes, aboutissant ainsi à un parc de 4 lignes d'éoliennes dont 2 lignes de 3 et 2 lignes de 5. Les nouvelles machines seront des VESTAS modèle V117 de 150 mètres en bout de pale :

- Diamètre du rotor : 117 mètres
- Hauteur du mât : 91,5 mètres
- Hauteur totale : 150 mètres.

L'extension du parc éolien d'Availles-Thouarsais-Irais sera appelée **Ferme éolienne des Terres Lièges**.

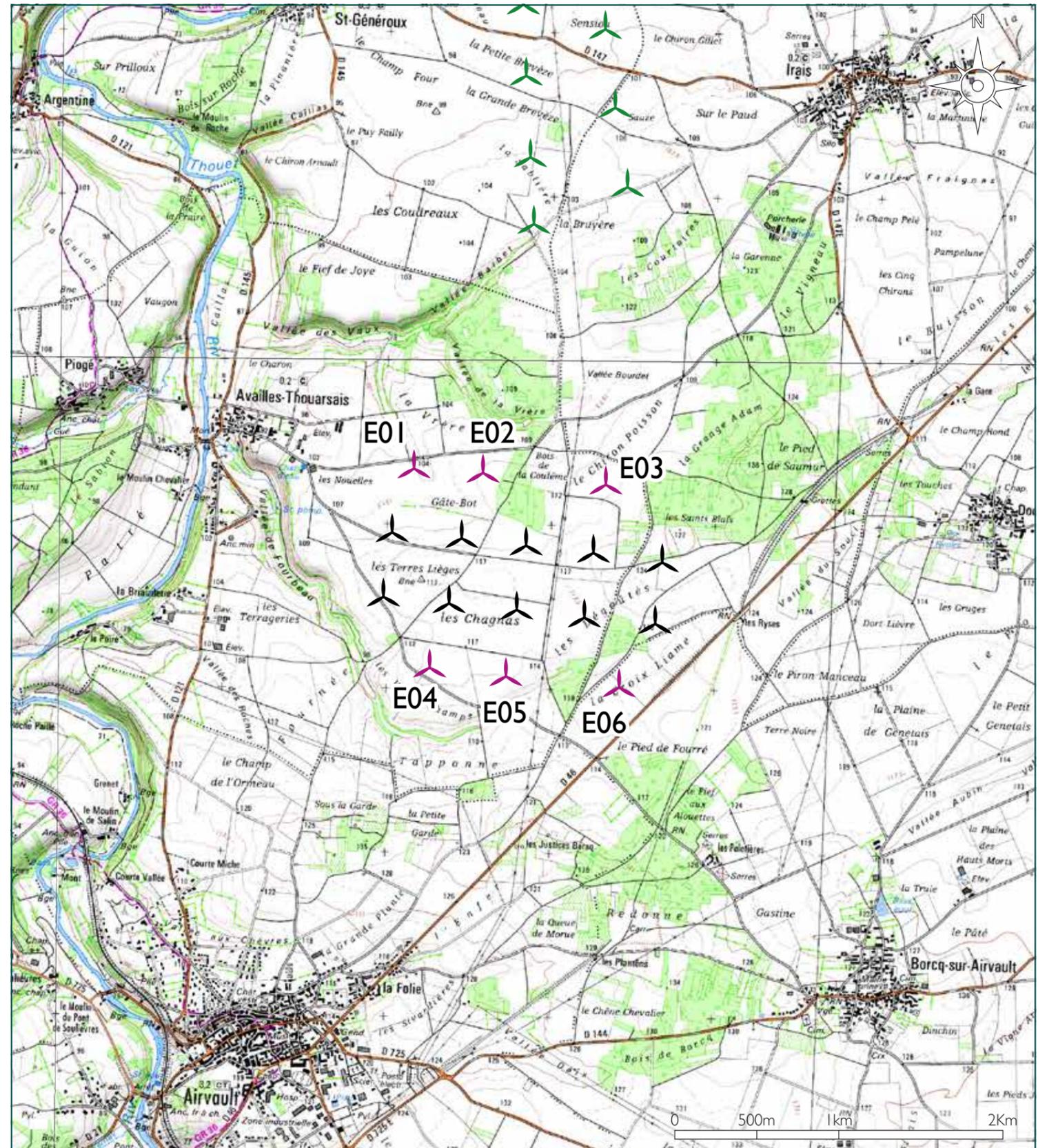
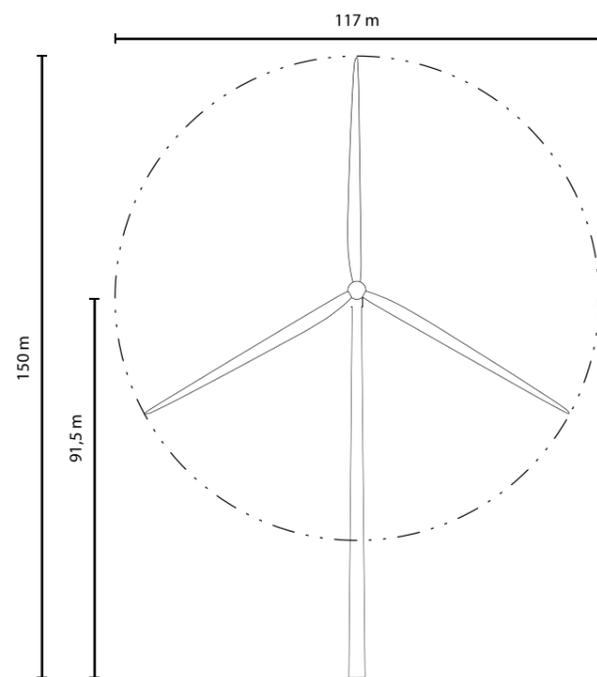


Fig. 109 : VESTAS V117

Saturation visuelle

-  Projet d'extension
-  Périmètre de 10 km autour du projet
-  Parc éolien construit
-  Parc éolien accordé
-  Parc éolien en instruction avec avis de l'AE

-  Saturation visuelle depuis le centre des villages
-  Champ visuel sans éolienne
-  Champ de visibilité ajouté par le projet
-  Emprise du projet dans le champ de visibilité des éoliennes autorisées
-  Champ de visibilité des éoliennes autorisées à moins de 5 km
-  Champ de visibilité des éoliennes autorisées entre 5 et 10 km
- 52** Nombre théorique d'éolienne autorisées et du projet visibles à moins de 10 km

Irais
81° - 263°
84° - 263°

Village à moins de 10 km du projet
Indice d'occupation des horizons - Espace de respiration sans le projet
Indice d'occupation des horizons - Espace de respiration avec le projet

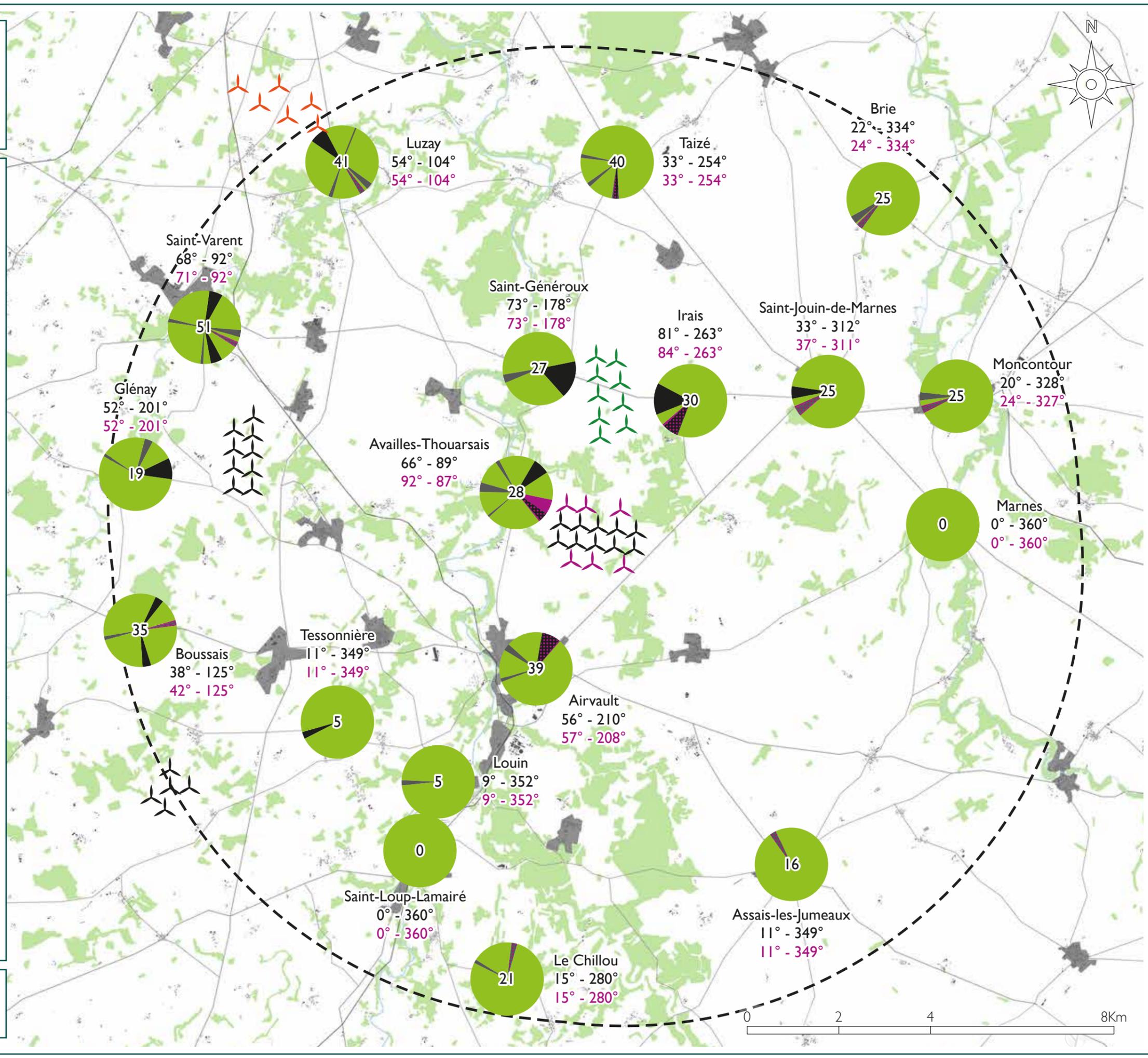
Calculs des indices d'occupation des horizons et espaces de respiration basée sur la Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « Paysage – Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens (DREAL - DRAC Centre - 2015).

- Indice d'occupation des horizons = Somme d'angles sur l'horizon, interceptés par des éoliennes à moins de 5 km + Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km (sans exclure les doubles comptes)

- Espace de respiration : plus grand angle sans éolienne à moins de 10 km

Calculs de visibilité basés sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel (excepté le relief)

Source : IGN Scan25®



SATURATION VISUELLE

Autour du projet d'extension de nombreux parcs éoliens sont construits et ont été accordés. Cette forte présence éolienne sur le territoire d'étude implique des risques de saturation visuelle depuis les zones proches du projet. Afin d'évaluer l'impact de l'implantation du projet, des indices de saturation visuelle ont été calculés depuis le centre des villages. La saturation visuelle est évaluée sur la base de deux indices : l'occupation de l'horizon et l'espace de respiration.

L'occupation de l'horizon est évaluée grâce à un indice égal à la somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 10 km, depuis le point considéré. Pour ce projet, on considérera donc le projet de parc éolien et les parcs éoliens construits et accordés à moins de 10 kilomètres du projet ou d'un des points considérés. Au-dessus de 120°, on peut considérer que l'occupation de l'horizon est élevée avec un effet sensible dans le grand paysage.

L'indice de densité d'éoliennes sur les horizons occupés est calculé en comptabilisant toutes les éoliennes des parcs distants de moins de 5 km. Il est égal au ratio entre le nombre d'éoliennes et l'indice de saturation des horizons. On peut approximativement placer un seuil d'alerte à 0.10 (soit une éolienne en moyenne pour 10° d'angle sur les secteurs d'horizon occupés par des parcs éoliens).

L'espace de respiration correspond au plus grand angle continu sans éoliennes. Un angle sans éoliennes de 160° à 180° (correspondant à la capacité humaine de perception visuelle) paraît souhaitable pour permettre une véritable « respiration » visuelle.

La saturation visuelle des horizons s'évalue nécessairement depuis un point localisé. Les centres des villages sont choisis pour rechercher la situation la plus pénalisante et ont donc été retenus comme points de référence pour le calcul des indices ci-dessous. Les indices de saturation ont été calculés en fonction de la visibilité des éoliennes autorisées vis-à-vis du relief. Ils ne prennent pas en compte les autres masques : végétation, bâti... Ce sont donc des indices maximums.

Les indices de saturation visuelle ont été calculés pour les 18 villes et villages situés à moins de 10 kilomètres du projet (carte ci-contre) :

Nom de la commune	Occupation de l'horizon avant projet	Occupation de l'horizon avec projet	Densité avant projet	Densité avec projet	Espace de respiration avant projet	Espace de respiration avec projet
Airvault	56	57	0,59	0,68	210	208
Assais-les-Jumeaux	11	11	0,93	1,45	349	349
Availles-Thouarsais	66	92	0,38	0,31	89	87
Boussais	38	42	0,77	0,84	125	125
Brie	22	24	0,86	1,06	334	334
Glénay	52	52	0,37	0,37	201	201
Irais	81	84	0,30	0,36	263	263
Le Chillou	15	15	0,98	1,37	280	280
Louin	9	9	0,59	0,59	352	352
Luzay	54	54	0,65	0,76	104	104
Marnes	0	0	-	-	360	360
Moncontour	20	24	0,93	1,03	328	327
Saint-Généroux	73	73	0,37	0,37	178	178
Saint-Jouin-de-Marnes	33	37	0,58	0,68	312	311
Saint-Loup-Lamairé	0	0	-	-	360	360
Saint-Varent	68	71	0,66	0,72	92	92
Taizé	33	33	1,04	1,22	254	254
Tessonnière	11	11	0,45	0,45	349	349

indices non modifiés par le projet

modifications maximales par indice

Fig. 110 : Indices de saturation visuelle avant et avec le projet pour les villages à moins de 10 km du projet

Pour 6 villages, les indices de saturation ne sont pas modifiés par le projet. Le relief masque en effet le projet depuis le centre de ces villages.

Concernant l'occupation de l'horizon, l'indice augmente pour 10 villages. L'augmentation la plus importante est constatée pour le village d'Availles-Thouarsais (+ 25,3°). Les autres villages voient leur indice augmenter de moins de 5° (0,2° à 4,1°). Ces faibles augmentations s'expliquent par le fait que le projet d'extension soit le plus souvent compris dans l'emprise du parc existant.

Concernant les indices de densité d'éoliennes sur les horizons occupés, celui-ci augmente pour la plupart des villages. Cela s'explique par une augmentation du nombre d'éoliennes sans augmentation de l'angle d'occupation de l'horizon. Le projet densifie donc la présence éolienne dans le paysage.

L'indice de respiration évolue très peu. Seuls 4 villages voient leur espace de respiration diminuer; au maximum de 2° pour Availles-Thouarsais.

En conclusion, les calculs effectués montrent que le projet a un impact faible en terme de saturation visuelle depuis les bourgs à moins de 10 km.

Pour compléter cette analyse, les indices de saturation visuelle ont été calculés pour les hameaux les plus proches du projet (3 kilomètres environ) :

Nom de la commune	Occupation de l'horizon avant projet	Occupation de l'horizon avec projet	Densité avant projet	Densité avec projet	Espace de respiration avant projet	Espace de respiration avec projet
Borcq-sur-Airvault	34	37	0,56	0,68	321	321
Douron	38	51	0,34	0,37	281	281
la Briauderie les Terrageries	63	85	0,53	0,46	141	130
Le Deffend	60	73	0,65	0,62	130	124
Piogé	76	86	0,52	0,53	118	118

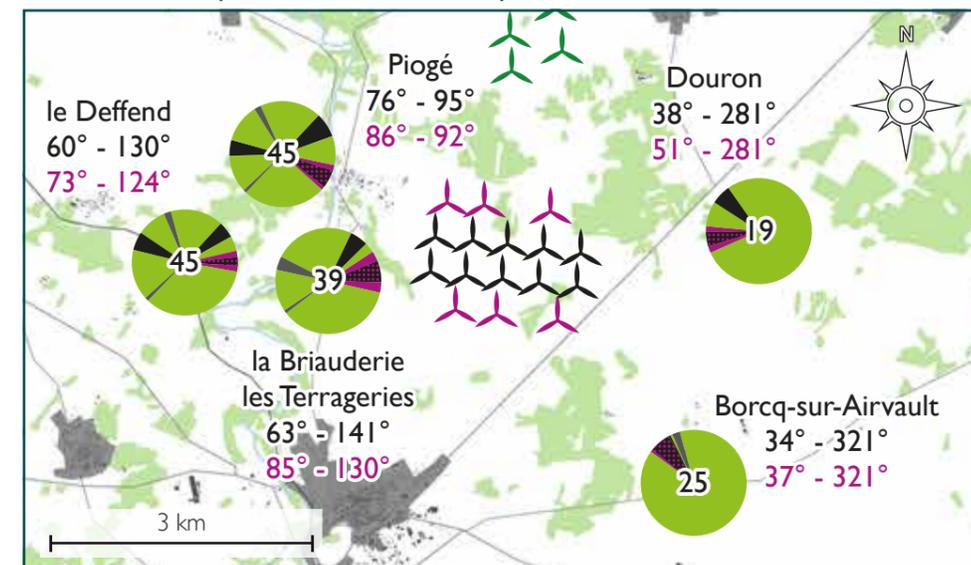
indices non modifiés par le projet

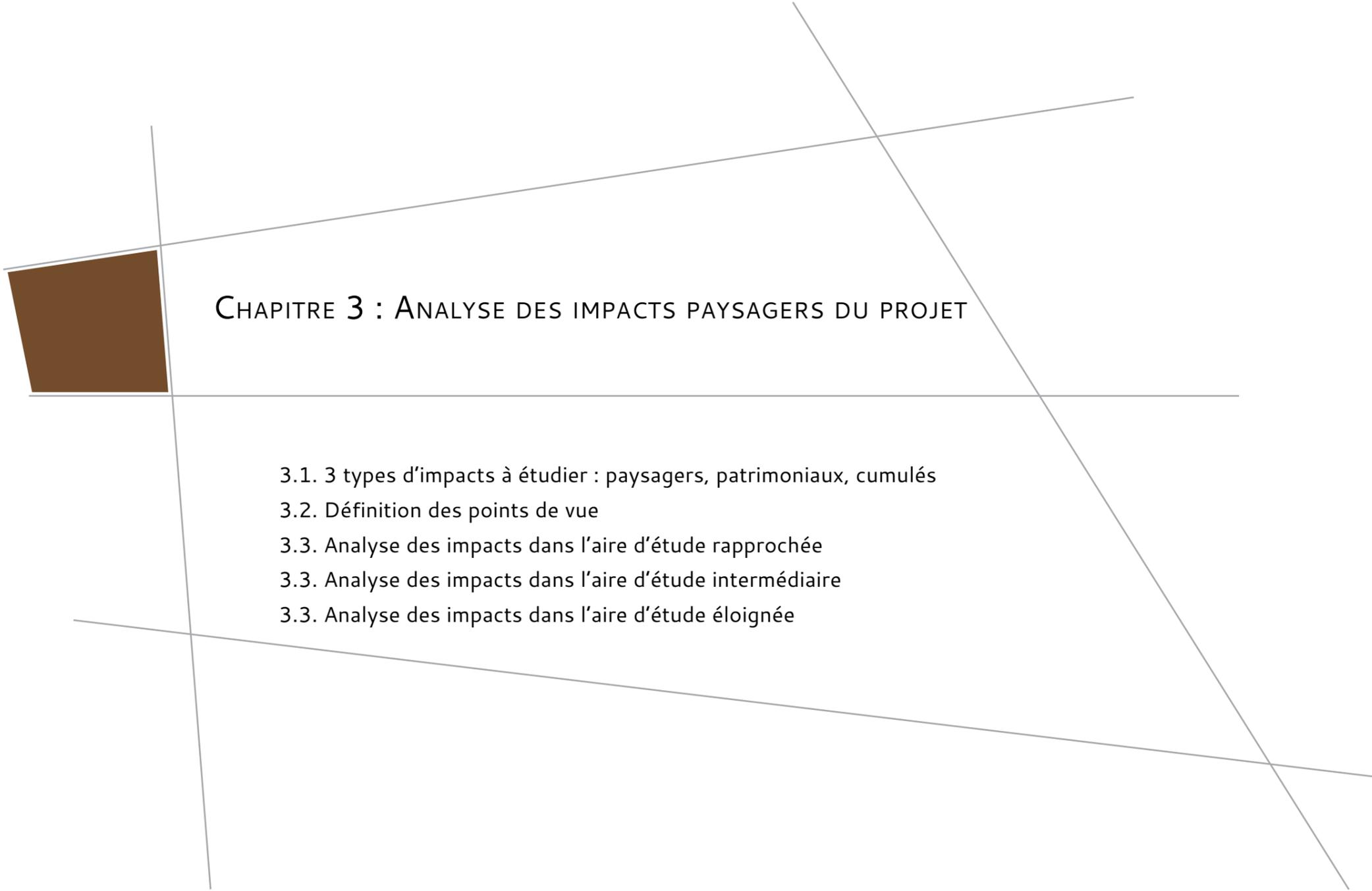
modifications maximales par indice

Fig. 111 : Indices de saturation visuelle avant et avec le projet pour les villages à moins de 10 km du projet

Du fait de la proximité des hameaux avec le projet, les indices de saturation depuis ces points sont modifiés plus fortement. Les indices d'occupation des horizons augmentent de 2,7° à 22,5° sans dépasser le seuil d'alerte. L'espace de respiration reste inchangé pour 3 hameaux sur 5, les hameaux de la Briauderie et du Deffend voient leur espace de respiration diminuer respectivement de 6,4° et 11,5°, celui-ci étant d'ores et déjà inférieur au seuil d'alerte de 160 à 180°.

Le projet a un impact relativement important sur les hameaux les plus proches. L'analyse des impacts devra donc s'attarder sur les vues depuis ces hameaux ou à proximité.





CHAPITRE 3 : ANALYSE DES IMPACTS PAYSAGERS DU PROJET

- 3.1. 3 types d'impacts à étudier : paysagers, patrimoniaux, cumulés
- 3.2. Définition des points de vue
- 3.3. Analyse des impacts dans l'aire d'étude rapprochée
- 3.3. Analyse des impacts dans l'aire d'étude intermédiaire
- 3.3. Analyse des impacts dans l'aire d'étude éloignée

3.1. 3 TYPES D'IMPACTS À ÉTUDIER : PAYSAGERS, PATRIMONIAUX, CUMULÉS

PRÉSENTATION DES IMPACTS D'UN PARC ÉOLIEN

L'implantation d'éoliennes sur le territoire implique la création de nouveaux paysages. De par leur taille, il est illusoire de chercher à dissimuler les parcs éoliens dans les paysages. Il s'agit donc de construire des parcs éoliens en cohérence avec les paysages existants afin de réussir un aménagement paysager de grande emprise.

Dans les parties précédentes, l'étude a montré que la variante du projet retenue est celle qui semble la plus cohérente avec le paysage du territoire d'étude. Il convient maintenant d'analyser en détail les effets de cette variante sur le paysage et le patrimoine.

Cette analyse s'appuie sur un choix pertinent de points de vue qui montreront comment le futur parc trouve sa place au sein du paysage, ses influences sur le patrimoine et sa cohérence avec les parcs éoliens voisins.

3 types d'impacts sont donc à étudier :

- les impacts sur le paysage
- les impacts sur le patrimoine
- les impacts cumulés avec les parcs éoliens voisins

Chaque point de vue pourra mettre en évidence un ou plusieurs de ces types d'impacts et étudier leur importance.



Fig. I 12 : Illustration d'impacts sur le patrimoine et le paysage



Fig. I 13 : La cohérence entre les différents parcs est à étudier

LES IMPACTS SUR LE PAYSAGE

Les impacts des éoliennes sur le paysage peuvent être séparés en plusieurs catégories :

- La cohérence avec l'unité paysagère concernée

Au sein de l'unité paysagère accueillant le projet éolien, l'étude d'impact sur le paysage montrera la cohérence entre le parc et le paysage en place (lignes de force mises en valeur par exemple). Elle pourra montrer la composition d'un nouveau paysage ou la cohérence avec le paysage éolien en place.

- Les effets sur les échelles du paysage existant

Les éoliennes, de par leur hauteur, peuvent induire des effets d'écrasement des paysages à petite échelle. Depuis ces paysages, non propices à l'implantation d'éoliennes, des vues dégagées sur le projet peuvent exister. Il convient de vérifier si ces vues ne sont pas néfastes à l'ambiance de l'unité paysagère sensible.

De la même façon, lorsque des unités paysagères sensibles sont visibles en même temps que le parc éolien, celui-ci ne doit pas modifier la perception de l'unité (écrasement de la perception des vallées par le surplomb d'éoliennes par exemple).

- Les effets sur le paysage « du quotidien »

Il conviendra de vérifier que les rapports d'échelle entre les bourgs et le parc éolien sont respectés. On étudiera notamment la visibilité des éoliennes depuis les centres-bourgs et les sorties des villages les plus proches. La proximité de l'habitat vis-à-vis d'un projet éolien peut conduire à des impressions d'écrasement ou d'encerclement. Il convient donc d'étudier ces risques.

Les axes routiers très fréquentés seront également choisis pour évaluer l'impact du projet sur le paysage « du quotidien ». Les portions de routes dans l'axe du projet seront également étudiées, notamment pour évaluer le risque de visibilité d'éoliennes dans l'axe de vision du conducteur.

- Les effets sur le paysage « spectaculaire »

La découverte du paysage d'un territoire passe par l'observation depuis les points hauts de la zone d'étude. L'impact des éoliennes sera donc mesuré depuis les belvédères, tables d'orientation et autres points présentant des panoramas majeurs.

La visibilité depuis les axes de découverte sera également étudiée : autoroutes, routes touristiques, chemins de randonnée...



Fig. I 14 : Le parc s'appuie sur la ligne de force créée par l'autoroute

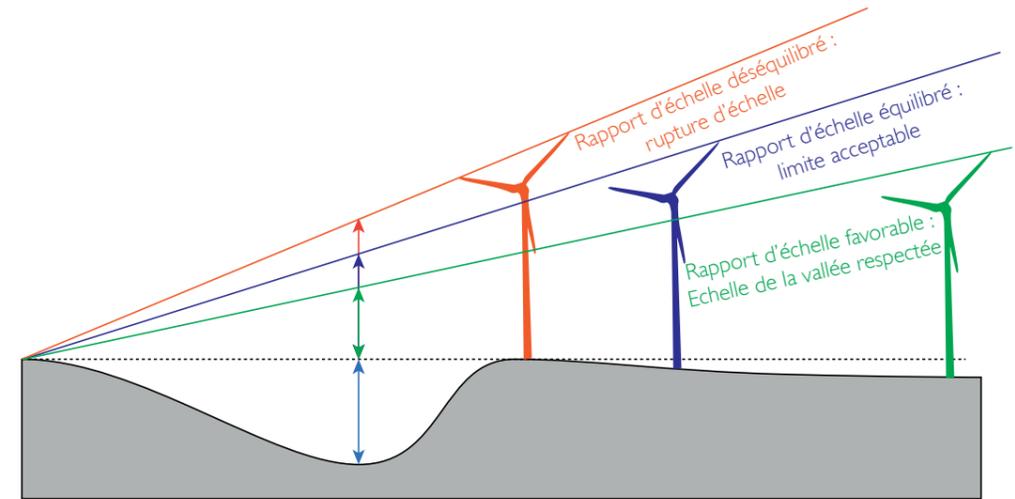


Fig. I 15 : Respect de l'échelle des vallées par rapport aux éoliennes

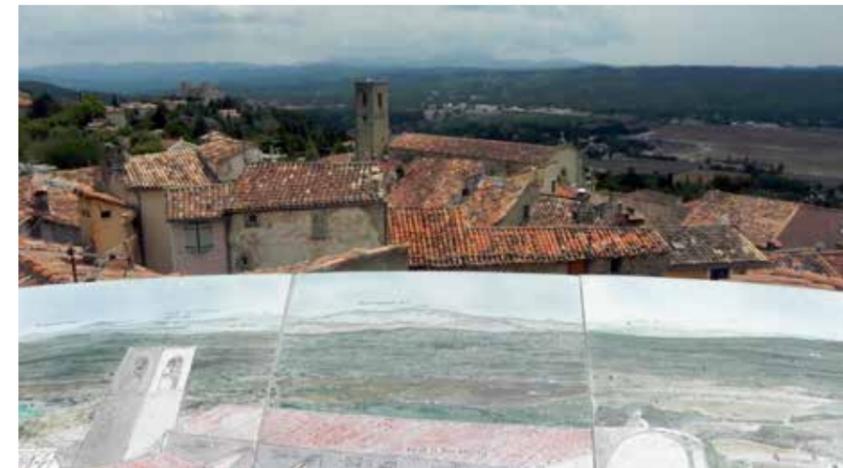


Fig. I 16 : Table d'orientation



Fig. I 17 : Éolienne dans l'axe d'une rue

LES IMPACTS SUR LE PATRIMOINE

Le patrimoine culturel de la zone d'étude peut-être impacté par la mise en place d'un nouveau parc éolien.

Ces impacts se font en terme d'intervisibilité entre éolienne et patrimoine lorsque :

- l'éolienne est visible depuis le site patrimonial : on parle de visibilité

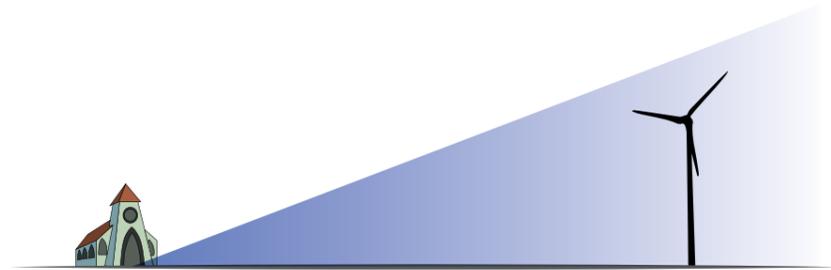


Fig. I 18 : Visibilité depuis le monument

- le site patrimonial et l'éolienne sont visibles simultanément, dans le même champ de vision : on parle de covisibilité.

Le champ de vision de l'œil humain est de 120°. La covisibilité d'un parc éolien avec un monument historique est donc avérée dès lors que l'angle entre 2 objets pour une position d'observation est inférieur à 120° (angle α sur le schéma).

Néanmoins, nous pouvons distinguer plusieurs champs visuels humains : le champ de discrimination des couleurs (60°), le champ de reconnaissance des symboles (40°) et le champ de lecture (20°).

L'impact d'une éolienne sur un monument historique est donc pondéré par ces différents champs de vision.

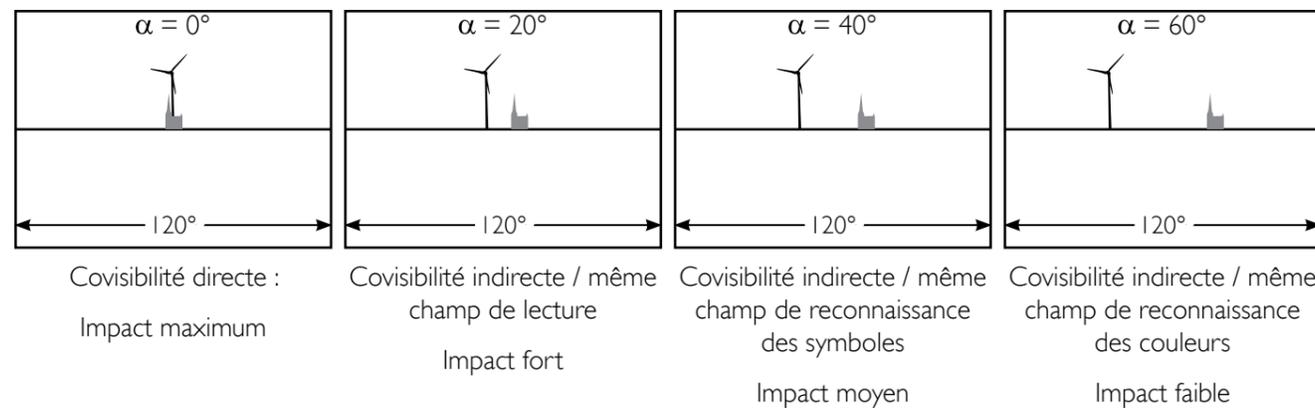
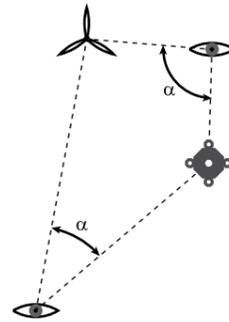


Fig. I 19 : Covisibilités directes et indirectes aux différents impacts.

Pour un angle α supérieur à 60° et inférieur à 120°, l'éolienne et le monument apparaissent bien dans le même champ de vision, mais ne sont plus lus ensemble. Au delà de 50° d'angle d'observation, on ne parlera plus de covisibilité mais d'une perception selon des champs visuels juxtaposés (Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets éoliens terrestres, MEEM, décembre 2016)

Seuils et termes issus notamment de la Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « Paysage – Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens - 2015 - DREAL et DRAC Centre.

Ces risques d'intervisibilités seront évalués grâce aux photomontages réalisés qui pourront être appuyés par la réalisation de coupes topographiques.

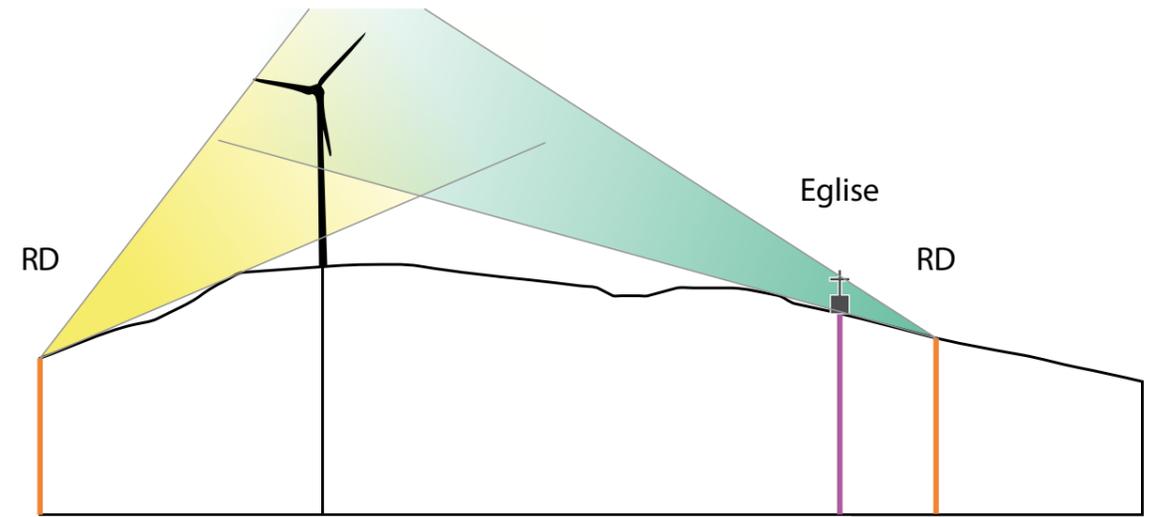


Fig. I 20 : Exemple de coupe topographique



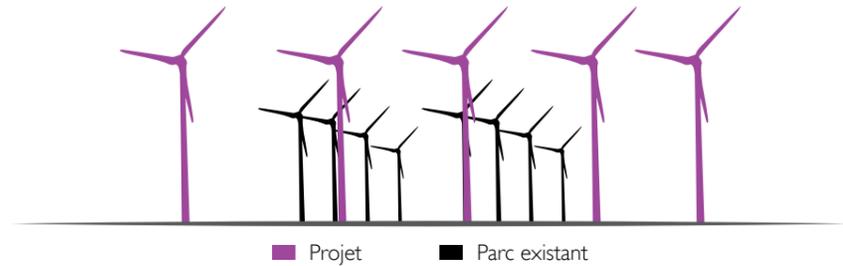
Fig. I 21 : Exemple de covisibilité directe

LES IMPACTS CUMULÉS

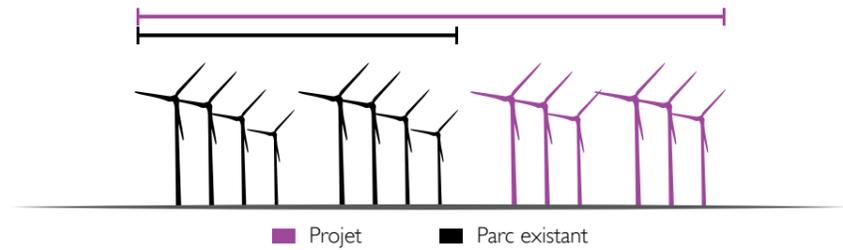
Lorsque le projet existant s'insère dans un paysage où des parcs éoliens sont déjà présents, il est nécessaire d'étudier son insertion par rapport aux éoliennes existantes.

L'étude des impacts cumulés se fera en terme d'étude des intervisibilités entre les parcs existants et le projet. Ces intervisibilités peuvent induire plusieurs risques vis-à-vis du paysage existant :

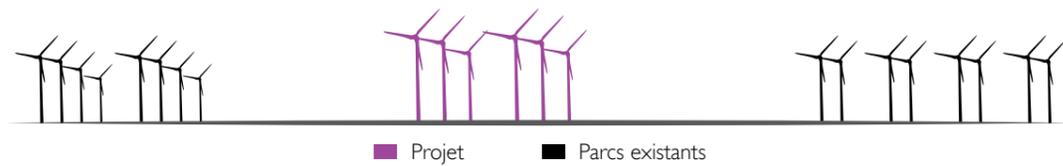
- un brouillage de la lisibilité des parcs existants :



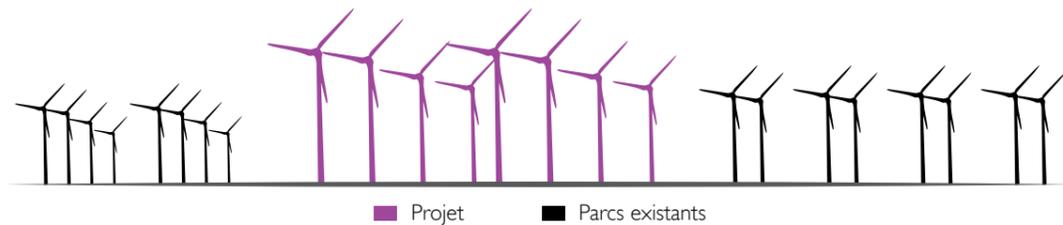
- une augmentation de l'emprise visuelle des parcs existants :



- une multiplication des points d'appels dans le paysage en place :



- une saturation par l'éolien du paysage depuis certains points de vue (risque d'encercllement des bourgs notamment) :



La mesure de ces différents risques dus à l'intervisibilité entre les parcs éoliens existants et le projet sera réalisée grâce aux photomontages effectués. Les vues panoramiques et photomontages panoramiques sur 180° permettent d'apprécier les impacts cumulés avec les parcs éoliens construits, accordés et en instruction.

Pour l'ensemble des photomontages, une mesure des angles théoriques d'occupation de l'horizon par les parcs situés à moins de 10 kilomètres est indiquée. La mesure d'angle concernant le parc d'Availles-Thouarsais-Irais avec le projet est toujours indiquée, même si celui-ci se situe à plus de 10 kilomètres. Cette mesure prend en compte les masques dus au relief mais pas ceux dus à la végétation. Ces valeurs sont donc à leur maximum concernant les angles occupés, à leur minimum concernant les angles sans éolienne à moins de 10 kilomètres.

Cet extrait cartographique permet également de repérer et situer l'ensemble des parcs éoliens présents ou à venir dans le panorama présenté.

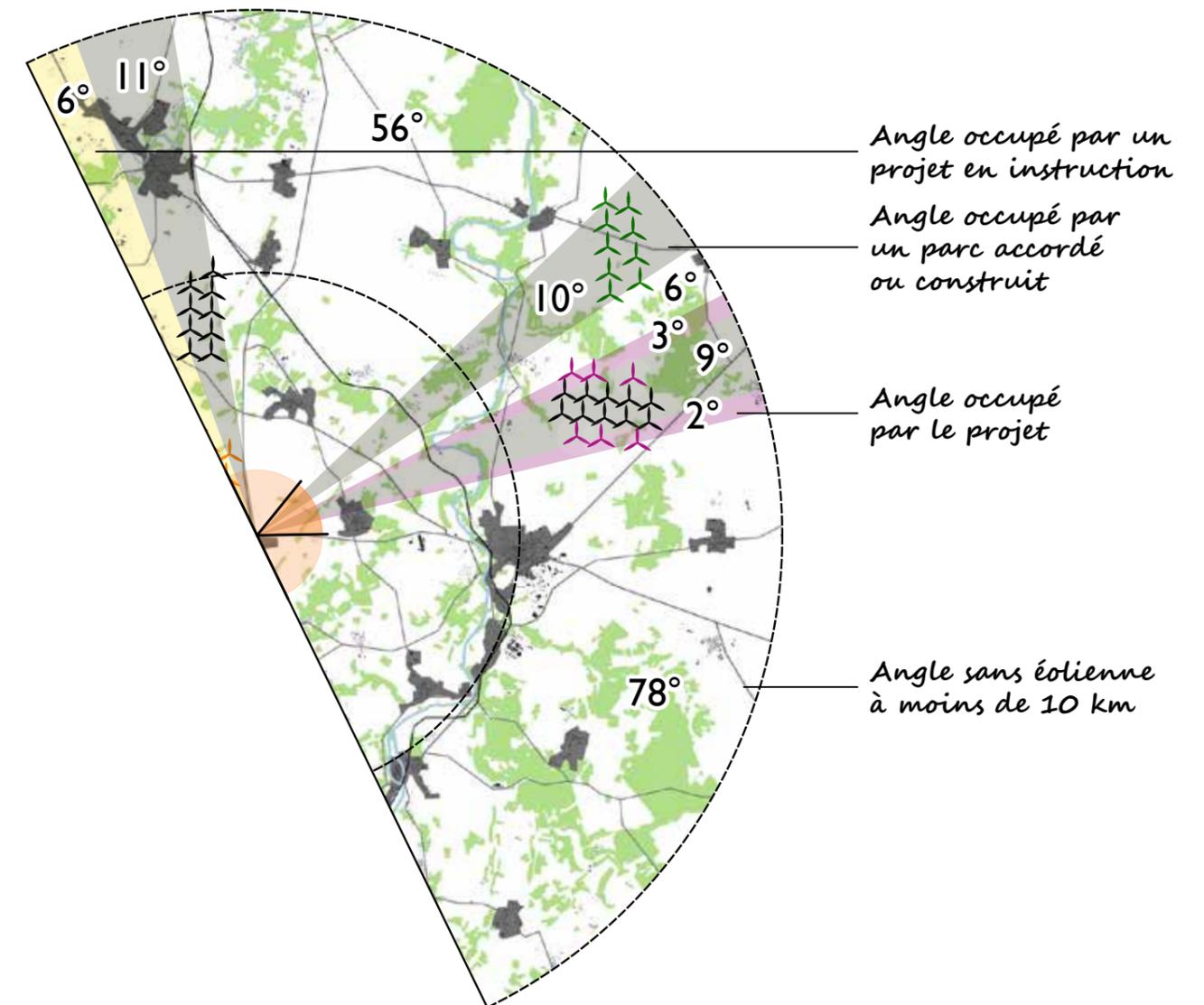


Fig. 122 : Calcul des angles d'occupation de l'horizon.

3.2. DÉFINITION DES POINTS DE VUE

MÉTHODOLOGIE DE DÉFINITION DES POINTS DE VUE

Le chapitre I a défini les principales sensibilités et risques associés au projet d'extension. Les points de vue choisis doivent permettre d'évaluer l'impact du projet en fonction de ces sensibilités.

• Enjeux paysagers



- Lisibilité du projet :
photomontages depuis lesquels l'ensemble du projet est visible.



- Insertion du projet dans le paysage proche :
photomontages depuis les habitations et les routes les plus proches.



- Risques de saturation visuelle :
photomontages depuis les entrées et sorties de bourgs concernés et depuis lesquels le projet est visible.



- Perceptions depuis le réseau viaire :
photomontages depuis les portions de route dans l'axe du projet ou depuis les routes fréquentées.



- Insertion dans l'unité paysagère concernée :
photomontages depuis les panoramas et les points de vue paysagers

• Enjeux patrimoniaux et culturels



- Impacts du projet en visibilité ou covisibilité avec le projet
photomontages depuis les éléments patrimoniaux et culturels
photomontages depuis les vues sur les éléments patrimoniaux et culturels

• Enjeux vis-à-vis du bassin éolien existant



- Impacts cumulés avec les parcs existants ou autorisés
photomontages depuis les vues permettant une vue sur le projet et un ou plusieurs autres parcs

CARTE DE VISIBILITÉ DU PROJET ET DÉFINITION DES POINTS DE VUE

Afin de définir au mieux les points de vue à exécuter en vue de la réalisation des photomontages, une zone d'influence visuelle du projet a été calculée sur le périmètre d'étude (présentée page suivante).

Le calcul de cette zone d'influence visuelle (ZIV) est basé sur un modèle numérique de terrain ainsi que sur les boisements. Ce calcul ne prend pas en compte les masques visuels tels que les bâtiments ou les haies. Or, dans un type de paysage tel que celui du territoire d'étude, les masques végétaux sont nombreux. Une grande partie du périmètre d'étude présente un réseau bocager important qui peut venir limiter fortement les vues sur le projet. La zone d'influence visuelle présentée page suivante est donc largement supérieure à la zone d'influence visuelle réelle du projet.

Le calcul de ZIV montre que les zones depuis lesquelles une visibilité nouvelle sur des éoliennes, par rapport à celle de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais, sont peu nombreuses. L'enjeu principal sera donc d'étudier l'augmentation de l'emprise du parc éolien existant et la cohérence du projet avec ce parc. Les augmentations les plus fortes se feront dans les vues d'axe est-ouest et dans les vues proches du projet. Dans les vues d'axe nord-sud, l'emprise n'est pas ou peu modifiée.

Les points de vue définis sont tous situés dans une zone où au moins une éolienne du projet est visible selon la ZIV.

L'ensemble des éléments patrimoniaux définis comme sensibles dans le chapitre I a fait l'objet d'un photomontage sauf :

- Le logis de Barroux (MH) : les vues sur le logis se situent hors de la zone d'influence visuelle du projet. Le risque de covisibilité est écarté.
- Belvédère du fief d'Argent (tourisme) : vue sur le projet peu remarquable derrière la cimenterie.
- Jardin pédagogique des Trois Noyers : visibilité peu marquée à plus de 10 km du projet.
- Belvédère du Pâtis : vue très réduite sur le projet, peu remarquable.

De plus, l'impact en visibilité depuis le géosite des Mollets et le château de Cherves a été traité par un seul photomontage du fait de vues similaires et de même axe. La vue la plus proche a été retenue.

Les points de vue définis pour les sensibilités patrimoniales sont tous définis dans un secteur de la ZIV du projet.

Au regard du nombre important de parcs éoliens construits, autorisés ou en instruction sur le territoire d'étude, de nombreux points de vue ont été définis en tenant compte de cette particularité afin de définir au mieux les impacts cumulés du projet avec les autres parcs et projets éoliens.

Zone d'influence visuelle

-  Ferme éolienne des Terres Lièges
-  Distance au projet : 10 et 20 km
-  Zone d'influence visuelle de la ferme éolienne des Terres Lièges
-  Zone d'influence visuelle du parc éolien d'Availles-Thouarsais-Irais
-  Isolignes de l'augmentation moyenne de l'emprise avec le projet par rapport à l'emprise de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais
-  Eolienne construite
-  Eolienne - Permis autorisé
-  Eolienne - Permis en cours d'instruction

Sensibilités paysagères :

-  Parc à prendre en compte pour l'étude des impacts cumulés
-  Portion de route à étudier du fait de sa fréquentation ou de sa proximité avec le projet
-  Portion de route orientée dans l'axe de la zone potentielle
-  Vues suplobombantes à étudier

Sensibilités patrimoniales :

-  Impact à étudier en visibilité
-  Impact à étudier en covisibilité
-  Impact à étudier en visibilité et covisibilité

Sources : IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.

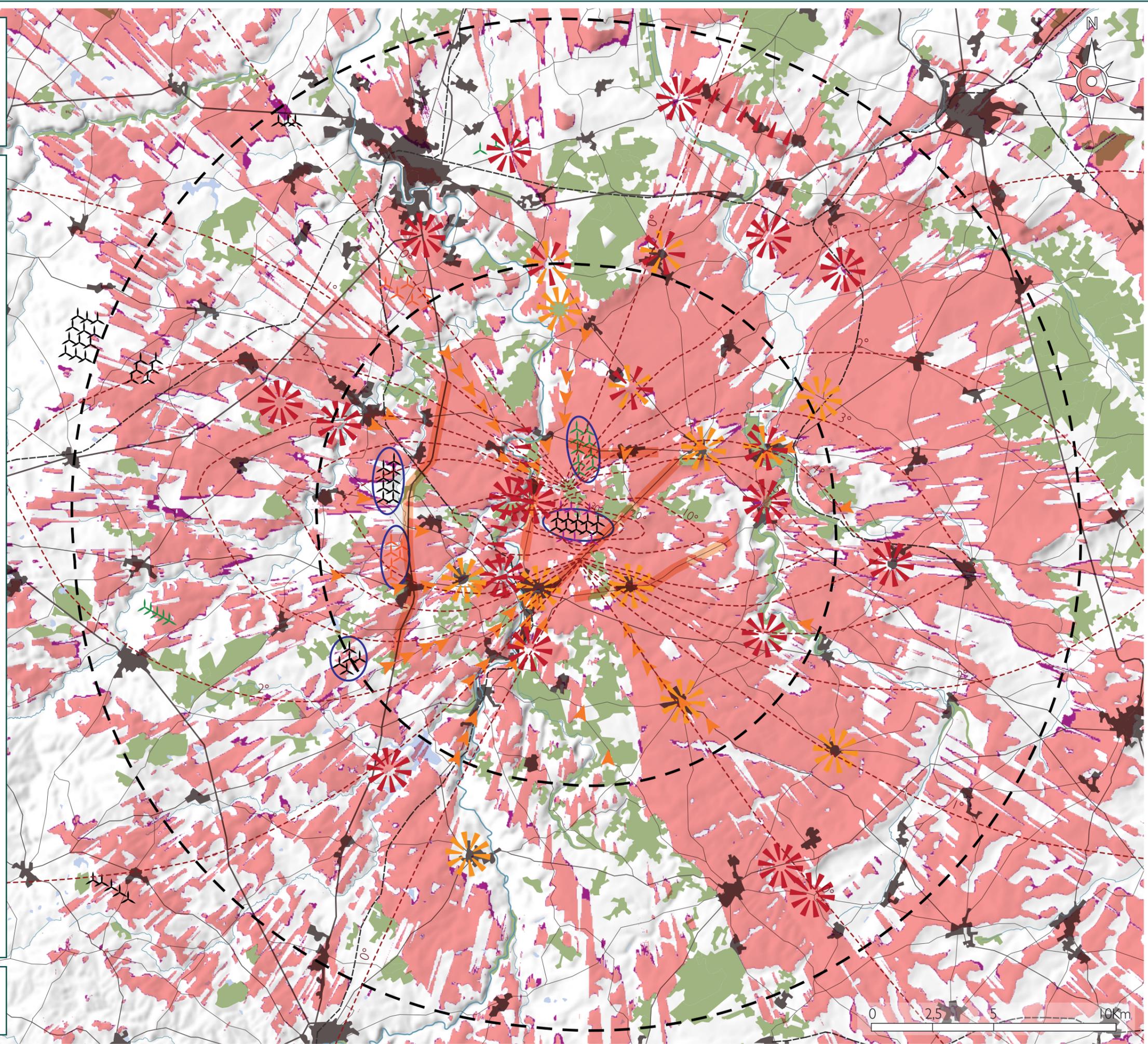


TABLEAU DE SYNTHÈSE DES POINTS DE VUE SÉLECTIONNÉS

La superposition de la zone d'influence visuelle du projet et des enjeux a permis de déterminer les points de vue suivants :

N°	Distance à l'éolienne la plus proche	Orientation	Commune	Enjeu(x)	Nom
1	E01 : 0,8 km	Nord-ouest	Availles-Thouarsais	Sortie de bourg, habitat proche	Vue depuis la sortie est d'Availles-Thouarsais
2	E01 : 1,2 km	Nord-ouest	Availles-Thouarsais	Route proche, centre bourg, vallée, petit patrimoine	Vue sur l'église depuis le pont à Availles-Thouarsais, D145
3	E01 : 1,3 km	Ouest	Availles-Thouarsais	Sortie de bourg, route proche, habitat proche, petit patrimoine	Vue sur l'ancien moulin depuis la sortie sud d'Availles-Thouarsais, D121
4	E04 : 1,4 km	Ouest	Availles-Thouarsais	Route proche, habitat proche	Les Terrageries, D121
5	E01 : 1,7 km	Nord-ouest	Availles-Thouarsais	Habitat proche, vallée, petit patrimoine	Vue depuis le lavoir de Piogé
6	E01 : 1,9 km	Nord-ouest	Availles-Thouarsais	Bourg proche, vallée, MH13	Vue depuis Piogé, à proximité du château
7	E04 : 2 km	Sud-ouest	Airvault	Sortie de bourg, route proche, SPR, tourisme	Vue proche depuis la sortie nord d'Airvault, D121
8	E06 : 2,5 km	Est	Saint-Jouin-de-Marnes	Bourg proche	Sud de Douron
9	E04 : 2,9 km	Sud-ouest	Airvault	Bourg proche, vallée, petit patrimoine	Vue depuis le domaine de Soulièvres et la prairie de Soulièvre à Airvault, à proximité de la chapelle
10	E06 : 3 km	Sud-est	Airvault	Bourg proche, petit patrimoine	Vue sur l'église de Borcq-sur-Airvault depuis le sud du village
11	E03 : 3,3 km	Nord-est	Irais	Sortie de bourg, route proche	Sortie est d'Irais, D147
12	E06 : 3,6 km	Sud-est	Airvault	route proche	Vue depuis la D144
13	E01 : 3,8 km	Nord	Saint-Généroux	Sortie de bourg, route dans l'axe, impacts cumulés	Vue sur la ferme éolienne de Saint-Généroux Irais depuis l'entrée nord de Saint-Généroux, D145
14	E03 : 4,1 km	Nord-est	Saint-Jouin-de-Marnes	Sortie de bourg, route dans l'axe	Vue depuis la sortie sud-ouest de Saint-Jouin-de-Marnes, D46
15	E04 : 4,6 km	Sud	Airvault	Sortie de bourg, route proche, MH02, SPR, tourisme	Entrée d'Airvault, vue sur l'abbatiale, D46
16	E01 : 5,4 km	Ouest	Airvault	Bourg proche, SPR	Vue depuis Repéroux
17	E03 : 5,6 km	Nord	Oiron	Impacts cumulés, MH22	Vue sur l'église Saint-Martin de Noizé et la ferme éolienne de Saint-Généroux Irais, D37
18	E01 : 5,6 km	Nord-ouest	Saint-Varent	Bourg proche, axe fréquenté, impacts cumulés	Vue depuis la D938 à l'est de Bouillé-Saint-Varent
19	E04 : 6,4 km	Sud-ouest	Tessonnière	Route fréquentée	Vue depuis le pont de la D938, D725
20	E03 : 6,6 km	Nord-est	Saint-Jouin-de-Marnes	Sortie de bourg, MH23, Site classé	Vue sur l'église Saint-Jouin et la Motte de Saint-Jouin de Marnes depuis la sortie de Moncontour, D46

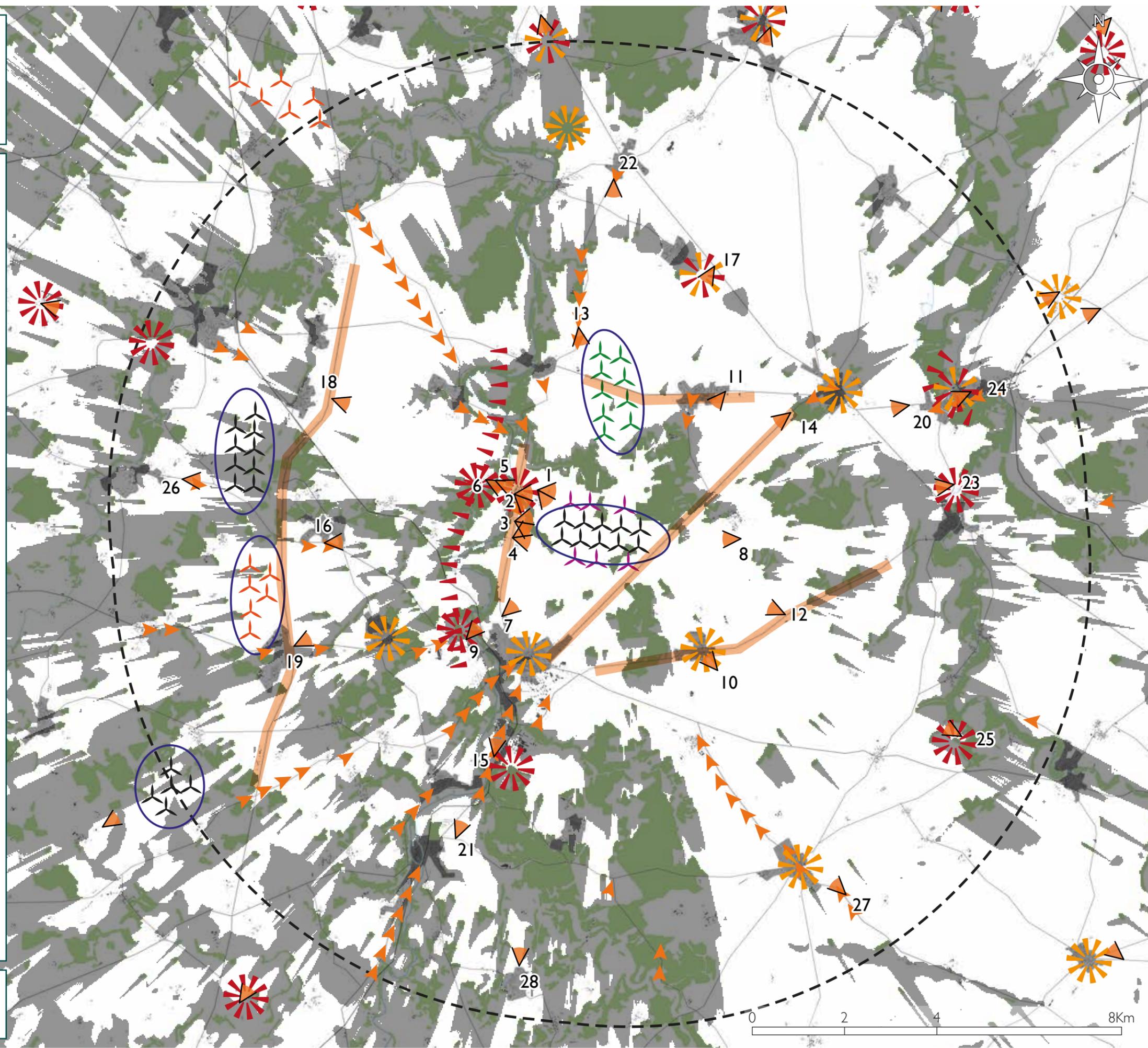
21	E04 : 6,6 km	Sud	Saint-Loup-Lamairé	Sortie de bourg, vallée, MH02, SPR, tourisme	Vue sur Airvault et son abbatiale depuis la D29, sortie est de Saint-Loup-Lamairé
22	E02 : 7,1 km	Nord	Taizé-Maulais	Sortie de bourg, route dans l'axe, impacts cumulés	Sortie sud de Taizé, D145
23	E03 : 7,1 km	Est	Marnes	Sortie de bourg, MH29	Vue depuis le château de Retourmay en sortie nord de Marnes
24	E03 : 7,9 km	Nord-est	Moncontour	Bourg proche, impacts cumulés, panorama, MH23, MH27, site classé	Panorama depuis le donjon de Moncontour sur l'église Saint-Jouin et la Motte de Saint-Jouin-de-Marnes
25	E06 : 8,1 km	Sud-est	Assais-les-Jumeaux	MH34	Vue depuis le Tumulus d'Assais-les-Jumeaux
26	E01 : 8,4 km	Ouest	Glénay	Sortie de bourg, route dans l'axe, impacts cumulés, bocage	Vue sur la ferme éolienne de Glénay depuis la sortie est du village, D143
27	E06 : 8,6 km	Sud-est	Assais-les-Jumeaux	Sortie de bourg route dans l'axe, MH35	Vue sur l'église Saint-Martin, D60
28	E04 : 8,9 km	Sud	Le Chillou	Sortie de bourg, vallée	Sortie nord de Le Chillou
29	E03 : 10,5 km	Nord-est	Moncontour	MH28	Vue sur la ferme des Tiveaux, D44
30	E01 : 10,6 km	Nord	Taizé-Maulais	MH20, site classé	Vue sur le Dolmen E 134 et la butte de Moncoué depuis la D37
31	E03 : 10,9 km	Nord	Oiron	MH75, SPR, Tourisme	Vue depuis le parc du château d'Oiron
32	E03 : 11,2 km	Nord-est	Moncontour	MH27	Vue sur le donjon de Moncontour, D52
33	E03 : 11,7 km	Nord	Oiron	MH74, MH75, SPR, Tourisme	Vue sur Oiron avec son château et l'église Saint-Maurice, depuis la D64
34	E04 : 11,8 km	Sud-ouest	Maisontiers	Impacts cumulés, bocage	Vue sur la ferme éolienne de Maisontiers-Tessonnière
35	E04 : 12,1 km	Sud-ouest	Gourgé	MH48, bocage	Vue depuis le château d'Orfeuille
36	E01 : 12,3 km	Nord-ouest	Sainte-Gemme	MH53, bocage	Vue depuis la chapelle Saint-Guillaume
37	E01 : 12,5 km	Nord-ouest	Missé	Sortie de bourg, route fréquentée, impacts cumulés, SPR, tourisme	Vue sur le parc éolien les Patis Long, depuis la D938 en sortie sud de Thouars
38	E03 : 13,1 km	Nord-est	Saint-Laon	MH80, MH81	Vue depuis les dolmens de Chantebraut dit la Grande Pierre Levée et dit la Petite Pierre Levée
39	E06 : 13,7 km	Sud-est	Craon	MH98	Vue sur l'église Saint-Michel
40	E04 : 14,7 km	Sud	Gourgé	MH41, bocage	Vue sur l'église Saint-Hilaire, D134
41	E01 : 14,7 km	Nord	Saint-Léger-de-Montbrun	MH73	Vue depuis les deux menhirs, D65
42	E03 : 15 km	Nord-est	Arçay	MH82	Vue à proximité des dolmens de Briande I et II, D19
43	E06 : 15,7 km	Sud-est	Doux	Panorama, tourisme	Vue depuis le sentier pédestre du pied de Doux (Géosite des Mollets)
44	E03 : 17,7 km	Nord	Curçay-sur-Dive	Panorama, MH78, site inscrit	Vue depuis Curçay-sur-Dive, D19

Points de vue rapprochés

-  Ferme éolienne des Terres Lièges
-  Distance au projet (10 km)
-  Eolienne construite
-  Eolienne - Permis autorisé
-  Eolienne - Permis en cours d'instruction
-  Point de vue
-  Zone hors visibilité de la ferme éolienne des Terres Lièges

- Sensibilités paysagères :**
-  Parc à prendre en compte pour l'étude des impacts cumulés
 -  Portion de route à étudier du fait de sa fréquentation ou de sa proximité avec le projet
 -  Portion de route orientée dans l'axe de la zone potentielle
 -  Vues suplobombantes à étudier

- Sensibilités patrimoniales :**
-  Impact à étudier en visibilité
 -  Impact à étudier en covisibilité
 -  Impact à étudier en visibilité et covisibilité



Sources : IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.



Points de vue éloignés

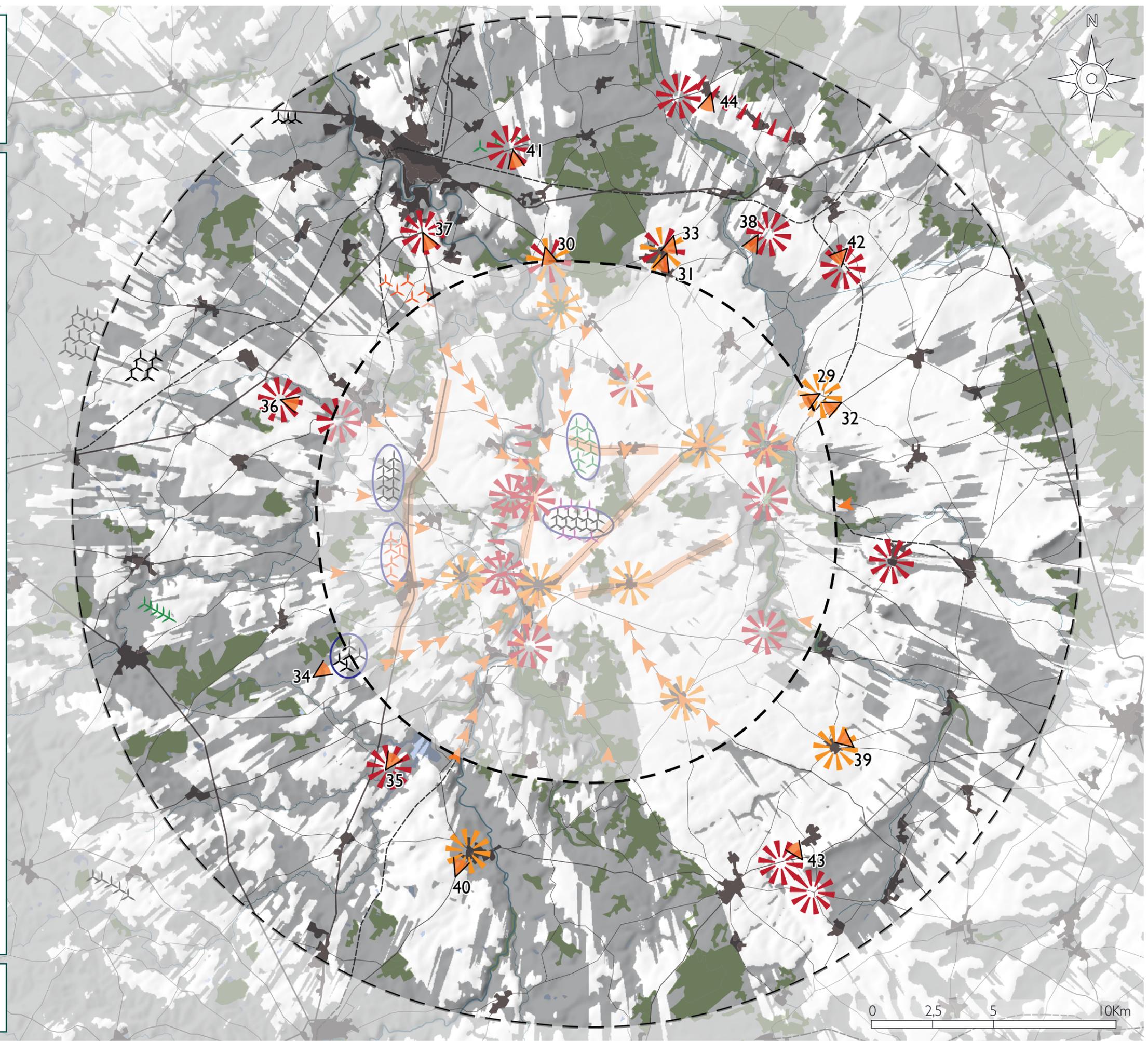
-  Ferme éolienne des Terres Lièges
-  Distance au projet (10 - 20 Km)
-  Eolienne construite
-  Eolienne - Permis autorisé
-  Eolienne - Permis en cours d'instruction
-  Point de vue
-  Zone hors visibilité de la ferme éolienne des Terres Lièges

Sensibilités paysagères :

-  Parc à prendre en compte pour l'étude des impacts cumulés
-  Portion de route à étudier du fait de sa fréquentation ou de sa proximité avec le projet
-  Portion de route orientée dans l'axe de la zone potentielle
-  Vues suplobantes à étudier

Sensibilités patrimoniales :

-  Impact à étudier en visibilité
-  Impact à étudier en covisibilité
-  Impact à étudier en visibilité et covisibilité



Sources : IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.



MÉTHODOLOGIE DE RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES

Prise de vue

Les prises de vues pour la réalisation des photomontages ont été réalisées avec un reflex numérique Canon Eos 6D équipé d'un objectif Canon de focale fixe 50 mm. L'appareil photographique numérique est monté sur une tête panoramique Novoflex VR-SYSTEM III permettant des prises de vues tous les 10° d'angle. Ce montage permet notamment d'obtenir des déformations réduites lors du montage de panorama de 180°. Cette tête panoramique est montée sur une Magic Balance Novoflex permettant d'assurer la planéité de la prise de vue. Le trépied choisi permet d'assurer la stabilité de l'ensemble.

Chaque point de vue a fait l'objet d'une série de photographie à 360° tous les 10°, soit 36 photos par point de vue. Le centre de la photographie principale est réglé en direction du centre du projet sur le terrain.

Chaque photographie a une résolution de 20 mégapixels et a été réalisée avec une focale de 50 mm afin d'être au plus proche de la vision humaine. La hauteur du point nodal est réglée à 1,60 mètre (hauteur des yeux moyenne).

Chaque point de vue est géoréférencé sur le terrain grâce à un GPS Garmin 60Csx permettant une grande précision horizontale et verticale.

Réalisation des photomontages

Les photomontages ont été réalisés avec le logiciel spécialisé Windpro 3.0 permettant une intégration précise des éoliennes grâce à plusieurs points d'amer et à la modélisation du terrain. Les éoliennes sont représentées de face, dans leur configuration la plus impactante, avec une accentuation de leur visibilité. Cette configuration est parfois contradictoire avec la position des éoliennes existantes et leur visibilité. La représentation la plus impactante pour le projet est néanmoins privilégiée.

Le calage des photographies s'appuie à la fois sur la localisation de la prise de vue, la modélisation du MNT basée sur la BD Alti à 75 mètres de l'IGN et sur la localisation de plusieurs points de repère pour chaque photographie (points d'amer).

La réalisation des photomontages est complétée par un travail sur Photoshop CS6 afin de produire les panoramas à 180°, remettre en place les masques en premier plan et annoter les photographies (numéros des éoliennes et noms des parcs).



Fig. 123 : Matériel et logiciels utilisés pour la réalisation des photomontages

PRÉSENTATION DES POINTS DE VUE

Les vues utilisées ont été réalisées en février et mai 2018. Les conditions météo de ces journées étaient très favorables avec une visibilité supérieure à 40 km (station météo de Poitiers-Biard).

Les photomontages sont présentés sur une double page A3, comme le montre le schéma ci-dessous.

La page de gauche permet de présenter les caractéristiques du point de vue et sa localisation. Deux panoramas à 180° présentent l'état initial du paysage (auquel sont ajoutés les parcs éoliens accordés mais non construits) et un photomontage panoramique avec les parcs éoliens en instruction et le projet. Ce dernier permet notamment de déceler d'éventuels risques de saturation du paysage.

Sur la page de droite, la présentation des photomontages suit les recommandations du guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres de 2016 (MEEM) :

- une distance orthoscopique égale à 45 cm pour une lecture du document en A3 à 45 cm des yeux,
- un champ horizontal de 50° correspondant au champ de vision perceptible par l'œil humain sans mouvement de tête.

Lorsque le projet présente une emprise supérieure à 50°, ces photomontages sont présentés sur des doubles ou triples pages A3 (panorama de 100° ou 150°).

L'ensemble des points de vue est présenté par distance, en 3 sous-chapitres : les points de vue proches dans l'aire d'étude rapprochée (0 à 5 km), les points de vue intermédiaires (5 à 10 km) et les points de vue éloignés (10 à 20 km).

Informations sur la prise de vue : numéro, titre, orientation, enjeux

6	VUE DEPUIS PIOGÉ, À PROXIMITÉ DU CHÂTEAU			
	Nord-ouest			
Coordonnées (lambert 93)		Date et heure	Focale	Azimut central de prise de vue
X : 459963	Y : 6644919	26/02/18 - 14h53	50 mm	118°
Bourg proche, vallée, MH13		Hauteur des mâts	Diamètre des rotors	Distance à l'éolienne du projet la plus proche
		91,5 m	117 m	E01 : 1,9 km
				Distance à l'éolienne du projet la plus éloignée
				E06 : 3,6 km

Depuis le bourg de Piogé, un panorama s'ouvre en direction du projet et de la vallée du Thouet. Cette vue est plus ouverte que celle depuis le château de Piogé à proximité, c'est pourquoi elle a été retenue. Cette route se situe également à proximité du GR36.

À gauche, dans l'axe de la route, les éoliennes de la ferme éolienne de Saint-Généroux-Irais sont visibles. Au centre du panorama, la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais est bien visible, surplombant le village d'Availles-Thouarsais. À droite, les boisements viennent limiter la profondeur de perception.

Angles d'occupation de l'horizon à 10 km (sans prise en compte de la végétation)

Localisation

Conclusions

L'ensemble du projet est visible depuis ce point de vue. Les deux lignes d'éoliennes sont bien lisibles à gauche et en arrière-plan à droite du parc existant. L'emprise de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais augmente de 20 à 30° avec son extension. La taille perçue des nouvelles machines est similaire à celle des éoliennes existantes et surplombe donc de la même façon les habitations d'Availles-Thouarsais (éoliennes E01, E02 et E03). L'impact du projet est fort.	6 éoliennes visibles
	Impact fort

Vue panoramique initiale (180°)

Fig. 143 : Vue panoramique initiale (180°)

Photomontage panoramique (180°)

Fig. 144 : Photomontage panoramique (180°)

Portion du panoramique correspondant à la vue réelle page suivante

Photomontage à 50°

Fig. 145 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)

N° des éoliennes

Vue panoramique initiale avec ajout des parcs éoliens accordés

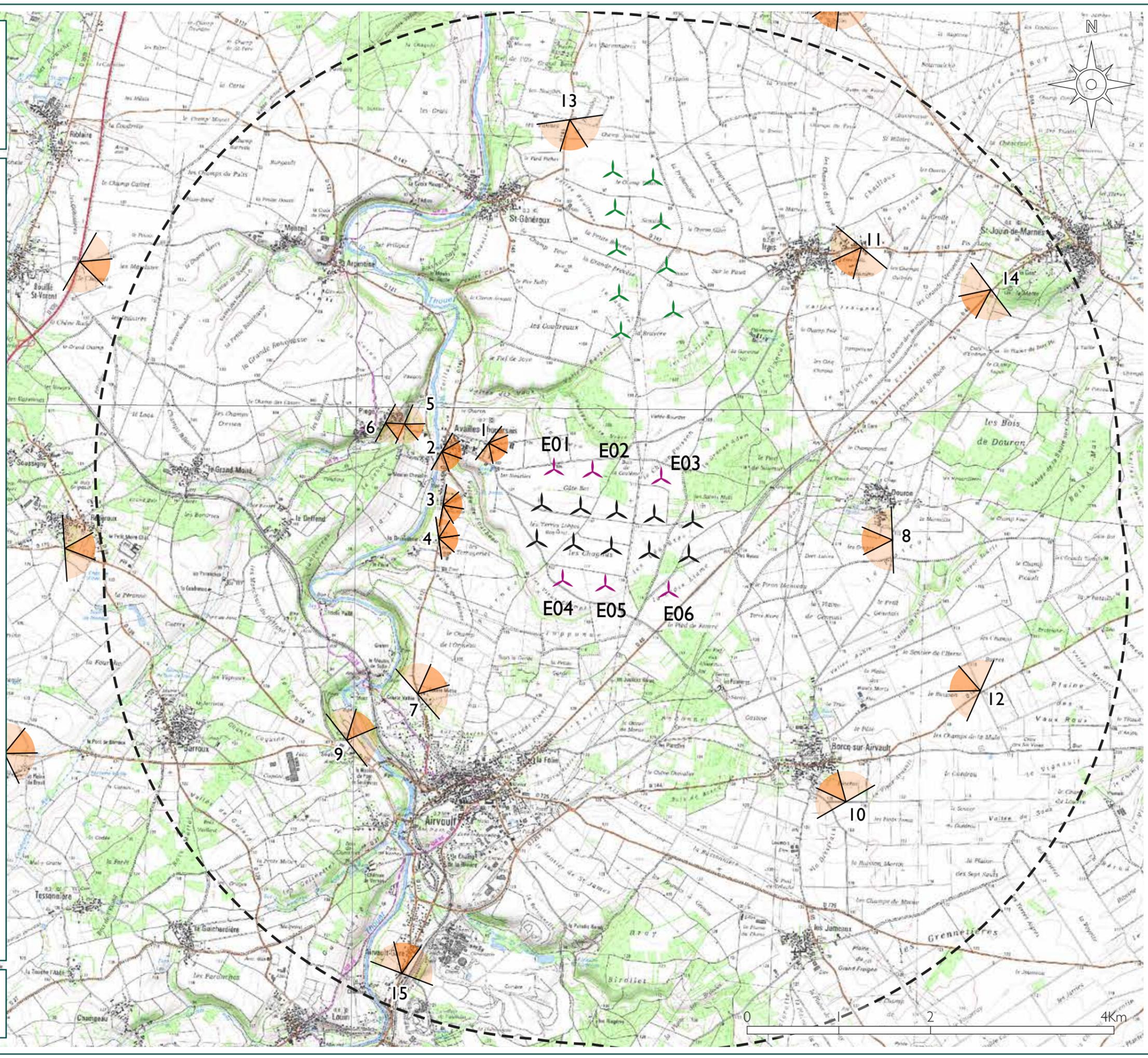
Photomontage panoramique (parcs accordés, en instruction et projet)

Photomontage à 50°

N° des éoliennes

Points de vue proches

-  Ferme éolienne des Terres Lièges
-  Distance au projet (5 km)
-  Eolienne construite
-  Eolienne - Permis autorisé
-  Eolienne - Permis en cours d'instruction
-  Point de vue



Sources : IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.

3.3. ANALYSE DES IMPACTS DANS LES VUES PROCHES

POINTS DE VUE PRÉSENTÉS

N°	Coordonnées		Distance à l'éolienne la plus proche	Distance à l'éolienne la plus éloignée	Orientation	Commune	Enjeu(x)	Description
	X	Y						
1	461088	6644700	E01 : 0,8 km	E06 : 2,5 km	Nord-ouest	Availles-Thouarsais	Sortie de bourg, habitat proche	Vue depuis la sortie est d'Availles-Thouarsais
2	460579	6644607	E01 : 1,2 km	E06 : 2,9 km	Nord-ouest	Availles-Thouarsais	Route proche, centre bourg, vallée, petit patrimoine	Vue sur l'église depuis le pont à Availles-Thouarsais, D145
3	460590	6644022	E01 : 1,3 km	E06 : 2,6 km	Ouest	Availles-Thouarsais	Sortie de bourg, route proche, habitat proche, petit patrimoine	Vue sur l'ancien moulin depuis la sortie sud d'Availles-Thouarsais, D121
4	460544	6643664	E04 : 1,4 km	E06 : 2,6 km	Ouest	Availles-Thouarsais	Route proche, habitat proche	Les Terrageries, D121
5	460168	6644906	E01 : 1,7 km	E06 : 3,4 km	Nord-ouest	Availles-Thouarsais	Habitat proche, vallée, petit patrimoine	Vue depuis le lavoir de Piogé
6	459963	6644919	E01 : 1,9 km	E06 : 3,6 km	Nord-ouest	Availles-Thouarsais	Bourg proche, vallée, MH13	Vue depuis Piogé, à proximité du chateau
7	460314	6641966	E04 : 2 km	E03 : 3,5 km	Sud-ouest	Airvault	Sortie de bourg, route proche, SPR, tourisme	Vue proche depuis la sortie nord d'Airvault, D121
8	465490	6643644	E06 : 2,5 km	E01 : 3,8 km	Est	Saint-Jouin-de-Marnes	Bourg proche	Sud de Douron
9	459540	6641463	E04 : 2,9 km	E03 : 4,5 km	Sud-ouest	Airvault	Bourg proche, vallée, petit patrimoine	Vue depuis le domaine de Soulièvres et la prairie de Soulièvre à Airvault, à proximité de la chapelle
10	464984	6640792	E06 : 3 km	E01 : 4,8 km	Sud-est	Airvault	Bourg proche, petit patrimoine	Vue sur l'église de Borcq-sur-Airvault depuis le sud du village
11	465154	6646831	E03 : 3,3 km	E04 : 4,9 km	Nord-est	Irais	Sortie de bourg, route proche	Sortie est d'Irais, D147
12	466449	6642002	E06 : 3,6 km	E01 : 5,2 km	Sud-est	Airvault	Route proche	Vue depuis la D144
13	461973	6648222	E01 : 3,8 km	E06 : 5,3 km	Nord	Saint-Généroux	Sortie de bourg, route dans l'axe, impacts cumulés	Vue sur la ferme éolienne de Saint-Généroux Irais depuis l'entrée nord de Saint-Généroux, D145
14	466565	6646372	E03 : 4,1 km	E04 : 5,6 km	Nord-est	Saint-Jouin-de-Marnes	Sortie de bourg, route dans l'axe	Vue depuis la sortie sud-ouest de Saint-Jouin-de-Marnes, D46
15	460140	6638923	E04 : 4,6 km	E03 : 6,1 km	Sud	Airvault	Sortie de bourg, route proche, MH02, SPR, tourisme	Entrée d'Airvault, vue sur l'abbatiale, D46

01

VUE DEPUIS LA SORTIE EST D'AVAILLES-THOUARSAIS

Nord-ouest

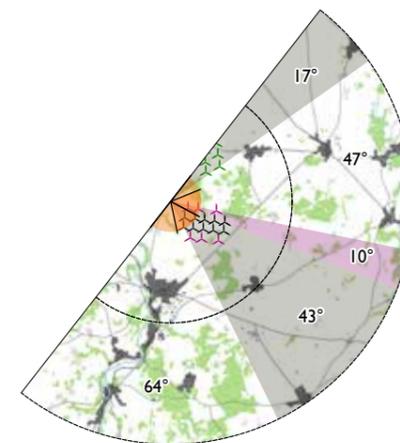
Coordonnées (lambert 93)		Date et heure	Focale	Azimut central de prise de vue
X : 461088	Y : 6644700	26/02/18 - 15h05	50 mm	128°

Sortie de bourg, habitat proche

Hauteur des mâts	Diamètre des rotors	Distance à l'éolienne du projet la plus proche	Distance à l'éolienne du projet la plus éloignée
91,5 m	117 m	E01 : 0,8 km	E06 : 2,5 km

Les habitations à la sortie est d'Availles-Thouarsais sont parmi les plus proches du projet. Le relief est ici légèrement montant, entraînant une profondeur de vue limitée. La vue est marquée par la présence d'un élevage et d'un château d'eau au premier plan.

Les éoliennes de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais sont bien visibles. Lorsqu'elles seront construites, les machines de la ferme éolienne de Saint-Généroux-Irais apparaîtront sur la gauche du panorama.



38°



Fig. I24 : Vue panoramique initiale (180°)

38°



Fig. I25 : Photomontage panoramique (180°)

Portion du panoramique correspondant aux vues réelles pages suivantes

68°

93°

118°



Fig. I26 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)

L'ensemble du projet est ici visible. Seule l'éolienne E03 est ici partiellement masquée par un arbuste au premier plan, mais il suffira de se décaler légèrement pour voir les 6 machines. Les deux lignes de 3 éoliennes sont bien lisibles autour des deux lignes du parc existant. La taille perçue des machines du projet est cohérente avec le parc existant, notamment par une taille perçue plus réduite pour les éoliennes en arrière-plan.

À moins d'un kilomètre de la première éolienne du projet, l'impact dans le paysage est fort, mais l'extension s'intègre bien au parc d'Aailles-Thouarsais-Irais.

6 éoliennes visibles

Impact fort

118°

143°

168°



Fig. I27 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)

02

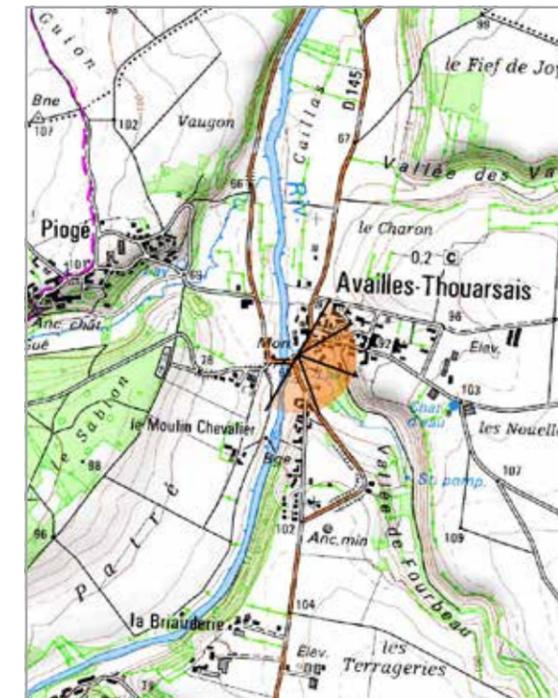
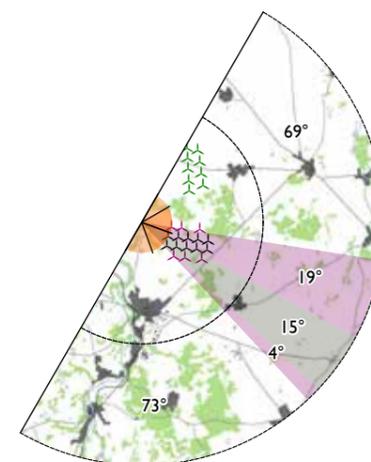
VUE SUR L'ÉGLISE DEPUIS LE PONT À AVAILLES-THOUARSAIS, D145

Nord-ouest

Coordonnées (Lambert 93)		Date et heure	Focale	Azimut central de prise de vue
X : 460579	Y : 6644607	26/02/18 - 14h31	50 mm	120°

Route proche, centre bourg, vallée, petit patrimoine

Hauteur des mâts	Diamètre des rotors	Distance à l'éolienne du projet la plus proche	Distance à l'éolienne du projet la plus éloignée
91,5 m	117 m	E01 : 1,2 km	E06 : 2,9 km



Depuis le centre d'Availles-Thouarsais, au niveau de l'église, 3 éoliennes de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais sont visibles derrière les arbres. Le point de vue est réalisé depuis le pont sur le Fourbeau, affluent du Thouet. Il s'agit donc d'une vue depuis le fond de la vallée du Thouet. Le coteau est visible avec notamment des habitations en hauteur.

La vue est peu profonde du fait du relief et de la végétation.

30°



Fig. I28 : Vue panoramique initiale (180°)

30°



Fig. I29 : Photomontage panoramique (180°)

Portion du panoramique correspondant aux vues réelles pages suivantes

60°

85°

110°

E01



Fig. I30 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)

3 éoliennes du projet viennent s'ajouter aux 3 machines visibles du parc éolien existant. Les nacelles des éoliennes E01 et E05 sont masquées par le relief et la végétation, seules leurs pales seront visibles. L'éolienne E04 est plus visible. L'impact des éoliennes E01 et E05 est comparable à celui des machines existantes. L'éolienne E04 présente un impact plus fort. La taille perçue des éoliennes ne surplombe pas la vallée du Thouet. En été, le feuillage atténuera la visibilité sur le projet. L'impact de l'extension est ici moyen.

1 éolienne visible
2 éoliennes partiellement masquées

Impact moyen

110°

135°

160°



Fig. I31 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)

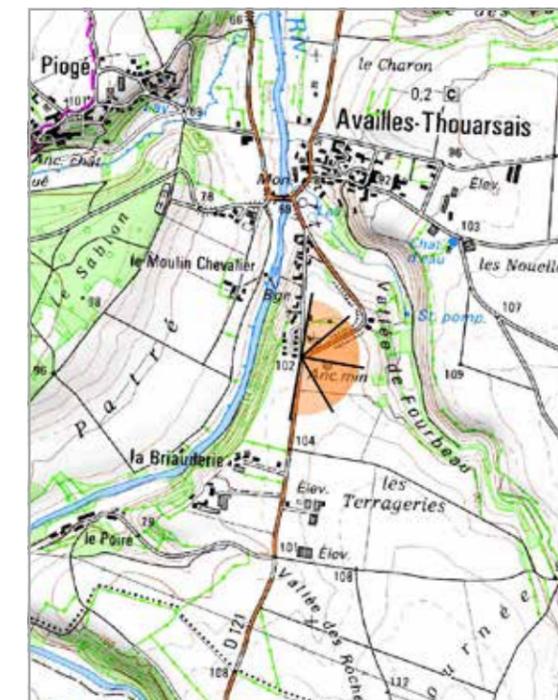
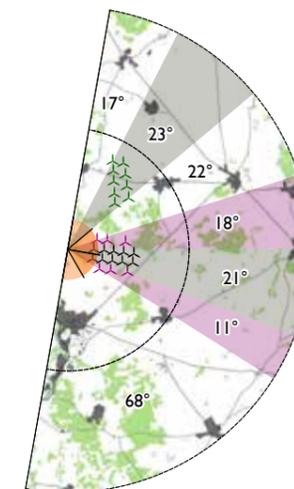
03

VUE SUR L'ANCIEN MOULIN DEPUIS LA SORTIE SUD D'AVAILLES-THOUARSAIS, D121

Ouest

Coordonnées (lambert 93)		Date et heure	Focale	Azimut central de prise de vue
X : 460590	Y : 6644022	26/02/18 - 14h21	50 mm	100°
Hauteur des mâts		Diamètre des rotors	Distance à l'éolienne du projet la plus proche	Distance à l'éolienne du projet la plus éloignée
91,5 m		117 m	E01 : 1,3 km	E06 : 2,6 km

Sortie de bourg, route proche, habitat proche, petit patrimoine



Au sud d'Availles-Thouarsais, le parc éolien existant apparaît en covisibilité directe avec un ancien moulin. Il s'agit ici de l'entrée sud d'Availles-Thouarsais par la D121, une des routes départementales les plus proches du projet.

La vue à droite de la route est dégagée jusqu'à un horizon boisé plus ou moins proche. De nombreuses haies viennent limiter ce genre de vue plus au nord ou au sud du point de vue. À gauche, les éoliennes de la ferme éolienne de Saint-Généroux-Irais apparaissent derrière les premières habitations du village.



Fig. I32 : Vue panoramique initiale (180°)

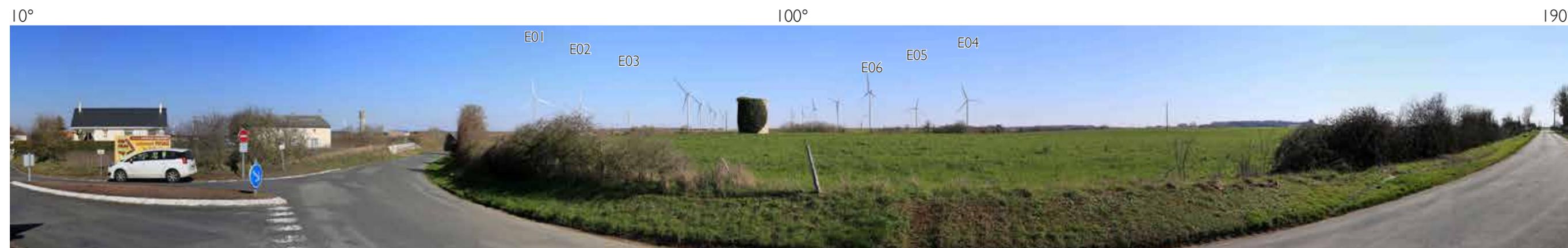


Fig. I33 : Photomontage panoramique (180°)

Portion du panoramique correspondant aux vues réelles pages suivantes

50°

75°

100°

Ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais

E01

E02

E03

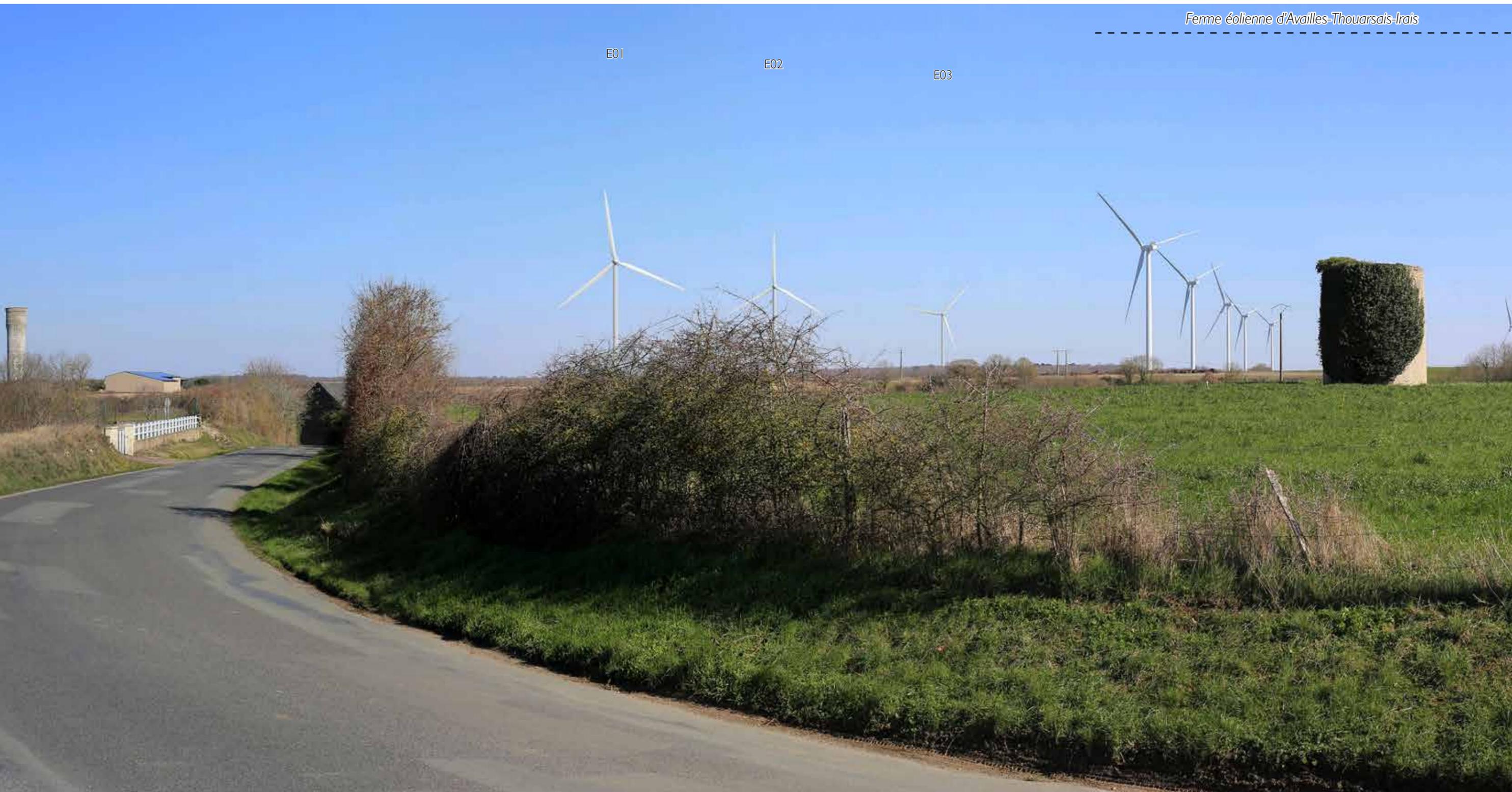


Fig. I34 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)

Le parc éolien existant avec son extension est ici entièrement visible. Les quatre lignes d'éoliennes sont bien lisibles. La taille des éoliennes de l'extension est cohérente avec celle des éoliennes existantes. Le tout forme un ensemble harmonieux dans le paysage.

L'impact du projet en lui-même est fort à moins de 2 kilomètres, mais l'extension s'intègre parfaitement à la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais.

6 éoliennes visibles

Impact fort

100°

125°

150°

Ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais



Fig. I35 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)

04

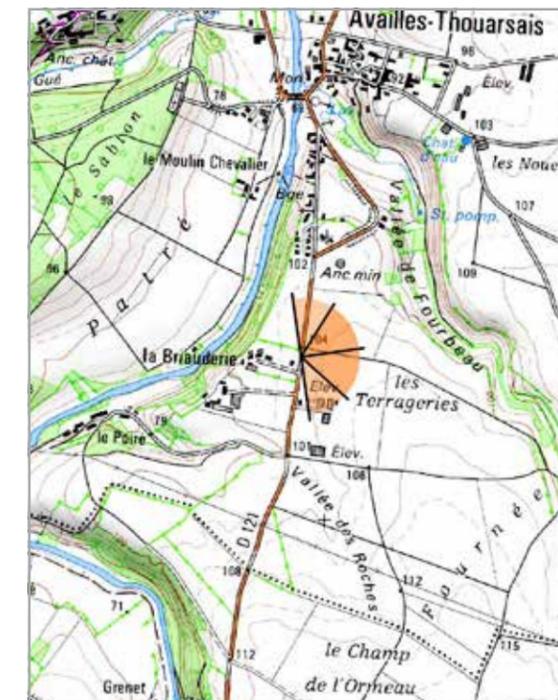
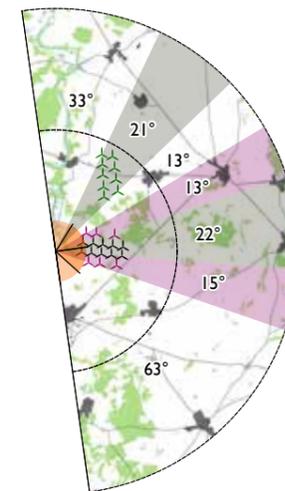
LES TERRAGERIES, D121

Ouest

Coordonnées (lambert 93)		Date et heure	Focale	Azimut central de prise de vue
X : 460544	Y : 6643664	26/02/18 - 14h13	50 mm	82°

Route proche, habitat proche

Hauteur des mâts	Diamètre des rotors	Distance à l'éolienne du projet la plus proche	Distance à l'éolienne du projet la plus éloignée
91,5 m	117 m	E04 : 1,4 km	E06 : 2,6 km



Depuis la D121, à l'ouest du projet, la vue est dégagée. L'entrée du village d'Availles-Thouarsais est visible à gauche avec ses premières habitations, l'ancien moulin et le château d'eau. Derrière le village à gauche apparaîtra la ferme éolienne de Saint-Généroux-Irais une fois qu'elle sera construite. Au centre du panorama, la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais est bien lisible en deux lignes de 5 éoliennes.

À gauche du panorama et du parc existant, la vue est plus lointaine avec un horizon boisé.



Fig. I36 : Vue panoramique initiale (180°)

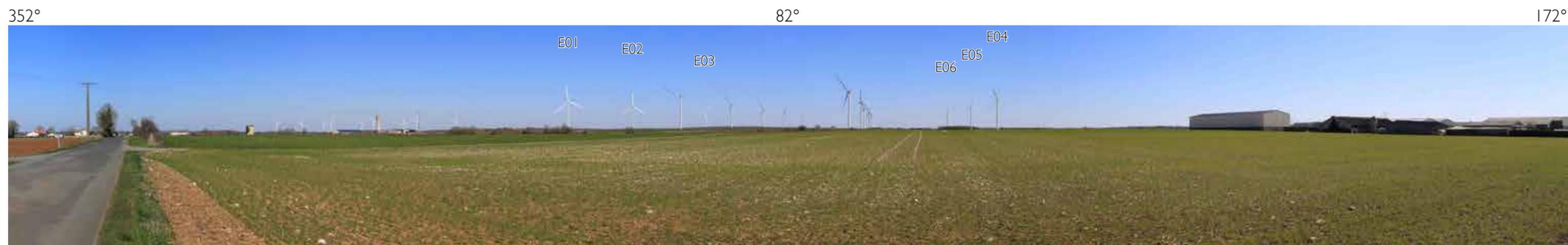


Fig. I37 : Photomontage panoramique (180°)

Portion du panoramique correspondant aux vues réelles pages suivantes

32°

57°

82°

Ferme éolienne de Saint-Généroux-Irais

Ferme éolienne d'Availles-Thouars

E01

E02

E03



Fig. I38 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)

Comme depuis l'entrée sud d'Availles-Thouarsais, les deux lignes de l'extension s'intègrent parfaitement au parc existant. Il en résulte un ensemble cohérent de 16 machines. L'emprise du parc existant augmente de 28° avec son extension entraînant une emprise totale de 50° dans le paysage. Bien qu'il s'agisse ici d'une emprise importante dans la vue, celle-ci n'est pas surprenante à moins de 2 kilomètres du projet.

L'impact du projet est fort, la cohérence avec le parc éolien existant est bonne.

6 éoliennes visibles

Impact fort

82°

107°

132°

Availles-Thouarsais



Fig. 139 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)

5

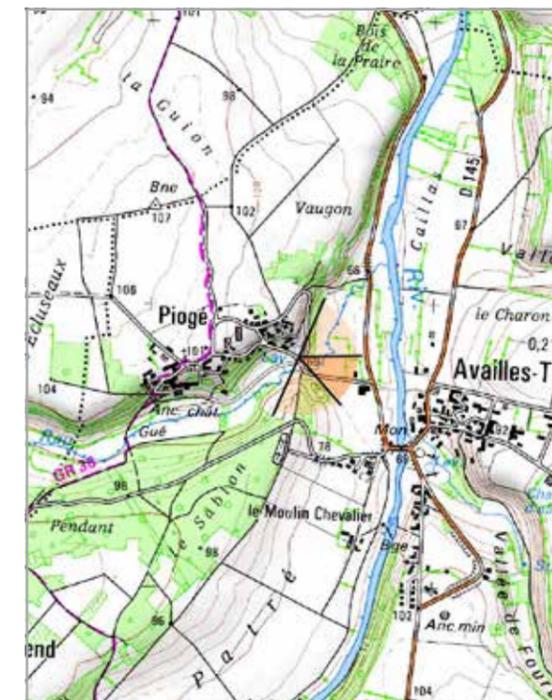
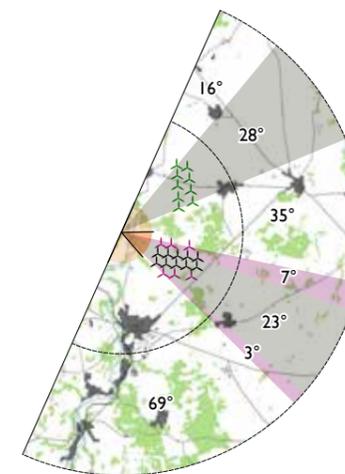
VUE DEPUIS LE LAVOIR DE PIOGÉ

Nord-ouest

Coordonnées (lambert 93)		Date et heure	Focale	Azimut central de prise de vue
X : 460168	Y : 6644906	26/02/18 - 14h44	50 mm	114°

Habitat proche, vallée, petit patrimoine

Hauteur des mâts	Diamètre des rotors	Distance à l'éolienne du projet la plus proche	Distance à l'éolienne du projet la plus éloignée
91,5 m	117 m	E01 : 1,7 km	E06 : 3,4 km



En bas du bourg de Piogé, un lavoir fait partie du petit patrimoine proche du projet. À quelques mètres de celui-ci, les éoliennes de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais sont visibles (5 machines visibles).

Le point de vue se situe au pied du coteau ouest de la vallée du Thouet. Le cours d'eau n'est ici pas visible à cause de la végétation, mais on devine le coteau est à travers les branchages.

En hiver, la perception est filtrée par la végétation, mais néanmoins possible jusqu'au coteau est du Thouet. En été, le feuillage limite la profondeur et la vue est plus fermée.



Fig. 140 : Vue panoramique initiale (180°)

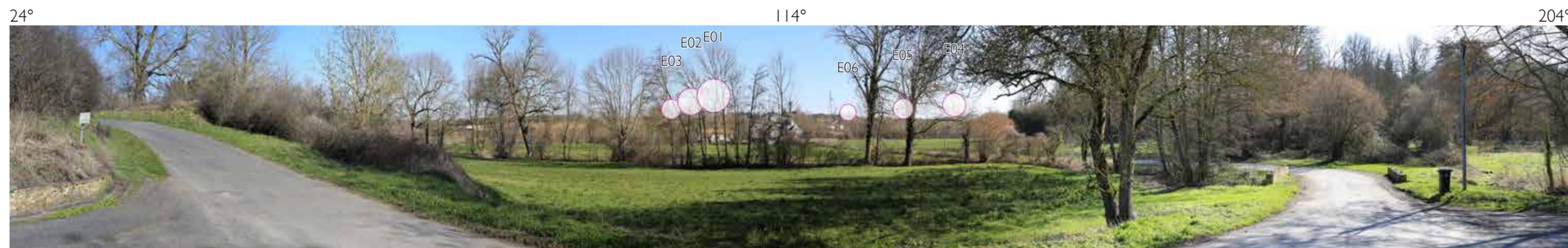


Fig. 141 : Photomontage panoramique (180°)

Portion du panoramique correspondant à la vue réelle page suivante

Les 6 éoliennes du projet seront visibles en hiver depuis ce point de vue. Seule la nacelle de l'éolienne E03 est masquée, les autres sont toutes visibles. La taille perçue des machines est cohérente avec celle des éoliennes existantes. Celle des éoliennes E01 et E05 (les plus proches) surplombe légèrement le coteau du Thouet. En été, le feuillage masquera une grande partie des machines du projet.

L'impact du projet est ici fort en hiver, moyen à faible l'été.

5 éoliennes visibles
1 éolienne partiellement masquée

Impact fort

89°

114°

139°



Fig. 142 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)



6

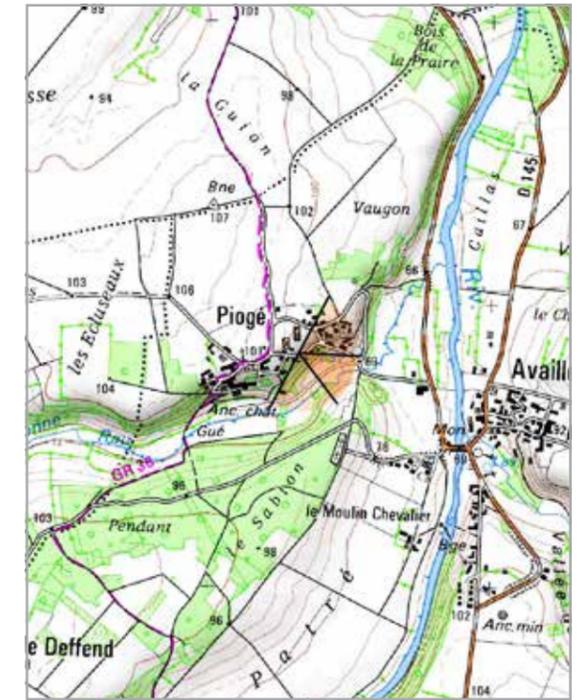
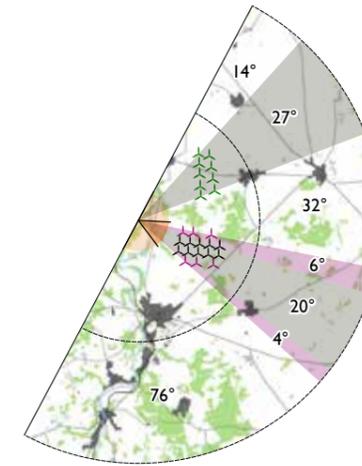
VUE DEPUIS PIOGÉ, À PROXIMITÉ DU CHÂTEAU

Nord-ouest

Coordonnées (lambert 93)		Date et heure	Focale	Azimut central de prise de vue
X : 459963	Y : 6644919	26/02/18 - 14h53	50 mm	118°

Bourg proche, vallée, MH13

Hauteur des mâts	Diamètre des rotors	Distance à l'éolienne du projet la plus proche	Distance à l'éolienne du projet la plus éloignée
91,5 m	117 m	E01 : 1,9 km	E06 : 3,6 km



Depuis le bourg de Piogé, un panorama s'ouvre en direction du projet et de la vallée du Thouet. Cette vue est plus ouverte que celle depuis le château de Piogé à proximité, c'est pourquoi elle a été retenue. Cette route se situe également à proximité du GR36.

À gauche, dans l'axe de la route, les éoliennes de la ferme éolienne de Saint-Généroux-Irais sont visibles. Au centre du panorama, la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais est bien visible, surplombant le village d'Availles-Thouarsais. À droite, les boisements viennent limiter la profondeur de perception.



Fig. I43 : Vue panoramique initiale (180°)

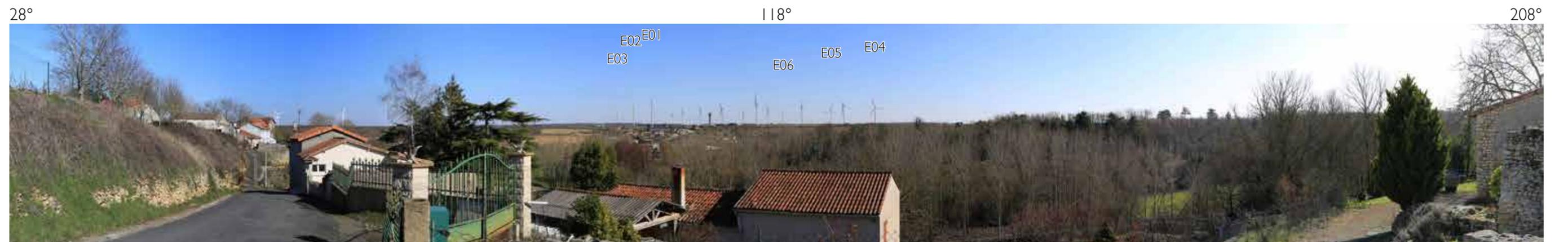


Fig. I44 : Photomontage panoramique (180°)

Portion du panoramique correspondant à la vue réelle page suivante

L'ensemble du projet est visible depuis ce point de vue. Les deux lignes d'éoliennes sont bien lisibles à gauche et en arrière-plan à droite du parc existant. L'emprise de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais augmente de 20 à 30° avec son extension.

La taille perçue des nouvelles machines est similaire à celle des éoliennes existantes et surplombe donc de la même façon les habitations d'Availles-Thouarsais (éoliennes E01, E02 et E03). L'impact du projet est fort.

6 éoliennes visibles

Impact fort

93°

118°

143°



Fig. 145 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)

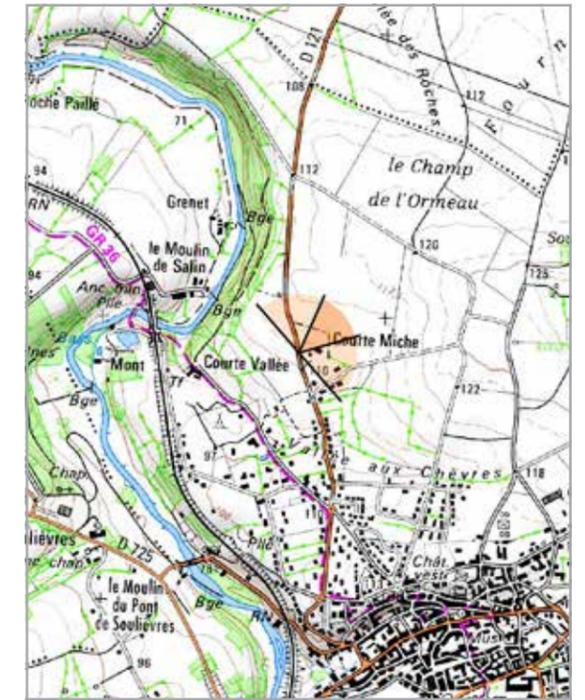
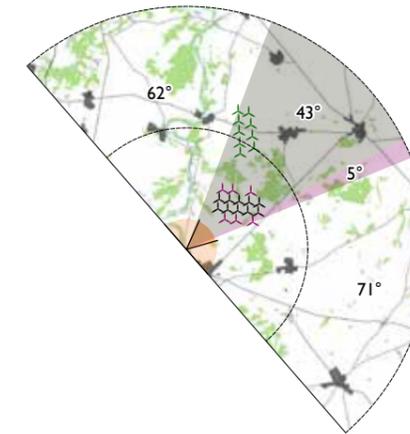
7

VUE PROCHE DEPUIS LA SORTIE NORD D'AIRVAULT, D121

Sud-ouest

Coordonnées (lambert 93)		Date et heure	Focale	Azimut central de prise de vue
X : 460314	Y : 6641966	26/02/18 - 14h00	50 mm	49°
Hauteur des mâts		Diamètre des rotors	Distance à l'éolienne du projet la plus proche	Distance à l'éolienne du projet la plus éloignée
91,5 m		117 m	E04 : 2 km	E03 : 3,5 km

Sortie de bourg, route proche, SPR, tourisme



Depuis la D212, à la sortie nord d'Airvault au niveau des dernières habitations de Courte Miche, les éoliennes de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais sont visibles au-dessus des haies.

Ici, la D121 est longée par une haie basse limitant légèrement la vue depuis la route. La profondeur de vue se limite à la haie et aux habitations du second plan.

D121 vers Availles-Thouarsais

Courte Miche



Fig. 146 : Vue panoramique initiale (180°)

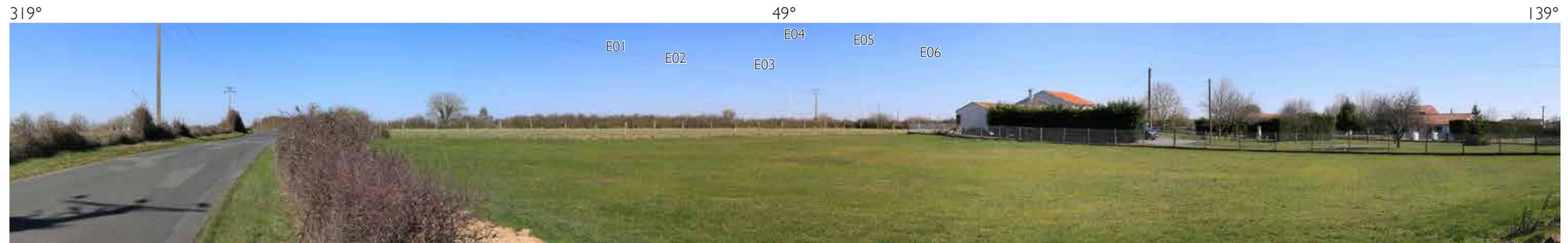


Fig. 147 : Photomontage panoramique (180°)

Portion du panoramique correspondant à la vue réelle page suivante

Les nacelles des éoliennes E03, E04, E05 et E06 sont visibles. Seules les pales des éoliennes E02 et E01 dépassent au-dessus de la haie en ligne. Les éoliennes E04, E05 et E06 étant plus proches que le parc existant, elles sont légèrement plus hautes. Elles ne dépassent néanmoins pas la hauteur des pylônes au second plan. L'impact de l'extension depuis ce point de vue est moyen, elle augmente légèrement l'emprise du parc éolien existant.

4 éoliennes visibles
2 éoliennes partiellement masquées

Impact moyen

24°

49°

74°



Fig. I48 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)

8

SUD DE DOURON

Est

Coordonnées
(lambert 93)

X : 465490 Y : 6643644

Date et heure

26/02/18 - 12h48

Focale

50 mm

Azimut central
de prise de vue

268°

Bourg proche

Hauteur des mâts

91,5 m

Diamètre des rotors

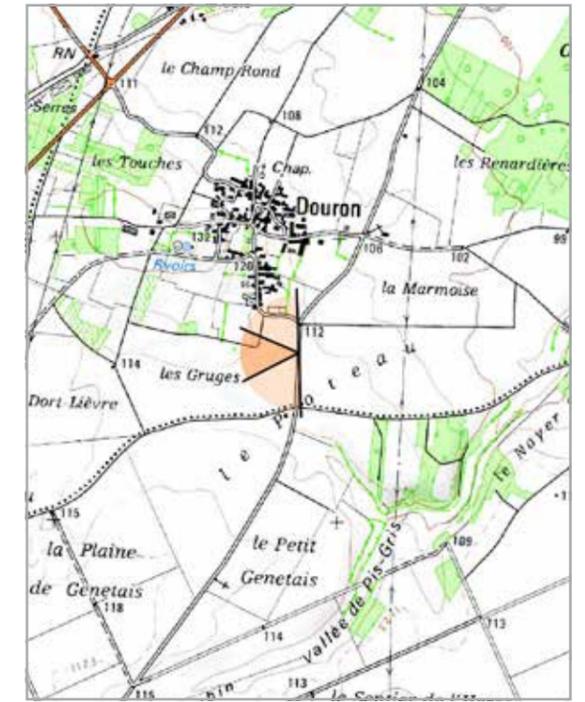
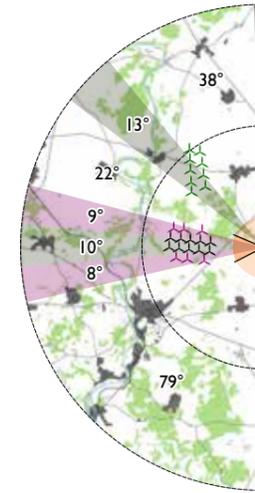
117 m

Distance à l'éolienne du
projet la plus proche

E06 : 2,5 km

Distance à l'éolienne du
projet la plus éloignée

E01 : 3,8 km



Depuis le sud de Douron la vue est dégagée et lointaine. À gauche du panorama l'église de Borcq-sur-Airvault se détache légèrement. L'horizon est boisé, les percées lointaines sont peu nombreuses. À droite du panorama, une ferme est présente.

La ferme éolienne de Maisontiers-Tessonnière apparaît discrètement au-dessus de l'horizon boisé (quelques nacelles visibles). Les deux lignes de 5 machines de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais sont bien lisibles.



Fig. 149 : Vue panoramique initiale (180°)

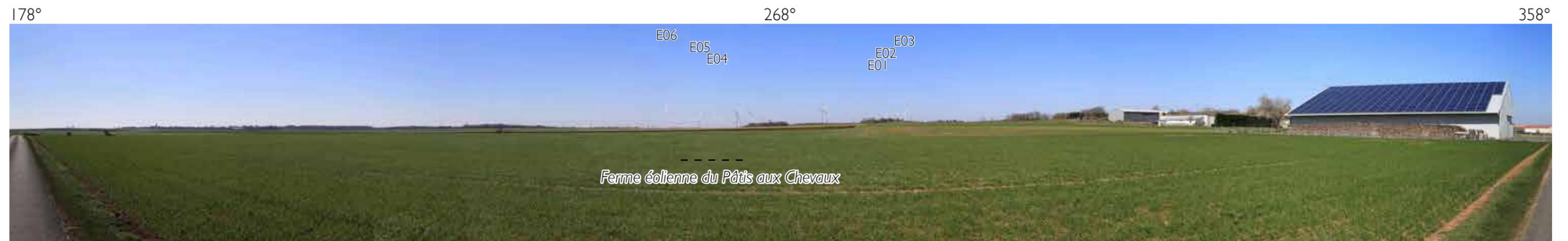


Fig. 150 : Photomontage panoramique (180°)

Portion du panoramique correspondant à la vue réelle page suivante

Le projet s'insère de part et d'autre du parc éolien existant. Les nacelles de 4 machines sont visibles. Seules les pales des éoliennes E01 et E02 dépassent au-dessus d'un massif boisé.

L'organisation en deux lignes du projet s'intègre parfaitement avec le parc éolien existant. La taille des machines est cohérente avec le paysage et la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais. L'impact est moyen.

4 éoliennes visibles
2 éoliennes partiellement masquées

Impact moyen

243°

268°

293°



Ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais

E06

E05

E04

E01

E02

E03

Fig. 151 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)

9

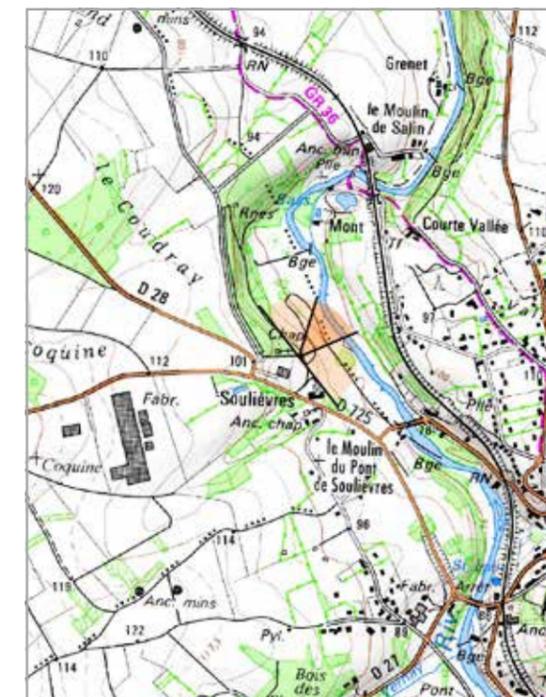
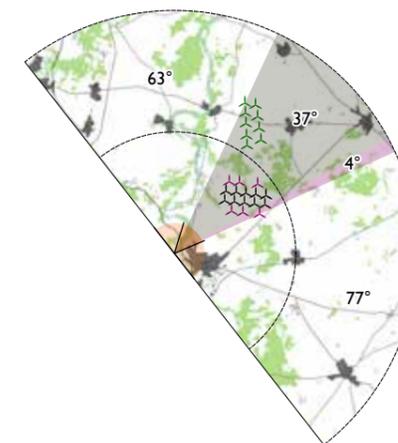
VUE DEPUIS LE DOMAINE DE SOULIÈVRES ET LA PRAIRIE DE SOULIÈVRES À AIRVAULT, À PROXIMITÉ DE LA CHAPELLE

Sud-ouest

Coordonnées (lambert 93)		Date et heure	Focale	Azimut central de prise de vue
X : 459540	Y : 6641463	26/02/18 - 15h22	50 mm	52°

Bourg proche, vallée, petit patrimoine

Hauteur des mâts	Diamètre des rotors	Distance à l'éolienne du projet la plus proche	Distance à l'éolienne du projet la plus éloignée
91,5 m	117 m	E04 : 2,9 km	E03 : 4,5 km



À proximité de la chapelle de Soulièvres se situe la prairie de Soulièvres, parc de loisir et de promenade de la commune d'Airvault au bord du Thouet.

Ce point de vue se situe au bord du coteau ouest du Thouet, juste avant de descendre dans le fond de vallée. Le coteau, bien boisé, est proche et bien visible. Quelques habitations d'Airvault sont visibles.

Depuis ce point de vue, 7 éoliennes de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais sont visibles, sans surplomber le coteau. Quand elles seront construites, 5 éoliennes de la ferme éolienne de Saint-Généroux-Irais seront alors perceptibles.



Fig. 152 : Vue panoramique initiale (180°)

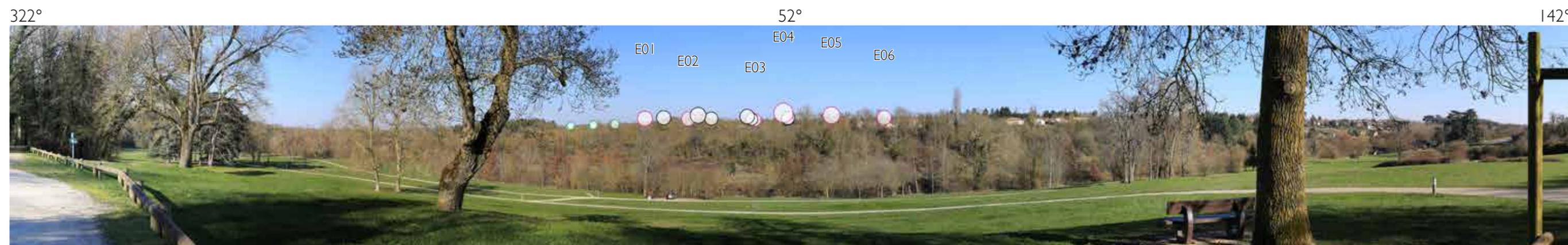


Fig. 153 : Photomontage panoramique (180°)

Portion du panoramique correspondant à la vue réelle page suivante

Les 6 éoliennes du projet sont visibles depuis ce point de vue dont 3 au niveau de la nacelle. La taille des machines est similaire à celle des machines existantes sauf pour l'éolienne E04, légèrement plus haute.

Bien que leur taille perçue ne surplombe pas le coteau du Thouet, la visibilité des éoliennes du projet et de la ferme éolienne d'Availles-Thoursais-Irais est importante dans cette vue. L'impact est fort. En été, avec le feuillage, les éoliennes du projet seront moins visibles.

3 éoliennes visibles
3 éoliennes partiellement masquées

Impact fort

17°

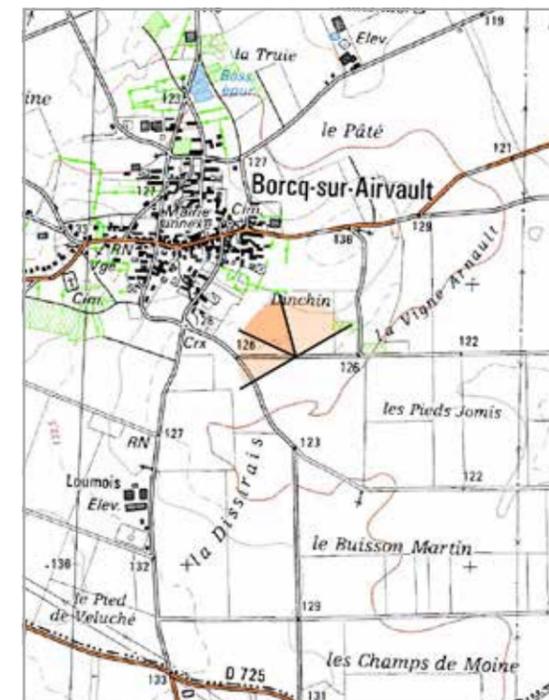
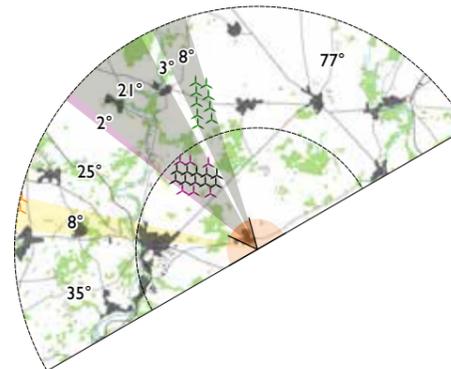
42°

67°



Fig. 154 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)

Sud-est	Coordonnées (lambert 93)		Date et heure	Focale	Azimut central de prise de vue
	X : 464984	Y : 6640792	26/02/18 - 13h01	50 mm	330°
Bourg proche, petit patrimoine	Hauteur des mâts		Diamètre des rotors	Distance à l'éolienne du projet la plus proche	Distance à l'éolienne du projet la plus éloignée
	91,5 m		117 m	E06 : 3 km	E01 : 4,8 km



Depuis le sud de Borcq-sur-Airvault, la vue est dégagée sur le village et son église. À gauche l'horizon est boisé. À droite, l'horizon est plus dénudé laissant apparaître une ligne haute tension et quelques arbres isolés.

Les pales de 5 éoliennes de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais sont perceptibles derrière le village. Elles demeurent discrètes. À plus de 10 km à l'ouest, la ferme éolienne de Maisontiers-Tessonnière est légèrement visible.



Fig. 155 : Vue panoramique initiale (180°)

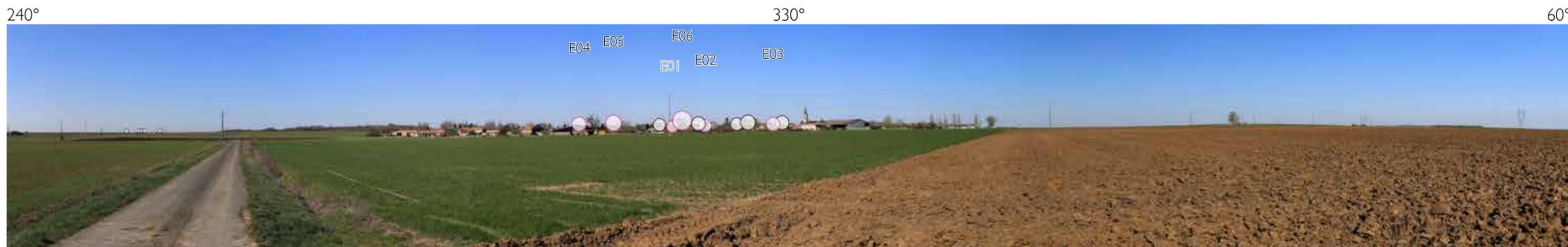


Fig. 156 : Photomontage panoramique (180°)

Portion du panoramique correspondant à la vue réelle page suivante

5 des 6 éoliennes du projet sont visibles depuis ce point de vue. Les nacelles de 3 d'entre elles dépassent légèrement au-dessus des habitations et de la végétation. L'implantation de l'extension de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais rend le parc éolien plus visible. La taille perçue des machines ne dépasse néanmoins pas celle du clocher de l'église ou des pylônes en premier plan.

L'impact du projet est moyen depuis ce point de vue.

3 éoliennes visibles
2 éoliennes partiellement masquées

Impact moyen

295°

320°

345°



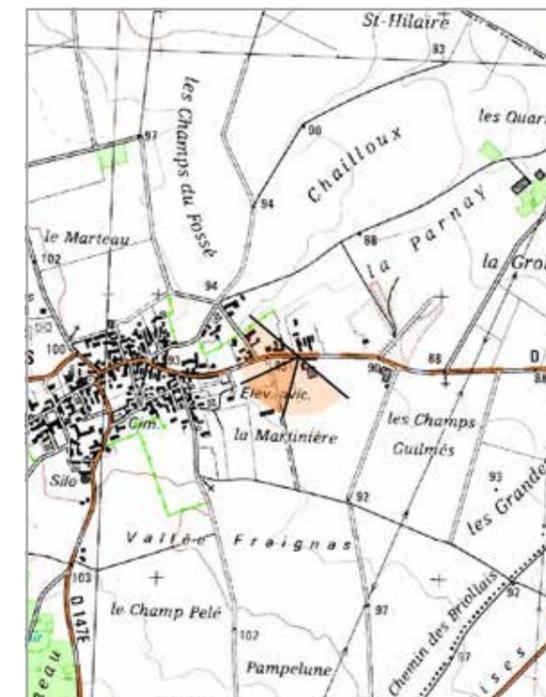
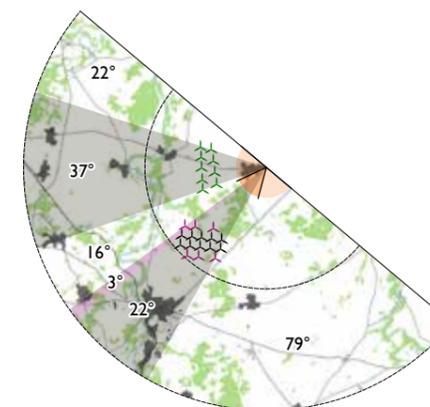
Fig. 157 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)

Nord-est

Coordonnées (lambert 93)		Date et heure	Focale	Azimut central de prise de vue
X : 465154	Y : 6646831	26/02/18 - 10h52	50 mm	220°

Sortie de bourg, route proche

Hauteur des mâts	Diamètre des rotors	Distance à l'éolienne du projet la plus proche	Distance à l'éolienne du projet la plus éloignée
91,5 m	117 m	E03 : 3,3 km	E04 : 4,9 km



Au niveau de l'entrée est d'Irais, le long de la D147, une percée visuelle entre les maisons et les haies est possible. La vue est encadrée par les habitations, dégagée au centre jusqu'à un horizon boisé plus ou moins proche.

La ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais est visible au-dessus des boisements. Lorsqu'elle sera construite, la ferme éolienne de Saint-Généroux-Irais apparaîtra au-dessus des habitations d'Irais.



Fig. 158 : Vue panoramique initiale (180°)

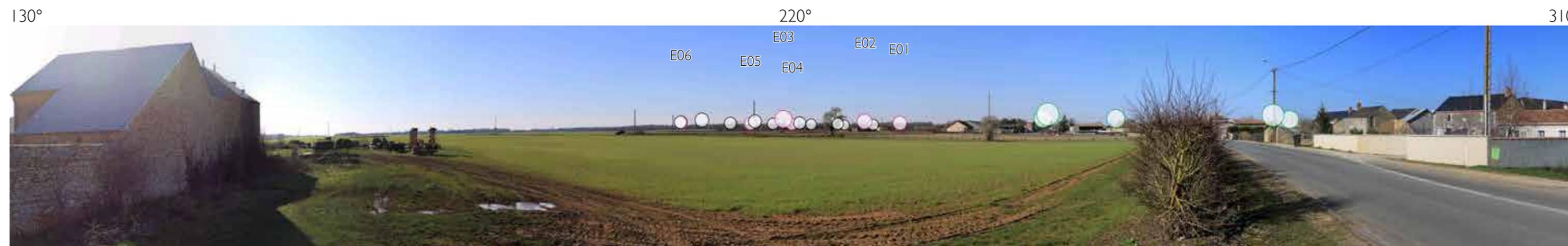


Fig. 159 : Photomontage panoramique (180°)

Portion du panoramique correspondant à la vue réelle page suivante

Les nacelles des machines E06, E03 et E02 sont visibles. Les autres éoliennes sont en partie masquées par le boisement, ne laissant apparaître que les pales. Hormis l'éolienne E03, l'impact des éoliennes du projet est similaire à celui du parc éolien existant. L'éolienne E03, dont la taille perçue est plus importante, surplombe légèrement les boisements. L'impact du projet est ici moyen.

3 éoliennes visibles
3 éoliennes partiellement masquées

Impact moyen

195°

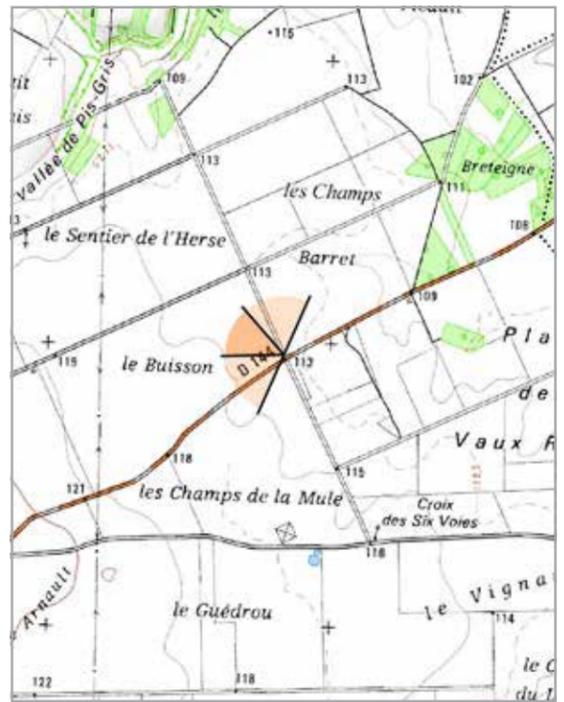
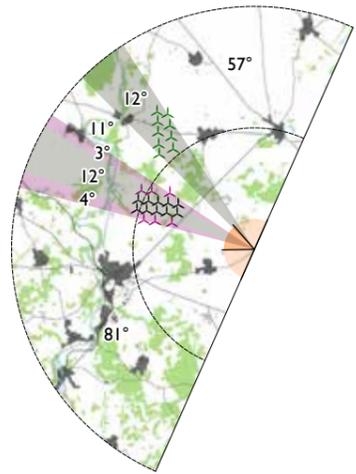
220°

245°



Fig. 160 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)

Sud-est	Coordonnées (lambert 93)		Date et heure	Focale	Azimut central de prise de vue
	X : 466449	Y : 6642002	26/02/18 - 12h34	50 mm	294°
Route proche	Hauteur des mâts		Diamètre des rotors	Distance à l'éolienne du projet la plus proche	Distance à l'éolienne du projet la plus éloignée
	91,5 m		117 m	E06 : 3,6 km	E01 : 5,2 km



À proximité du projet, la D144 offre une vue dégagée en direction du projet. Le relief est plan et l'horizon est boisé. À droite, le village de Borcq-sur-Airvault avec son clocher est visible. Une ligne haute tension traverse le panorama.

Plusieurs parcs éoliens sont visibles depuis ce point de vue : Aailles-Thouarsais-Irais, Saint-Généroux-Irais et Glénay. Si elle est accordée, la ferme éolienne du Pâtis aux Chevaux sera également légèrement visible au loin.



Fig. I61 : Vue panoramique initiale (180°)

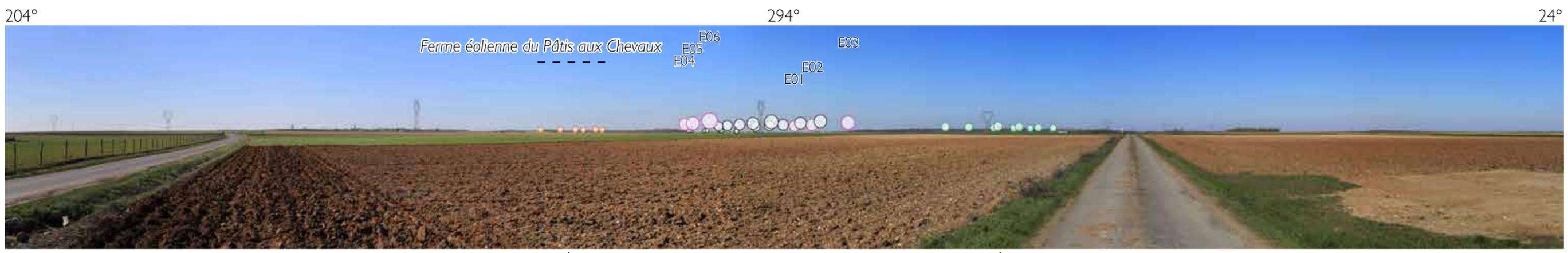


Fig. I62 : Photomontage panoramique (180°)

Portion du panoramique correspondant à la vue réelle page suivante

Les 6 éoliennes du projet sont visibles depuis ce point de vue. S'organisant en 2 lignes de 3 machines parfaitement lisibles, elles s'intègrent bien au parc éolien existant. La taille des machines est cohérente avec la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais. L'ensemble rentre en covisibilité directe avec la ferme éolienne de Glénay mais la différence de taille perçue des machines est forte. L'impact cumulé est faible. S'intégrant de manière harmonieuse au parc éolien existant, l'impact du projet est ici moyen.

6 éoliennes visibles

Impact moyen

269°

294°

319°

Ferme éolienne du Pâtis aux Chevaux

Ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais

Ferme éolienne de Saint-Généroux-Irais

Ferme éolienne de Glénay

E04 E05 E06 E01 E02 E03



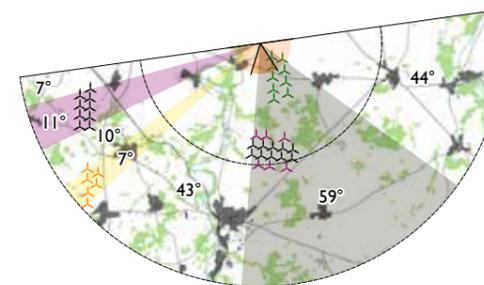
Fig. 163 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)

VUE SUR LA FERME ÉOLIENNE DE SAINT-GÉNÉROUX IRAIS DEPUIS L'ENTRÉE NORD DE SAINT-GÉNÉROUX, D145

Nord

Coordonnées (lambert 93)		Date et heure	Focale	Azimut central de prise de vue
X : 461973	Y : 6648222	05/04/18 - 17h03	50 mm	173°
Hauteur des mâts		Diamètre des rotors	Distance à l'éolienne du projet la plus proche	Distance à l'éolienne du projet la plus éloignée
91,5 m		117 m	E01 : 3,8 km	E06 : 5,3 km

Sortie de bourg, route dans l'axe, impacts cumulés



À un kilomètre au nord de l'entrée de Saint-Généroux, la vue est dégagée et profonde. Lorsqu'il sera construit, le parc éolien de Saint-Généroux-Irais apparaîtra en deux lignes parallèles à la route départementale D145. Dans l'axe de la route, un silo est présent devant la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais. À droite de la route, les habitations de Saint-Généroux apparaissent et un bois limite la profondeur de vue.

La ferme éolienne de Maisontiers-Tessonnière apparaît discrètement au-dessus du village et des boisements. Le parc en instruction du Pâtis aux Chevaux pourrait être légèrement visible à droite.



Fig. 164 : Vue panoramique initiale (180°)



Fig. 165 : Photomontage panoramique (180°)

Portion du panoramique correspondant à la vue réelle page suivante

Les 6 éoliennes du projet sont visibles depuis ce point de vue et s'intègrent entre les éoliennes de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais, sans en augmenter l'emprise. Elles rentrent en covisibilité indirecte avec la ferme éolienne de Saint-Généroux-Irais.

L'impact de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais est similaire avec ou sans son extension. Il en est de même pour l'impact cumulé avec la ferme éolienne de Saint-Généroux-Irais. L'impact global du projet est moyen depuis ce point de vue.

6 éoliennes visibles

Impact moyen

138°

163°

188°



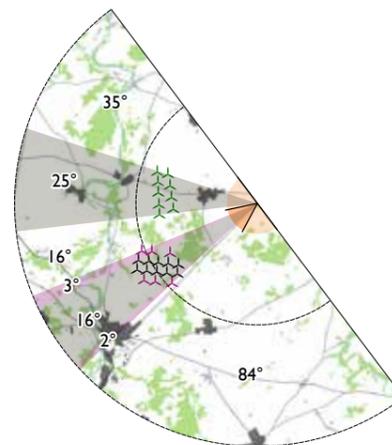
Fig. 166 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)

Nord-est

Coordonnées (lambert 93)		Date et heure	Focale	Azimut central de prise de vue
X : 466565	Y : 6646372	26/02/18 - 11h08	50 mm	233°

Sortie de bourg, route dans l'axe

Hauteur des mâts	Diamètre des rotors	Distance à l'éolienne du projet la plus proche	Distance à l'éolienne du projet la plus éloignée
91,5 m	117 m	E03 : 4,1 km	E04 : 5,6 km



La sortie de Saint-Jouin-de-Marnes présente un large panorama plongeant en direction du projet. Une ligne haute tension traverse la vue, le village d'Irais est bien visible à droite.

De nombreux parcs éoliens, dont la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais dans l'axe de la D46, sont visibles depuis ce point de vue. La ferme éolienne de Saint-Généroux-Irais est la plus proche. Les parcs éoliens de Glénay et Mauzé-Thouarsais sont discrets derrière l'horizon. Les machines du parc éolien Les Pâtis Longs seront également visibles si elles sont accordées.

Le paysage est ici marqué par la présence des éoliennes qui occupe une part importante de la vue à droite de la route.



Fig. I 67 : Vue panoramique initiale (180°)



Fig. I 68 : Photomontage panoramique (180°)

Portion du panoramique correspondant à la vue réelle page suivante

Les nacelles des 6 éoliennes du projet sont visibles depuis ce point de vue. Les quatre lignes d'éoliennes formées avec la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais seront lisibles par un œil attentif. La taille perçue des machines surplombe légèrement les boisements sur l'horizon. L'emprise du parc éolien existant augmente ici de 5° environ avec son extension.

La vue est déjà ici marquée par la présence de nombreuse éoliennes. L'impact du projet est moyen.

6 éoliennes visibles

Impact moyen

208°

233°

258°



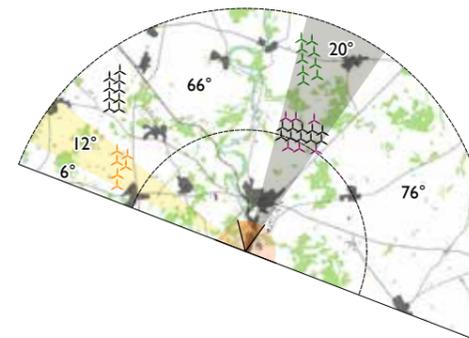
Fig. 169 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)

Sud

Coordonnées (lambert 93)		Date et heure	Focale	Azimut central de prise de vue
X : 460140	Y : 6638923	26/02/18 - 13h24	50 mm	21°

Sortie de bourg, route proche, MHO2, SPR, tourisme

Hauteur des mâts	Diamètre des rotors	Distance à l'éolienne du projet la plus proche	Distance à l'éolienne du projet la plus éloignée
91,5 m	117 m	E04 : 4,6 km	E03 : 6,1 km



La route départementale D46 est l'entrée principale d'Airvault au sud. Depuis ce point de vue, le clocher de l'abbatiale (monument historique) est visible dans l'axe de la route. La vue est limitée par les habitations et les haies des jardins particuliers.

4 nacelles de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais sont ici visibles au-dessus des habitations. Elles culminent à une hauteur légèrement supérieure à celle du clocher. Leur impact est important.



Fig. 170 : Vue panoramique initiale (180°)



Fig. 171 : Photomontage panoramique (180°)

Portion du panoramique correspondant à la vue réelle page suivante

3 des 6 machines du projet seront visibles depuis ce point de vue. Les nacelles de deux d'entre elles seront visibles. Les éoliennes E01 et E02 ont une taille similaire aux éoliennes existantes. L'éolienne E04 est plus impactante, venant s'insérer dans l'axe de la route et ayant une hauteur perçue supérieure aux machines existantes. Elle surplombe les habitations d'Airvault.

L'impact du projet depuis ce point de vue est fort sur l'entrée de bourg, moyen en covisibilité avec le clocher de l'abbatiale.

2 éoliennes visibles
1 éolienne partiellement masquée

Impact fort

346°

11°

36°



Fig. I72 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

À moins de 5 kilomètres de la ferme éolienne des Terres Lièges, les impacts sont forts à moyens. Les augmentations d'emprise de la ferme éolienne existante avec le projet les plus importantes se feront depuis l'ouest du parc, au niveau de la sortie sud d'Availles-Thouarsais et des Terrageries notamment.

Dans la majorité des vues, l'ensemble du projet est visible. L'organisation du projet est bonne et bien lisible. Elle est cohérente avec la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais, et sera ainsi complètement intégrée au parc éolien existant.

Les impacts sur les bourgs les plus proches (Availles-Thouarsais, Piogé, Airvault) sont forts. Le parc est notamment visible depuis le centre d'Availles-Thouarsais et l'entrée sud d'Airvault.

Concernant les sensibilités patrimoniales, l'implantation du projet a un impact fort sur le petit patrimoine proche (non protégé et peu fréquenté). L'impact risque d'être important depuis le château de Piogé (impact fort à proximité mais vue plus dégagée) et est fort depuis Airvault et en covisibilité avec l'abbatiale. Ces visibilités et covisibilités sont néanmoins d'ores et déjà observables sur le terrain, avec le parc éolien existant.

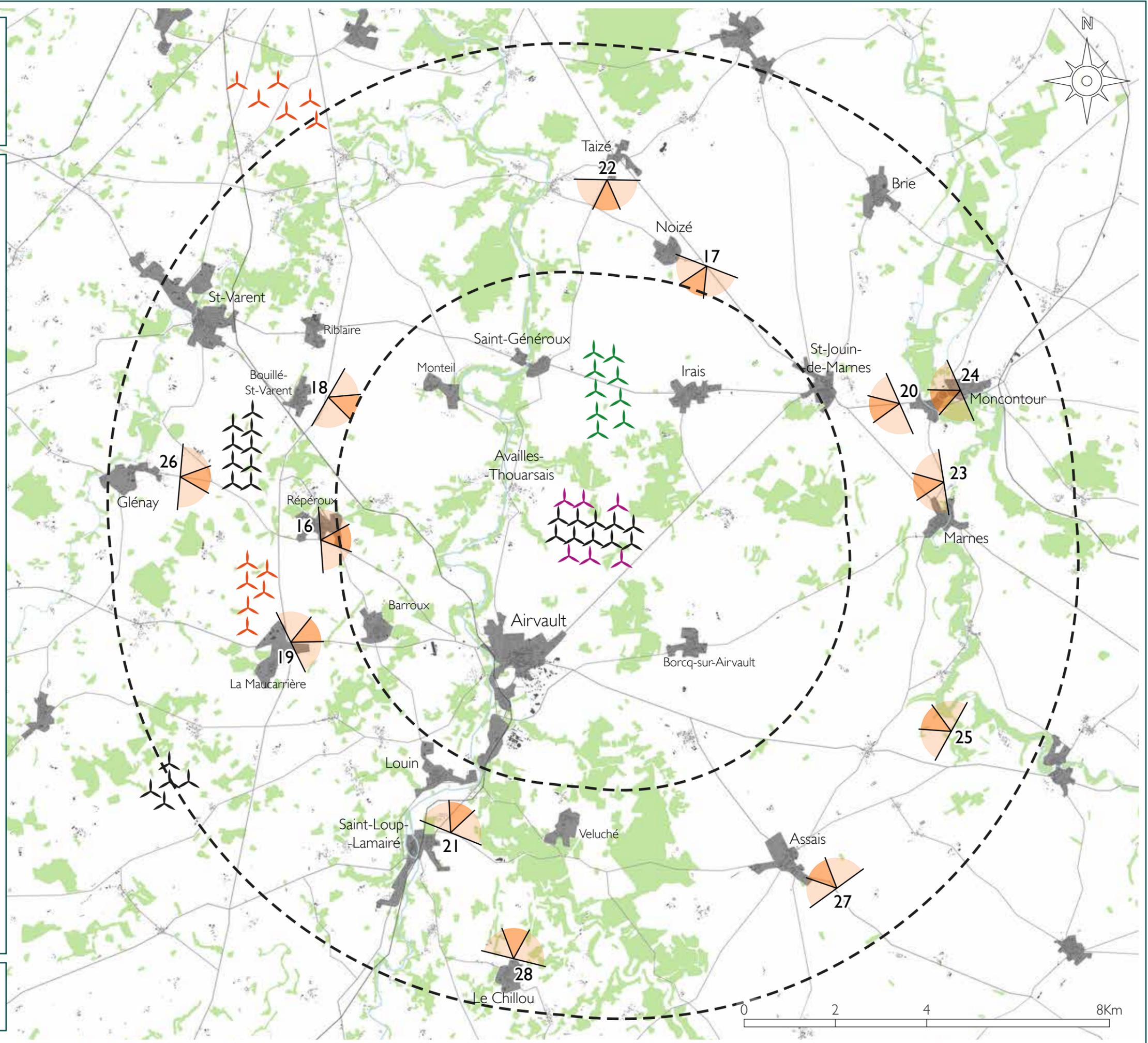
Les impacts cumulés sont faibles avec les autres parcs éoliens du fait de cônes de visibilité bien séparés. Lorsque les parcs apparaissent en covisibilité directe, l'impact cumulé est similaire avant ou après projet (parc de Saint-Généroux-Irais par exemple)



Fig. 173 : Comparaison des tailles perçues des éoliennes du projet pour 3 distances (extraits de 3 photomontages, focale 50 mm, distance de lecture 45 cm)

Points de vue intermédiaires

-  Ferme éolienne des Terres Lièges
-  Distance au projet (5 - 10 km)
-  Eolienne construite
-  Eolienne - Permis autorisé
-  Eolienne - Permis en cours d'instruction
-  Point de vue



Sources : IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.



3.3. ANALYSE DES IMPACTS DANS LES VUES ÉLOIGNÉES

POINTS DE VUE PRÉSENTÉS

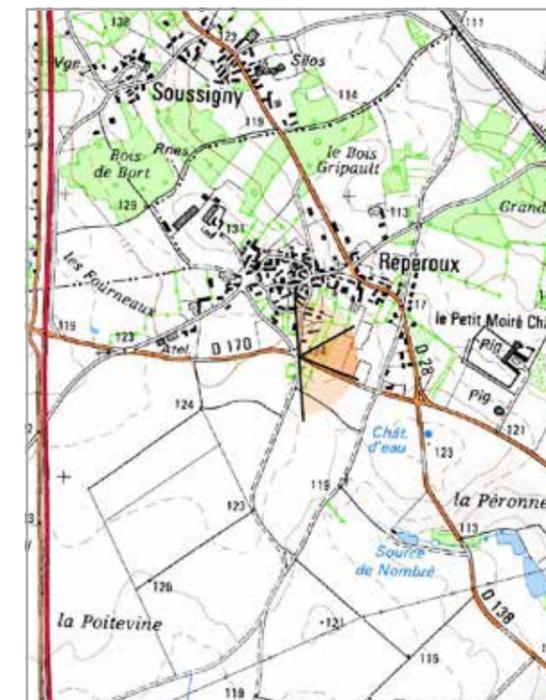
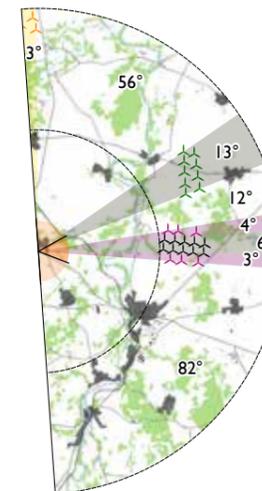
N°	Coordonnées		Distance à l'éolienne la plus proche	Distance à l'éolienne la plus éloignée	Orientation	Commune	Enjeu(x)	Description
	X	Y						
16	456466	6643553	E01 : 5,4 km	E06 : 6,6 km	Ouest	Airvault	Bourg proche, SPR	Vue depuis Repéroux
17	464917	6649542	E03 : 5,6 km	E04 : 7 km	Nord	Oiron	Impacts cumulés, MH22	Vue sur l'église Saint-Martin de Noizé et la ferme éolienne de Saint-Généroux Irais, D37
18	456630	6646676	E01 : 5,6 km	E06 : 7,4 km	Nord-ouest	Saint-Varent	Bourg proche, axe fréquenté, impacts cumulés	Vue depuis la D938 à l'est de Bouillé-Saint-Varent
19	455810	6641318	E04 : 6,4 km	E03 : 7,8 km	Sud-ouest	Tessonnière	Route fréquentée	Vue depuis le pont de la D938, D725
20	469139	6646535	E03 : 6,6 km	E04 : 8 km	Nord-est	Saint-Jouin-de-Marnes	Sortie de bourg, MH23, Site classé	Vue sur l'église Saint-Jouin et la Motte de Saint-Jouin de Marnes depuis la sortie de Moncontour, D46
21	459309	6637152	E04 : 6,6 km	E03 : 8,1 km	Sud	Saint-Loup-Lamairé	Sortie de bourg, vallée, MH02, SPR, tourisme	Vue sur Airvault et son abbatale depuis la D29, sortie est de Saint-Loup-Lamairé
22	462734	6651431	E02 : 7,1 km	E06 : 8,4 km	Nord	Taizé-Maulais	Sortie de bourg, route dans l'axe, impacts cumulés	Sortie sud de Taizé, D145
23	470105	6644818	E03 : 7,1 km	E04 : 8,4 km	Est	Marnes	Sortie de bourg, MH29	Vue depuis le château de Retournay en sortie nord de Marnes
24	470471	6646825	E03 : 7,9 km	E04 : 9,3 km	Nord-est	Moncontour	Bourg proche, impacts cumulés, panorama, MH23, MH27, site classé	Panorama depuis le donjon de Moncontour sur l'église Saint-Jouin et la Motte de Saint-Jouin-de-Marnes
25	470268	6639366	E06 : 8,1 km	E01 : 9,9 km	Sud-est	Assais-les-Jumeaux	MH34	Vue depuis le Tumulus d'Assais-les-Jumeaux
26	453389	6644933	E01 : 8,4 km	E06 : 9,8 km	Ouest	Glénay	Sortie de bourg, route dans l'axe, impacts cumulés, bocage	Vue sur la ferme éolienne de Glénay depuis la sortie est du village, D143
27	467764	6635936	E06 : 8,6 km	E01 : 10,4 km	Sud-est	Assais-les-Jumeaux	Sortie de bourg route dans l'axe, MH35	Vue sur l'église Saint-Martin, D60
28	460686	6634396	E04 : 8,9 km	E03 : 10,2 km	Sud	Le Chillou	Sortie de bourg, vallée	Sortie nord de Le Chillou

Ouest

Coordonnées (lambert 93)		Date et heure	Focale	Azimut central de prise de vue
X : 456466	Y : 6643553	26/02/18 - 15h37	50 mm	86°

Bourg proche, SPR

Hauteur des mâts	Diamètre des rotors	Distance à l'éolienne du projet la plus proche	Distance à l'éolienne du projet la plus éloignée
91,5 m	117 m	E01 : 5,4 km	E06 : 6,6 km



Réperoux est l'un des hameaux du site patrimonial remarquable d'Airvault. Un point de vue a été réalisé depuis la D170 à la sortie sud du hameau en privilégiant la vue sur la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais.

La vue est ici peu profonde mais présente quelques percées visuelles jusqu'à l'horizon. Les deux lignes d'éoliennes de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais sont visibles notamment à travers la végétation et au-dessus des habitations. La ferme éolienne de Saint-Généroux-Irais est moins visible à gauche, à travers les branchages.



Fig. 174 : Vue panoramique initiale (180°)



Fig. 175 : Photomontage panoramique (180°)

Portion du panoramique correspondant à la vue réelle page suivante

Les deux nouvelles lignes d'éoliennes sont visibles et bien lisibles autour du parc éolien existant. Elles augmentent l'emprise de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais mais l'ensemble est lu comme un seul parc éolien cohérent. La taille perçue des nouvelles machines est similaire à celle des éoliennes existantes. En hiver, la visibilité sur le projet est importante, l'impact est moyen. En été, la visibilité sera plus réduite sur le parc.

4 éoliennes visibles
2 éoliennes partiellement masquées

Impact moyen

61°

86°

111°

Ferme éolienne de Saint-Généroux-Irais

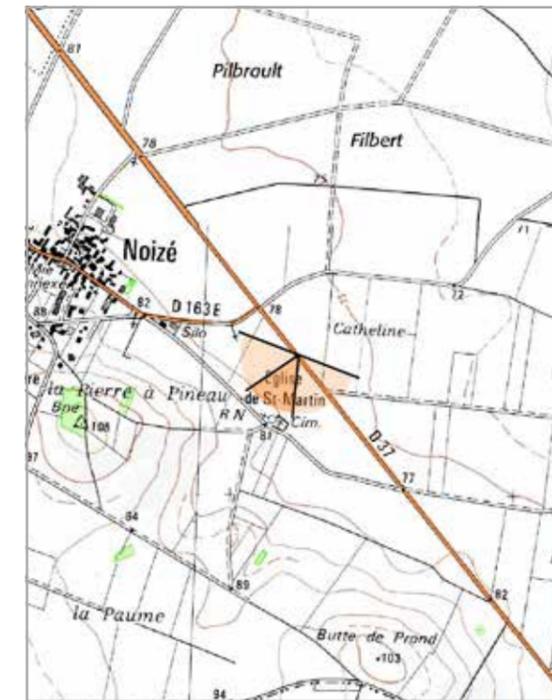
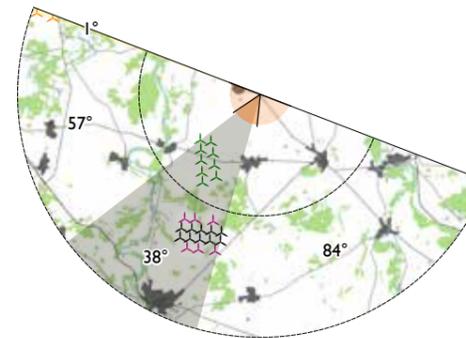
Ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais



Fig. 176 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)

VUE SUR L'ÉGLISE SAINT-MARTIN DE NOIZÉ ET LA FERME ÉOLIENNE DE SAINT-GÉNÉROUX IRAIS, D37

Nord	Coordonnées (lambert 93)		Date et heure	Focale	Azimut central de prise de vue
	X : 464917	Y : 6649542	26/02/18 - 10h28	50 mm	201°
Impacts cumulés, MH22	Hauteur des mâts		Diamètre des rotors	Distance à l'éolienne du projet la plus proche	Distance à l'éolienne du projet la plus éloignée
	91,5 m		117 m	E03 : 5,6 km	E04 : 7 km



Depuis la route départementale D37, l'église Saint-Martin se détache nettement. Le paysage est dégagé et plan dans l'axe de la route. De légères ondulations du relief viennent limiter la profondeur de vue. Cette vue est similaire à celle possible depuis l'église. Elle est également à proximité du bois dans lequel se trouve le dolmen de Noizé (monument historique). À droite du panorama le bourg de Noizé est visible avec un silo imposant à son entrée.

Les éoliennes de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais apparaissent discrètement derrière l'église sans la surplomber. Plus proches, les éoliennes de la ferme éolienne de Saint-Généroux-Irais sont plus visibles à droite.



Fig. I77 : Vue panoramique initiale (180°)



Fig. I78 : Photomontage panoramique (180°)

Portion du panoramique correspondant à la vue réelle page suivante

Seules 4 éoliennes du projet sont visibles depuis ce point de vue. Les éoliennes E04 et E05 sont masquées par l'église mais pourraient être visibles en se décalant légèrement à droite ou à gauche. Seule l'éolienne E01 augmente l'emprise de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais à droite. Elle est néanmoins comprise dans l'emprise de la ferme éolienne de Saint-Généroux-Irais. Le projet n'augmente donc pas l'emprise éolienne depuis ce point de vue.

Le projet entre en covisibilité directe avec l'église Saint-Martin mais ne la surplombe pas. L'impact est moyen.

4 éoliennes visibles

Impact moyen

186°

211°

236°



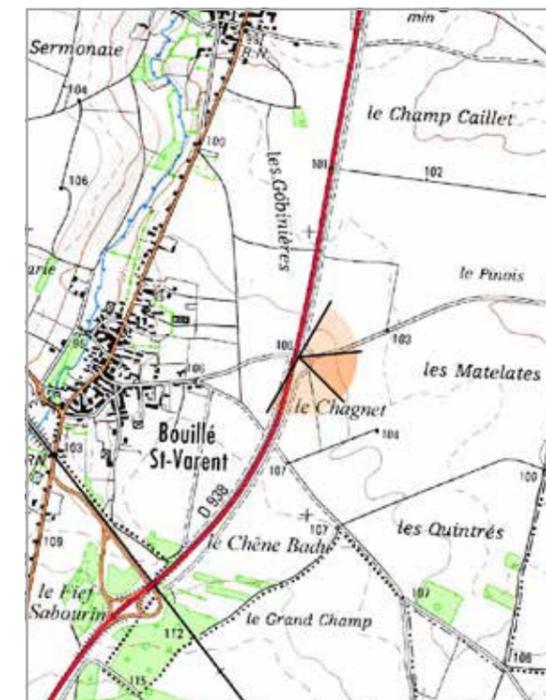
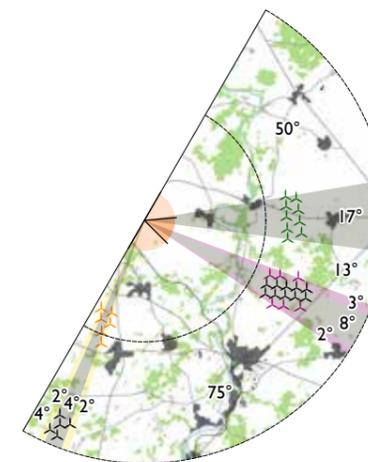
Fig. 179 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)

Nord-ouest

Coordonnées (lambert 93)		Date et heure	Focale	Azimut central de prise de vue
X : 456630	Y : 6646676	26/02/18 - 16h03	50 mm	120°

Bourg proche, axe fréquenté, impacts cumulés

Hauteur des mâts	Diamètre des rotors	Distance à l'éolienne du projet la plus proche	Distance à l'éolienne du projet la plus éloignée
91,5 m	117 m	E01 : 5,6 km	E06 : 7,4 km



Cette vue est réalisée depuis l'est de Bouillé-Saint-Varent, à proximité directe de la route départementale D938, axe majeur du territoire d'étude. Dans ce secteur, la vue est dégagée en direction du projet. Des haies viennent néanmoins limiter les visibilités depuis la route (visibles à droite du panorama). La profondeur de perception est plus importante au centre du panorama avec un horizon boisé. À gauche, la végétation ferme les perceptions.

La ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais est visible au centre. Dans cette vue depuis le nord-ouest les deux lignes ne sont pas évidentes mais toujours lisibles. Les éoliennes de la ferme éolienne de Saint-Généroux-Irais s'égrainent sur l'horizon à gauche.



Fig. 180 : Vue panoramique initiale (180°)

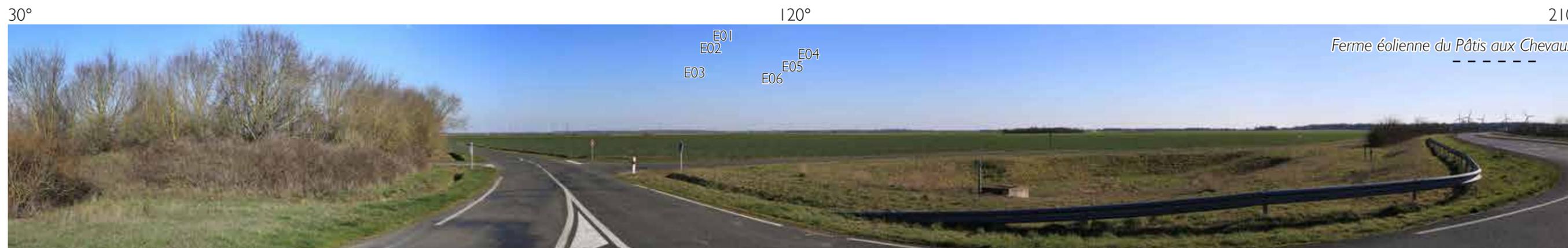


Fig. 181 : Photomontage panoramique (180°)

Portion du panoramique correspondant à la vue réelle page suivante

D938 vers Parthenay 210°

210°

210°

Les deux nouvelles lignes d'éoliennes sont visibles autour de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais. Elle augmente légèrement l'emprise du parc existant. La lecture en lignes du parc existant avec son extension est possible mais légèrement brouillée par la superposition des machines. L'impact du projet depuis la D938 est ici moyen, l'intégration à la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais est bonne.

6 éoliennes visibles

Impact moyen

85°

110°

135°

Ferme éolienne de Saint-Généroux-Irais

Ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais



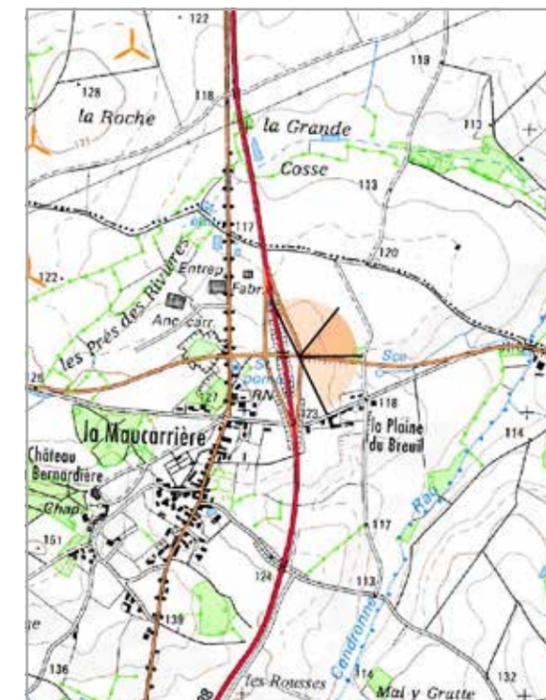
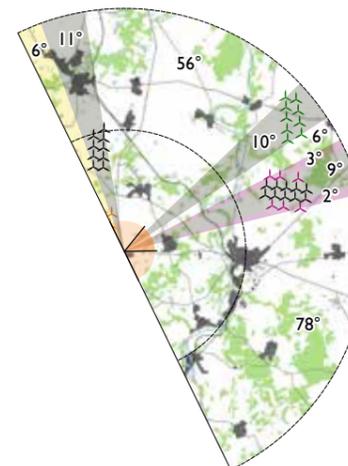
Fig. 182 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)

Sud-ouest

Coordonnées (lambert 93)		Date et heure	Focale	Azimut central de prise de vue
X : 455810	Y : 6641318	26/02/18 - 15h48	50 mm	64°

Route fréquentée

Hauteur des mâts	Diamètre des rotors	Distance à l'éolienne du projet la plus proche	Distance à l'éolienne du projet la plus éloignée
91,5 m	117 m	E04 : 6,4 km	E03 : 7,8 km



Ce point de vue a été réalisé depuis l'accès à la D938 depuis la D725, à proximité de la Maucarrière. En hauteur par rapport à la D938, la vue y est plus dégagée. Malgré un paysage relativement riche en éléments végétaux (bosquets, boisements, haies...), la perception est ici profonde et lointaine.

La ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais est visible au-dessus des boisements au centre du panorama, la ferme éolienne de Saint-Généroux-Irais apparaîtra à sa gauche et la ferme éolienne de Glénay est présente le long de la D938 à gauche du panorama. S'ils sont accordés, les parcs éoliens du Pâtis aux Chevaux et des Pâtis Longs seront également visibles à gauche.

D938 vers
Thouars

Barroux

D725 vers
Airvault

La Plaine du
Breuil



Fig. 183 : Vue panoramique initiale (180°)

334°

64°

154°



Fig. 184 : Photomontage panoramique (180°)

Portion du panoramique correspondant à la vue réelle page suivante

Les 6 éoliennes du projet sont visibles : 4 au niveau de la nacelle et 2 juste au niveau des pales. Elles forment un ensemble de 16 éoliennes avec la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais disséminé au-dessus d'un horizon fortement boisé. Leur taille perçue est cohérente avec le paysage en place dont elle respecte l'échelle.

Depuis ce point de vue, l'impact du projet est moyen. En été, le feuillage réduira la visibilité des machines.

4 éoliennes visibles
2 éoliennes partiellement masquées

Impact moyen

39°

64°

89°



Fig. 185 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)

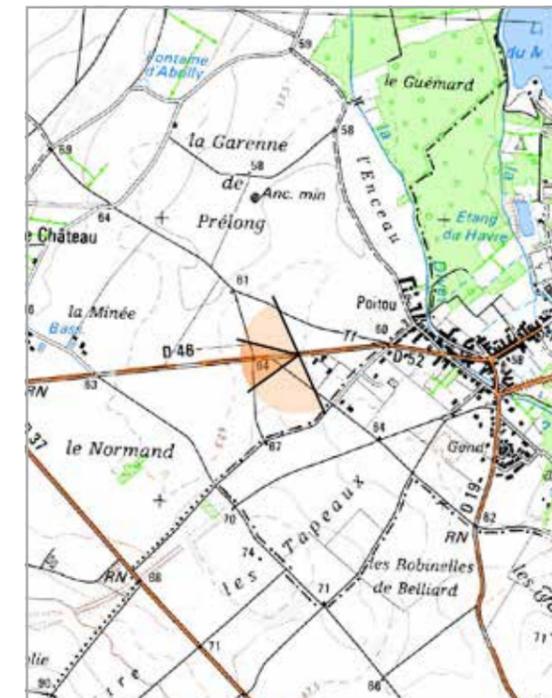
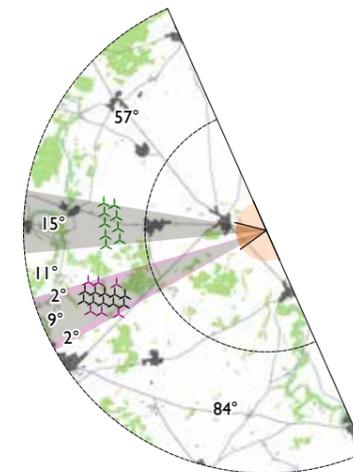
VUE SUR L'ÉGLISE SAINT-JOUIN ET LA MOTTE DE SAINT-JOUIN DE MARNES DEPUIS LA SORTIE DE MONCONTOUR, D46

Nord-est

Coordonnées (lambert 93)		Date et heure	Focale	Azimut central de prise de vue
X : 469139	Y : 6646535	26/02/18 - 11h25	50 mm	246°

Sortie de bourg, MH23, Site classé

Hauteur des mâts	Diamètre des rotors	Distance à l'éolienne du projet la plus proche	Distance à l'éolienne du projet la plus éloignée
91,5 m	117 m	E03 : 6,6 km	E04 : 8 km



À l'est de Saint-Jouin-de-Marnes la vue est dégagée en direction du village. L'église Saint-Jouin est ici bien mise en scène apparaissant sur toute sa hauteur à flanc de colline. À gauche du village, la Motte de Saint-Jouin-de-Marnes (site classé) est bien visible. Elle présente une particularité dans le paysage du fait de sa hauteur mais n'est pas très identifiable. À gauche du panorama, la vue est dégagée sur un paysage montrant de petites ondulations du relief, soulignées par des haies.

La ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais est visible à gauche de l'axe de la route. Elle rentre donc en covisibilité indirecte avec l'église.



Fig. 186 : Vue panoramique initiale (180°)



Fig. 187 : Photomontage panoramique (180°)

Portion du panoramique correspondant à la vue réelle page suivante

L'ensemble du projet est visible depuis ce point de vue, il accompagne les 10 éoliennes de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais dont il augmente légèrement l'emprise. L'église Saint-Jouin et le projet sont donc en covisibilité indirecte.

Le champ visuel séparant l'édifice et le projet est d'environ 29°. L'impact du projet est donc moyen à fort sur cet édifice. Il s'agit néanmoins d'un impact d'ores et déjà existant avec la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais.

6 éoliennes visibles

Impact moyen

234°

259°

284°



Fig. 188 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)

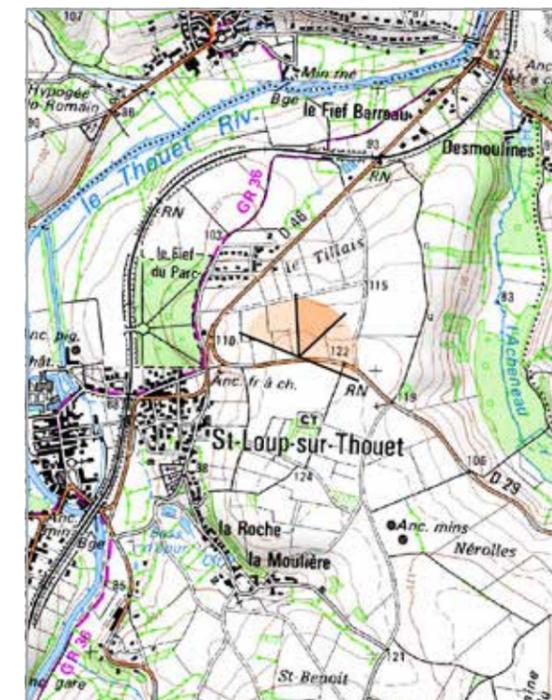
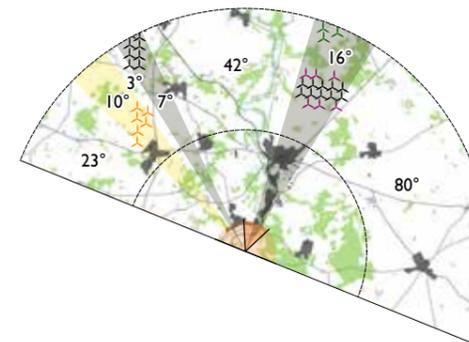
VUE SUR AIRVAULT ET SON ABBATIALE DEPUIS LA D29, SORTIE EST DE SAINT-LOUP-LA-MAIRÉ

Sud

Coordonnées (lambert 93)		Date et heure	Focale	Azimut central de prise de vue
X : 459309	Y : 6637152	26/02/18 - 13h38	50 mm	22°

Sortie de bourg, vallée, MHO2, SPR, tourisme

Hauteur des mâts	Diamètre des rotors	Distance à l'éolienne du projet la plus proche	Distance à l'éolienne du projet la plus éloignée
91,5 m	117 m	E04 : 6,6 km	E03 : 8,1 km



À moins de 500 mètres de l'entrée est de Saint-Loup-Lamairé, une vue dégagée sur les bourgs de Louin et Airvault se dessine. On y aperçoit l'abbatiale d'Airvault, identifiable à son clocher blanc. À droite, le terril du Fief d'Argent forme une barrière visuelle ponctuelle, laissant la place à un horizon densément boisé à droite (bois de Desmoulines et bois de Saint-Loup). À gauche, on devine la profondeur de la vallée du Thouet.

Depuis ce point de vue, les fermes éoliennes d'Availles-Thouarsais-Irais et de Saint-Généroux-Irais sont en covisibilité directe avec Airvault et son abbatale. La ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais surplombe le clocher mais pas la vallée. La ferme éolienne de Glénay est également visible au-dessus des boisements à gauche. 2 parcs en instruction pourraient s'ajouter à la vue s'ils sont accordés.



Fig. 189 : Vue panoramique initiale (180°)



Fig. 190 : Photomontage panoramique (180°)

Portion du panoramique correspondant à la vue réelle page suivante

Les 6 machines de la ferme éolienne des Terres Lièges sont visibles depuis ce point de vue. 3 d'entre elles ont une hauteur perçue plus élevée que celles de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais. L'emprise éolienne n'est quasiment pas augmentée avec le projet depuis ce point de vue.

Le projet entre ici en covisibilité directe avec l'abbatiale d'Airvault. L'impact est donc maximal. Néanmoins, cet impact est déjà existant dans le paysage en place avec la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais.

6 éoliennes visibles

Impact fort

357°

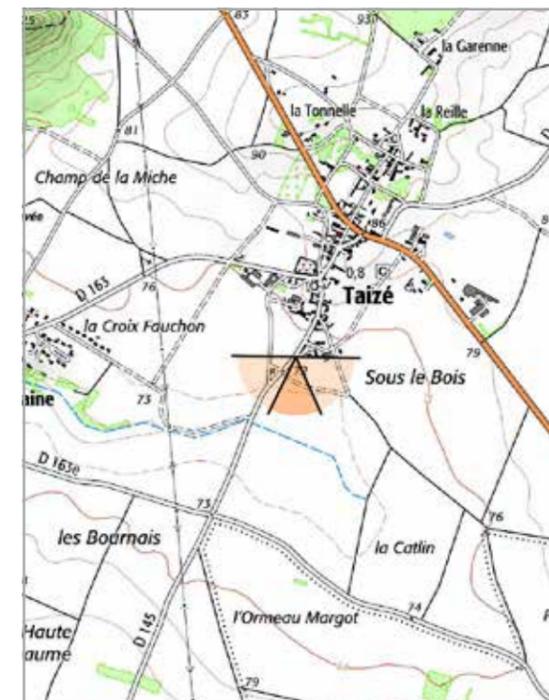
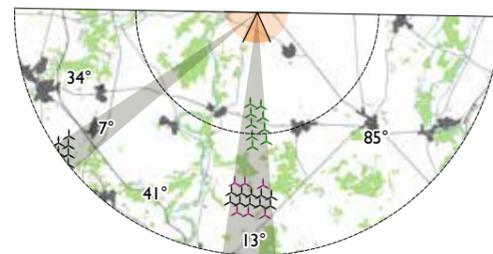
22°

47°



Fig. 191 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)

Nord	Coordonnées (lambert 93)		Date et heure	Focale	Azimut central de prise de vue
	X : 462734	Y : 6651431	26/02/18 - 10h16	50 mm	181°
Sortie de bourg, route dans l'axe, impacts cumulés	Hauteur des mâts		Diamètre des rotors	Distance à l'éolienne du projet la plus proche	Distance à l'éolienne du projet la plus éloignée
	91,5 m		117 m	E02 : 7,1 km	E06 : 8,4 km



Depuis la sortie sud de Taizé, le paysage est dégagé sur la plaine. La vue est profonde est dégagée et ponctuée de quelques haies permettant de donner de la profondeur au paysage.

La ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais est visible au centre du panorama, en covisibilité directe avec la ferme éolienne de Saint-Généroux-Irais. À droite de la route, la ferme éolienne de Glénay est également visible.

Si elle est accordée, la ferme éolienne du Pâtis aux Chevaux sera visible derrière les boisements, dans l'axe de la route.



Fig. 192 : Vue panoramique initiale (180°)

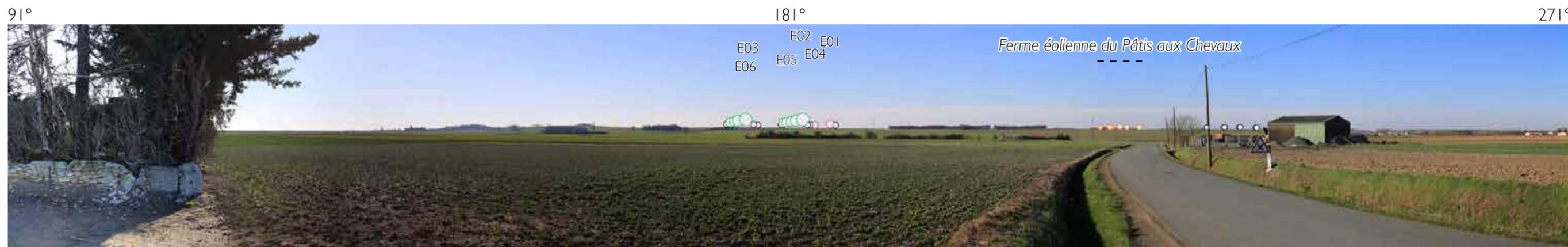


Fig. 193 : Photomontage panoramique (180°)

Portion du panoramique correspondant à la vue réelle page suivante

Les nacelles des 6 éoliennes du projet sont visibles depuis ce point de vue. Elles s'associent à la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais pour former un ensemble unique sous la forme de petits groupes. La ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais avec son extension entre en covisibilité directe avec le parc éolien de Saint-Généroux-Irais. La lisibilité de ce dernier est quelque peu brouillée par le parc en arrière-plan mais c'est déjà le cas sans l'extension. L'impact du projet est moyen depuis la sortie de Taizé. Il n'augmente pas l'emprise de l'éolien dans le paysage.

6 éoliennes visibles

Impact moyen

156°

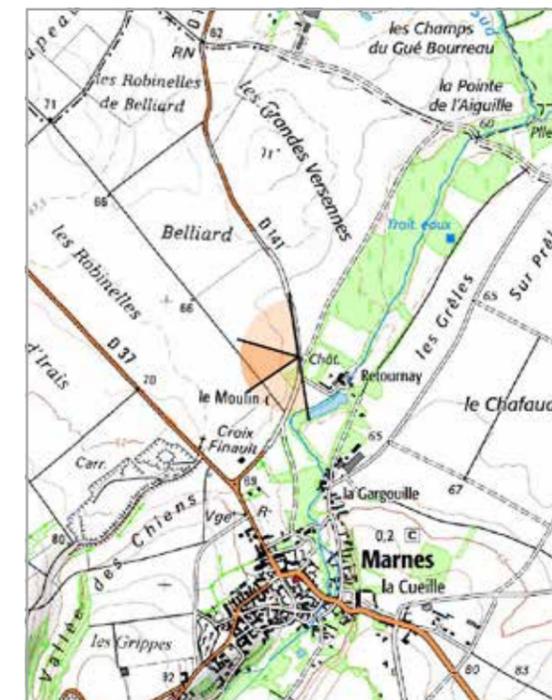
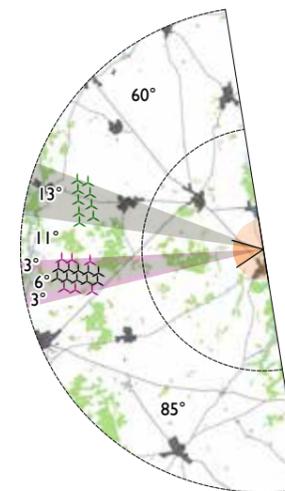
181°

206°



Fig. 194 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)

Est	Coordonnées (lambert 93)		Date et heure	Focale	Azimut central de prise de vue
	X : 470105	Y : 6644818	26/02/18 - 12h15	50 mm	261°
Sortie de bourg, MH29	Hauteur des mâts		Diamètre des rotors	Distance à l'éolienne du projet la plus proche	Distance à l'éolienne du projet la plus éloignée
	91,5 m		117 m	E03 : 7,1 km	E04 : 8,4 km



Depuis la route longeant le château de Retournay, en sortie nord de Marnes, quelques pales de la ferme éolienne d'Availles-Thouarsais-Irais sont visibles. Un léger relief, souligné par quelques masses boisées, vient en effet masquer les mâts et les nacelles des éoliennes.

À droite, la ferme éolienne de Saint-Généroux-Irais sera visible lorsqu'elle sera construite. L'église Saint-Jouin et la Motte de Saint-Jouin-de-Marnes se détachent sur l'horizon.



Fig. 195 : Vue panoramique initiale (180°)



Fig. 196 : Photomontage panoramique (180°)

Portion du panoramique correspondant à la vue réelle page suivante

La nacelle de l'éolienne E03 est légèrement visible à la limite de l'horizon. Les pales des 5 autres éoliennes du projet seront visibles également. L'impact des machines du projet est comparable à celui de la ferme éolienne existante. L'extension augmente néanmoins l'emprise du parc.

L'impact en visibilité depuis de château de Retournay sera faible. Au regard de l'angle séparant l'église de Saint-Jouin et le projet (entre 40 et 50°) et la faible visibilité des machines, la covisibilité avec l'église de Saint-Jouin depuis ce point de vue peut-être considérée comme nulle.

1 éolienne visible
5 éoliennes partiellement masquées

Impact faible

236°

261°

286°



Fig. 197 : Photomontage (champ horizontal : 50° ; distance de lecture 45 cm)